

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation

I . Bulletin de la Société belfortaine d'émulation. 1947.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN
DE LA
Société Belfortaine d'Emulation

N° 55



1947



IMPRIMERIE
" LA FRONTIÈRE "
6, RUE DU DOCTEUR FRÉRY, 6
BELFORT

Observations Générales

1. La cotisation annuelle des membres de la Société, donnant droit à l'envoi du Bulletin, est fixée à 75 francs.

2. Les personnes étrangères à la Société peuvent se procurer le Bulletin au prix de 150 francs, port en sus. S'adresser au Secrétariat.

3. Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs opinions.

4. La liste complète des membres de la Société, des Sociétés correspondantes et des périodiques reçus à la Bibliothèque, est publiée tous les trois ans.

5. La Société accepte avec reconnaissance toute communication, tout don de livres, manuscrits, estampes, cartes postales, photographies, armes anciennes, objets intéressant le folklore local et en général tout ce qui a trait à Belfort et à la région belfortaine. Elle demande instamment qu'on lui signale le plus rapidement possible toutes les trouvailles qui pourraient être faites dans le sous-sol à l'occasion de travaux (fondations d'édifices anciens, poteries, monnaies, sculptures, inscriptions, tombes, etc....).

6. La Bibliothèque et le Musée de la Société, qui se trouvent 4, rue du Général Roussel, à Belfort, sont ouverts le samedi après-midi, sauf en août et septembre. Pour les autres jours, s'adresser au Bibliothécaire.

7. Les membres de la Société se réunissent en séances d'études une fois par mois, d'octobre à mai, 4, rue du Général-Roussel, au deuxième étage. Les réunions sont annoncées par la presse locale. Sur demande, il peut être envoyé des convocations individuelles.

8. L'envoi du Bulletin aux Sociétés correspondantes tient lieu d'acqué de réception de leurs publications.

9. Pour toute communication, s'adresser au Secrétariat, 21, rue de la Marseillaise, à Belfort, ou au Président, 7, rue Saint-Nicolas, à Delle.

10. Les sociétaires sont invités à faire connaître par simple carte de visite, au Secrétariat, leurs changements d'adresse, de fonctions, etc.,

Société Belfortaine d'Emulation

COMITE D'ADMINISTRATION

- Président :** M. J. JOACHIM, professeur honoraire, 7, rue Saint-Nicolas, Delle.
- Vice-Président :** M. Ch. BEAUDOIN, ancien notaire, 23, rue de la République, Belfort.
- Secrétaire général :** M. E. NEFF, 21, rue de la Marseillaise, Belfort.
- Trésorier :** M. René BERMON, 40, rue du Magasin, Belfort.
- Assesseurs :** Mlle J. HERBELIN, à Belfort.
MM. René BIRCKEL, à Belfort ;
Roger BOIGEOL, à Giromagny ;
Ed. CHARPIAT, à Suarce ;
Léon DELARBRE, à Belfort ;
• Jean DEMAY, à Belfort ;
Jean DEVANTOY, à Vézelois ;
Raymond HENRY, à Belfort ;
Noël LAPOSTOLEST, à Belfort ;
Philippe LESMANN, à Belfort ;
André NAUROY, à Vézelois ;
Charles RÆSCH, à Belfort ;
Albert SALOMON, à Belfort ;
Albert VIELLARD, à Morvillars.
- Bibliothécaire :** Mlle J. HERBELIN, 12, rue Stractman, à Belfort.

Local des réunions, Musée et Bibliothèque de la Société : 4, rue du Général-Roussel, à Belfort.

Compte courant de chèques postaux : Société Belfortaine d'Emulation, 40, rue du Magasin, Belfort : **Dijon N° 63-30.**

ABONNEMENTS

LA REVUE D'ALSACE.

SOCIETES CORRESPONDANTES

- 1934 ALTKIRCH. — Société d'Histoire du Sundgau.
1884 AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
1893 AUTUN. — Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
1893 AUTUN. — Société d'Histoire naturelle.
1884 AUXERRE. — Société des Sciences historiques et naturelles.
1928 AVESNES. — Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes.
1884 BAR-LE-DUC. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
1884 BEAUNE. — Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature.
1875 BESANÇON. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
1874 BESANÇON. — Société d'Emulation du Doubs.
1874 BESANÇON. — Société d'Histoire naturelle du Doubs.
1898 BOURG. — Société des Sciences naturelles de l'Ain.
1884 BORDEAUX. — Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
1884 BORDEAUX. — Société Archéologique.
1884 CAEN. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
1930 CANNES. — Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.
1893 CHALON-SUR-SAONE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
1893 CHAMBERY. — Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
1874 COLMAR. — Société d'Histoire naturelle.
1934 COLMAR. — Comité d'Etudes Historiques et Littéraires.
1923 CONSTANTINE. — Société Archéologique de Constantine.
1886 DIJON. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
1932 DIJON. — Société Bourguignonne d'Histoire naturelle et de Pré-histoire.
1889 DIJON. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
1893 EPINAL. — Société d'Emulation des Vosges.
1899 GRAY. — Société Grayloise d'Emulation.
1884 GRENOBLE. — Académie Delphinale.
1884 GRENOBLE. — Société scientifique du Dauphiné.
1886 LANGRES. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
1893 LE MANS. — Société Historique et Archéologique du Maine.
1874 LONS-LE-SAUNIER. — Société d'Emulation du Jura.
1893 LYON. — Société Botanique et Linnéenne.
1893 LYON. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
1910 MACON. — Académie de Mâcon.
1888 METZ. — Académie Nationale.
1888 METZ. — Société d'Histoire naturelle de la Moselle.
1874 MONTBELIARD. — Société d'Emulation.

- 1875 MULHOUSE. — Société Industrielle.
 1884 MULHOUSE. — Musée Historique.
 1893 NANCY. — Société d'Archéologie Lorraine et du Musée Historique.
 1884 NANCY. — Académie Stanislas.
 1893 NANCY. — Société des Sciences de Nancy.
 1888 NANTES. — Société Archéologique.
 1896 NANTES. — Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France.
 1888 NARBONNE. — Commission archéologique.
 1874 NIMES. — Académie du Gard.
 1893 NIMES. — Société des Sciences naturelles.
 1893 NIORT. — Société Botanique du Centre-Ouest.
 1946 NOYON. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
 1893 ORLEANS. — Société Archéologique de l'Orléanais.
 1874 PARIS. — Société Nationale des Antiquaires de France.
 1893 PARIS. — Société d'Histoire de France.
 1931 PARIS. — Société du Folklore français. Bibliothèque Nationale.
 1936 RIBEAUVILLE. — Société d'Histoire.
 1893 ROUEN. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
 1874 SAINT-DIE. — Société Philomatique Vosgienne.
 1924 SAINT-DIZIER. — Société Archéologique.
 1893 SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de Morinie.
 1875 SAINTES. — Société des Archives historiques d'Aunis et de Saintonge.
 1888 SEMUR. — Société des Sciences historiques et naturelles.
 1893 SEMUR. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
 1929 SENS. — Société Archéologique.
 1888 STRASBOURG. — Service de la Carte géologique d'Alsace.
 1893 STRASBOURG. — Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace.
 1921 STRASBOURG. — Société Académique du Bas-Rhin.
 1893 TOULOUSE. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
 1893 TOURS. — Société Archéologique de Touraine.
 1875 VESOUL. — Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône.
 1909 VESOUL. — Bibliothèque des Archives départementales.
 1927 VIENNE. — Société Rhodania.

33

SOCIETES ETRANGERES

SUISSE

- 1902 BALE. — Naturforschende Gesellschaft.
 1888 BERNE. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
 1897 BERNE. — Bibliothèque de la Société Bernoise des Sciences naturelles.
 1893 FRIBOURG. — Société Fribourgeoise des Sciences naturelles.

4

- 1893 FRIBOURG. — Société d'Histoire du Canton de Fribourg.
 1893 GENEVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
 1946 GENEVE. — Société Entomologique. Bibliothèque publique et universitaire.
 1892 LAUSANNE. — Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
 1893 LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
 1874 NEUCHÂTEL. — Société Neuchâteloise de Géographie.
 1874 PORRENTROY. — Société Jurassienne d'Emulation.
 1928 ZÜRICH. — Naturforschende Gesellschaft.

BELGIQUE

- 1933 NAMUR. — Le Guetteur Wallon.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- 1886 WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

SUEDE

- 1910 UPSAL. — Institut Géologique de l'Université.

1A

**PERIODIQUES DONT LE SERVICE EST FAIT A LA BIBLIOTHEQUE
DE LA SOCIETE**

- 1933 BELFORT. — Quand-Même (anct. La Frontière).
 1943 BELFORT. — Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Belfort.
 1945 BELFORT. — La République de l'Est.
 1946 BELFORT. — L'Alsace.
 1947 BELFORT. — Union Paysanne du Territoire de Belfort.

MEMBRES DECEDES

METZ Arthur, Membre Perpétuel, Paris (1944).
 BISCHOFF Julien, Paris (1942).
 DOCHTERMANN, Belfort (1945).
 EBSTEIN Ed., Delle (1946).
 PECHIN Alphonse, Beaucourt (1944), Mort à Dachau.
 ROY Henri (1947).

Le Comité, désireux de publier au plus tôt le LIVRE D'OR de la Société pendant la guerre, prie instamment toute personne en état de le faire, de lui communiquer les noms de tous les membres morts au Champ d'Honneur, en captivité ou en déportation, ainsi que les noms de ceux qui ont été arrêtés, internés ou déportés par les Allemands. Au tant que possible, indiquer les dates exactes de l'arrestation, et, le cas échéant, du décès ainsi que les lieux et les circonstances pouvant utilement figurer au Bulletin.

MEMBRES PERPETUELS

- 1896-1922 JOACHIM Jules, Professeur honoraire, rue Saint-Nicolas, Delle (Territoire).
1910-1928 BARDY (l'abbé), 9, Boulevard Voltaire, Dijon (Côte-d'Or).
1912-1928 SCULLER Jacques, Directeur des Douanes, Lyon (Rhône).
1913-1926 FROEHLICH, Docteur en Médecine, Professeur à la Faculté de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1922 S. A. S. LOUIS II, Prince de Monaco, Comte de Belfort.
1930 Commune de DELLE (Territoire).
1933 « LA BELFORTAINE DE PARIS ».
1943 GRISEZ Jean, Brasseur, Lachapelle-sous-Rougemont (Territoire).

LISTE DES MEMBRES

- 1946 AESCH (Von), Bibliothécaire Municipal, 7, rue Keller, Belfort.
1939 ANGLY Auguste, Percepteur à Hirsingue (Haut-Rhin).
1946 ANTHONY Fernand, Instituteur à Urcerey (Territoire).
1922 ARCHIVES DEPARTEMENTALES, Préfecture de Colmar.
1932 ARMAND, Capitaine, Villa Romita, Chemin Brancalier, Nice-Cimier (Alpes-Maritimes).
1931 ARNOLD (Mlle), Franois (Doubs).
1930 ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DES TRAVAUX PUBLICS, Rue de la République, Belfort.
1927 BAILLY Charles, Directeur d'Ecole, 22, faubourg de Lyon, Belfort.
1932 BAIRET Célestin, Directeur d'Ecole, Les Forges, Belfort.
1946 BALL (l'abbé), Professeur au Grand Séminaire, Besançon (Doubs).
1943 BALL, rue des Nouvelles, Belfort.
1939 BANQUE NATIONALE DE CREDIT, M. J. Cordier, Directeur, Belfort.
1932 BARTHET René, Huissier, Delle (Territoire).
1947 BECHT Lucien, Industriel, route de Westhouse, Benfeld (Bas-Rhin).
1933 BEAUDIQUEZ Percepteur honoraire, rue de la République, Besançon (Doubs).
1903 BEAUDOIN Charles, Notaire honoraire, rue de la République, Belfort.
1946 BEAUQUIER Pierre, Avocat, Député, 13, fg. de France, Belfort.
1908 BEHA Ch. Pharmacien, faubourg des Ancêtres, Belfort.
1939 BEHRA (l'abbé), Curé de Kruth (Haut-Rhin).
1928 BEJOT (Mgr), Evêque-coadjuteur, Besançon (Doubs).
1912 BELET-RIPSTEIN, propriétaire, Lebetain (Territoire).
1919 BERRENDONNER, Ingénieur à l'Alsthom, Belfort.
1945 BERMON (Mme), Institutrice, 40 rue du Magasin, Belfort.
1939 BERMON René, Comptable, 40, rue du Magasin, Belfort.
1928 BERNARD Joseph (l'abbé), Curé de Notre-Dame-des-Anges, Belfort.
1935 BERNHEIM Paul, Négociant, 9, faubourg de Lyon, Belfort.

- 1902 BERTHIER, Pharmacien, faubourg de France, Belfort. .
- 1931 BERTHOLD Henri, Juge au Tribunal Civil, Nancy (M.-et-Moselle). °
- 1935 BERSIER, Président de la Société des Beaux-Arts, 9, rue Falguière, Paris XV°. °
- 1935 BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE, Colmar (Haut-Rhin). |
- 1927 BIRCKEL René, Ingénieur, 5, quai Vauban, Belfort. .
- 1936 BIZET Fernand, Industriel, Giromagny (Territoire). -
- 1933 BLETRY Auguste, Négociant, Porrentruy (Suisse).
- 1933 BLETRY Ernest, Négociant, Porrentruy (Suisse).
- 1937 BLOCH Lucien (Mme), Institutrice honoraire, 1, boulevard Joffre, Belfort. .
- 1946 BLOT Instituteur, 14, rue Stractman, Belfort. .
- 1935 BOHEME Joseph, Ingénieur, 10, rue du Moulin, Mulhouse (Haut-Rhin). |
- 1946 BOIGEOL Jean, Industriel, Giromagny (Territoire). -
- 1924 BOIGEOL Pierre, Industriel, 53, rue Kléber, Thann (Haut-Rhin). |
- 1940 BOIGEOL Roger (Mme), Giromagny (Territoire). -
- 1924 BOIGEOL Roger, Industriel, Giromagny (Territoire). -
- 1946 BONVALOT Roger, Vins, Bourogne (Territoire). -
- 1934 BOUCAIN Robert, 20, rue du Général Foltz, Belfort. .
- 1932 BOURQUARD Ch. Ingénieur technique d'Agriculture, Delle (Terr.). -
- 1927 BOURQUIN E., Beaucourt (Territoire). -
- 1928 BRANCIARD, Pharmacien, Boulevard Carnot, Belfort. .
- 1938 BRAUN Marcel, Docteur en médecine, Belfort. .
- 1946 BRIOT Alix, Industriel, Lepuix-Gy (Territoire). -
- 1931 BRUNHAMMER (le chanoine), Archiprêtre de Saint-Christophe, 11, Grande-Rue, Belfort. .
- 1925 BUMSEL (Maison), faubourg de France, Belfort. .
- 1927 BURGERMEISTER A., Inspecteur Principal des Douanes honoraire, Delle (Territoire). -
- 1927 BURRUS Albert, Industriel, Le Pâquis, Boncourt (Suisse).
- 1946 BUSCH Geneviève (Mlle), Secrétaire, 3, rue Stractman, Belfort. .
- 1927 CADELL Marcel, Electricien, 18, rue de Mulhouse, Belfort. .
- 1925 CANAL Emile, Boulanger, Giromagny (Territoire). -
- 1893 CERF Alfred, Négociant, rue Guillaume-Tell, Belfort. .
- 1937 CHAILLET François, Instituteur, Châlonvillars (Haute-Saône). °
- 1935 CHARPIAT, Instituteur honoraire, Suarce (Territoire). -
- 1909 CHATEL Frédéric, Ecot, par Andelot (Haute-Marne). °
- 1933 CHEVALIER Octave, 36, rue Ronchaux, Besançon (Doubs). °
- 1931 CHEVROTON-ZELLER (Mme), 1, rue Charles Guesde, Montrouge (Seine). °
- 1926 CHRETIEN (l'abbé), Curé de Grandvillars (Territoire). -
- 1924 CLARET Eugène, 5, rue Saint-Nicolas, Delle (Territoire). -
- 1945 CLAVEQUIN (l'abbé), Professeur au Grand Séminaire, Besançon (Doubs). °

LISTE DES MEMBRES

7

- 1932 CLEMENÇON Paul, Intendant Général, 17, rue de la Préfecture, Vesoul (Haute-Saône).
- 1930 CLEMENT Pierre, Pharmacien, Giromagny (Territoire).
- 1947 CLER Louis, Directeur d'agence de transports, 56, faubourg de Montbéliard, Belfort.
- 1946 COITTIER Emile, Comptable, Delle (Territoire).
- 1946 COLAS Henri, Vézelois (Territoire).
- 1946 Commune de CHAVANNATTE (Territoire).
- 1927 Commune de GIROMAGNY (Territoire).
- 1927 Commune de MONTREUX-CHATEAU (Territoire).
- 1946 Commune de REPPE (Territoire).
- 1927 Commune de SAINT-DIZIER (Territoire).
- 1937 Commune de SUARCE (Territoire).
- 1927 Commune de VEZELOIS (Territoire).
- 1938 CORDIER Jean (l'abbé), Curé d'Offemont (Territoire).
- 1927 CORDIER Paul, Directeur d'Assurances, rue Degombert, Belfort.
- 1922 COURTOT Henri, Docteur en Médecine, Delle (Territoire).
- 1938 COURTOT Raymond, Avocat, faubourg des Ancêtres, Belfort.
- 1924 COURVOISIER Félix, Pharmacien, Grandvillars (Territoire).
- 1946 COUSIN (Mlle), boulevard Renaud de Bourgogne, Belfort.
- 1906 CRAVE Raymond, Directeur des Cours Complémentaires, Baume-les-Dames (Doubs).
- 1927 DANIS Robert, Architecte en chef des Monuments historiques, 7, rue Garancière, Paris VI.
- 1924 DANZAS et Cie, Delle (Territoire).
- 1938 DAULL, Docteur en Médecine, 6, rue Heim, Belfort.
- 1935 DEBROT Jean, Industriel, Delle (Territoire).
- 1946 DECHAUX Robert, Adjoint technique des Ponts et Chaussées, 10, rue de Ferrette, Belfort.
- 1942 DELARBRE, Conservateur du Musée, rue de Strasbourg, Belfort.
- 1927 DELOYE (Mme), 5, rue de Cambrai, Belfort.
- 1946 DEMAY Jean, Ingénieur du Génie Rural, 18, fg de France, Belfort.
- 1941 DEVANTOY Jean, étudiant, rue Marchu, Vézelois (Territoire).
- 1946 DIRINGER (l'abbé), Curé de Bavilliers (Territoire).
- 1906 DOLLFUS Pierre, Industriel, 1, rue Négrier, Belfort.
- 1906 DOLLFUS Roger, Industriel, 1, rue Thiers, Mulhouse (Haut-Rhin).
- 1946 DONNER René, Instituteur, Vézelois (Territoire).
- 1946 DONZE Jean, Instituteur, délégué au Collège Technique, 35, avenue Gaspard Ziegler, Belfort.
- 1934 DOREY Emile, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, 3, boulevard Maréchal Joffre, Belfort.
- 1933 DRAVIGNEY C., Electricien, Châlonvillars (Haute-Saône).
- 1933 DREYFUS-SCHMIDT, 5 Quai Vauban, Belfort.
- 1937 DUBRET Maurice, Négociant, Châtenois-les-Forges (Territoire).
- 1946 DUPONT Henri, rue des Ecoles, Belfort.

- 1910 DUVERNOY Marcel, Docteur en Médecine, Valentigney (Doubs).
 1947 EBSTEIN Gaston, Négociant en outillage, 5, avenue Foch, Belfort.
 1911 ENGEL Alfred, Industriel, Chagey (Haute-Saône).
 1937 FELTIN André, Pisciculteur, Grandcourt (Suisse).
 1920 FELTIN Maurice (Mgr), Archevêque de Bordeaux.
 1927 FERARD H., Négociant, 2, faubourg de Paris, Belfort.
 1933 FIETIER Paul, Dessinateur, 1, rue du Général Gaulard, Belfort.
 1946 FIELLER Fernand, Pharmacien, 82 avenue Jean-Jaurès, Belfort.
 1914 FLORY (Le Chanoine), Curé-doyen de Montbéliard (Doubs).
 1946 FLORY René, Pharmacien, boulevard Carnot, Belfort.
 1903 FONTAINES (de) E., Industriel, Morvillars (Territoire).
 1936 FOURNIER (Mlle), 53, faubourg des Ancêtres, Belfort.
 1946 FRAHIER Victor, Comptable, 18, rue de la Gare, Valdoie.
 1931 FRANÇOIS Louis, 77, avenue Jean-Jaurès, Belfort.
 1924 FRELECHOUX M., Avocat, 5, rue du Théâtre, Arras (P.-de-C.).
 1928 FRENAYE René, 7, faubourg de Montbéliard, Belfort.
 1939 FREZARD (l'Abbé), Curé de Sainte-Thérèse, Belfort.
 1927 FRICK G., Représentant, Giromagny (Territoire).
 1945 FRIDEZ André, Comptable, Alsthom, Belfort.
 1922 GAILLARD Yvette (Mlle), 76, avenue Jean-Jaurès, Belfort.
 1945 GALMICHE René, Giromagny (Territoire).
 1935 GANGHOFFER-FREY, Agent d'affaires, La Centrale Immobilière,
 7, rue des Capucins, Belfort.
 1932 GANNEVAT Lucien, Directeur des Cours Complémentaires, Belfort.
 1942 GARNERET (l'Abbé), Curé de Lantennes (Doubs).
 1945 GAUFROY, rue Mazarin, Belfort.
 1946 GAUTHIER Jean, Industriel, 13, faubourg de France, Belfort.
 1932 GIRARDOT E., Professeur, 8, rue de l'Ermitage, Pavillon 35, Ver-
 sailles (Seine-et-Oise).
 1925 GIROUD Paul, Architecte, boulevard Carnot, Belfort.
 1928 GRAFF Armand, Négociant, Florimont (Territoire).
 1929 GRANDJEAN A., Industriel, Delle (Territoire).
 1946 GRANDJEAN Hélène (Mlle), Etudiante, 4, rue Edouard Mény,
 Belfort.
 1912 GRELAT Gaston, Delle (Territoire).
 1927 GRESSOT Jean, Avocat, Député, Porrentruy (Suisse).
 1934 GROSBORNE (Mlle), Place d'Armes, Belfort.
 1934 GROSS Léon, Négociant, 58, faubourg de France, Belfort.
 1920 GUIDER Armand, Employé à l'Alsthom, 10, rue de Valenciennes,
 Belfort.
 1943 GUINCHARD, Professeur à l'Institution Sainte-Marie, Belfort.
 1942 GULDEMANN, Instituteur, Suarce (Territoire).
 1946 GUTH Georges, Ingénieur, 16, rue Heim, Belfort.
 1913 GUTHMANN Robert, Ingénieur, 11, rue de la Forêt-Noire, Stras-
 bourg (Bas-Rhin).

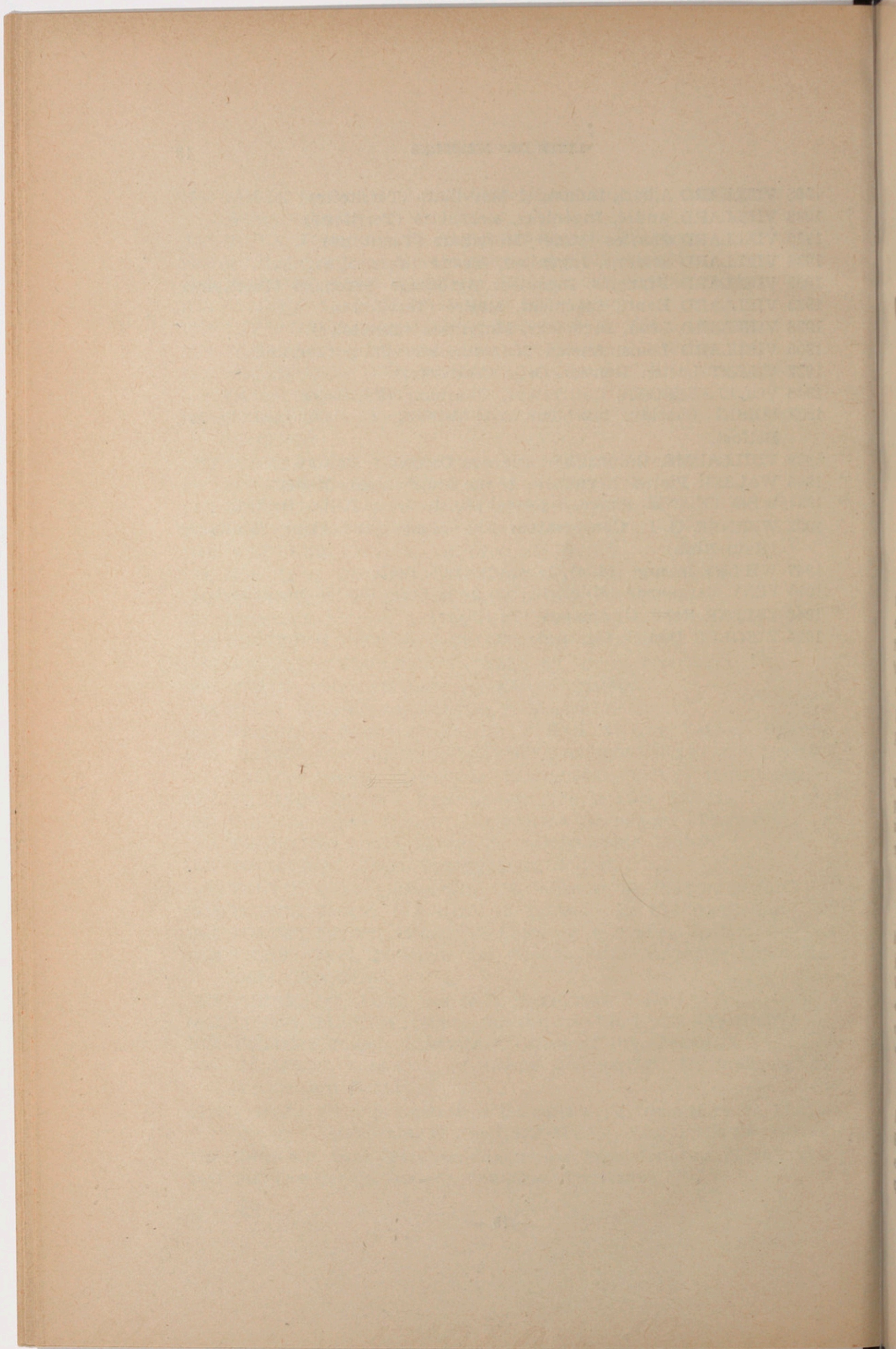
- 1922 HAAS Paul, Directeur de Banque, Belfort.
- 1941 HAAS, Directeur d'Ecole, Strasbourg (Bas-Rhin).
- 1946 HABIG Jean-Georges (l'Abbé), Curé de Montreux-Jeune (Ht-Rhin).
- 1924 HALLER, Professeur à l'Institution Sainte-Marie, faubourg des Ancêtres, Belfort.
- 1941 HARPE (de la) Richard, Ingénieur à l'Alsthom, 9, avenue d'Alsace, Belfort.
- 1927 HEITZMANN (Mlle), Institutrice, 13, Grande-Rue, Belfort.
- 1912 HELMINGER Georges, Commissionnaire-Expéditeur, Belfort.
- 1945 HENNIN Robert, Dessinateur publicitaire, 15, rue Fernand Papillon, Belfort.
- 1909 HENRIOT Jean, Notaire, rue de la Banque, Belfort.
- 1946 HENRY Marie-Louise (Mlle), Professeur, Auxelles-Haut (Ter.).
- 1942 HENRY Raymond, 29, Quai Vauban, Belfort.
- 1924 HERBELIN J. (Mlle), 12, rue Stractman, Belfort.
- 1938 HOCHSTETTER René, Ingénieur, avenue des Trois-Chênes, Belfort.
- 1946 HOFFMANN Georges, Ingénieur E. P. Z., 7, rue d'Hanoï, Belfort.
- 1938 HOLDER Marcel (l'Abbé), Curé de Courcelles, par Réchésy (Ter.).
- 1943 HUCKEL Henri, Pharmacien, Héricourt (Haute-Saône).
- 1925 HUMBRECHT Henri (le Chanoine), Curé de Saint-Joseph, rue Voltaire, Belfort.
- 1945 HUNTZBUCHLER Alexandre, avenue Jean-Jaurès, Belfort.
- 1934 JACOTEY Paul, Inspecteur honoraire des Postes, 14, rue de La Fontaine, Paris.
- 1946 JACQUOT G., Docteur en médecine, 29, faubourg de Montbéliard, Belfort.
- 1912 JOACHIM Jules, Directeur d'Assurances, quai Vauban, Belfort.
- 1939 JOBERT, 7, rue Saint-Hilaire, Saint-Maur (Seine).
- 1946 JOURNAL « La République de l'Est », faubourg de Montbéliard, Belfort.
- 1946 KALBE André, Jardinier, Essert (Territoire).
- 1928 KAMMERLOCHER Georges, 5, rue de Madagascar, Belfort.
- 1926 KAMMERER Henri, Propriétaire, Thann (Haut-Rhin).
- 1932 KELLER Maurice (l'Abbé), Curé de Sainte-Odile, 39, rue des Forges, Belfort.
- 1893 KELLER Pierre, Propriétaire, Rougemont-le-Château (Territoire).
- 1946 KIMMERLE, 9, rue de Valdoie, Belfort.
- 1934 KËEL Fernand, Imprimeur, faubourg de France, Belfort.
- 1946 KOHLER René, Président-Directeur de la Société Industrielle, Delle (Territoire).
- 1919 KORNMANN Georges, Représentant, Villa Saint-Martin, Vesoul (Haute-Saône).
- 1932 LABLOTIER Louis, Bourogne (Territoire).
- 1927 LAIBE Gustave, Instituteur, Boron (Territoire).

- 1938 LANG Albert, Directeur de la Presse Réunie, Place Corbis, Belfort. 0
 1945 LANG, Docteur en médecine, Giromagny (Territoire). -
 1910 LAPOSTOLET Noël, Ingénieur, 53, faubourg de Paris, Belfort. 0
 1912 LARDIER E., Giromagny (Territoire). -
 1921 LEGAY, Ingénieur à la Mairie, Belfort. 0
 1937 LEHMANN Marcel, Assurances, 9, rue des Capucins, Belfort. 0
 1928 L'HOTE Jules (l'Abbé), Curé de Lachapelle-sous-Rougemont (Ter.). -
 1936 L'HOTE René, Négociant, 32, faubourg de France, Belfort. 0
 1930 LE MEUR, Libraire, 12, Place du Théâtre, Dijon (Côte-d'Or). 1
 1946 LENCLUD (Mme), Le Monceau, Valdoie (Territoire). -
 1921 LESMANN Philippe, Ingénieur, rue des Champs, Belfort. 0
 1929 LIENEMANN, faubourg de Montbéliard, Belfort. 0
 1922 LIEVRE Lucien, Inspecteur des Ecoles secondaires, Porrentruy (Suisse). -
 1933 LOUIS André, Notaire, 18, rue Saint-Nicolas, Delle (Territoire). -
 1911 LUX Eugène, Architecte départemental, Belfort. 0
 1946 MAIRE André, Agriculteur, Maire, Châlet de Chauveroché, Le-puix-Gy (Territoire). -
 1928 MAITRE René, Chirurgien, quai Vauban, Belfort. 0
 1947 MAITRE René, Commis des P. T. T., 8, rue Victor-Hugo, Belfort. 0
 1925 MANGE Juliette (Mlle), 82, rue Montjean, Giromagny (Territoire). -
 1946 MANZONI, rue des Ecoles, Giromagny (Territoire). -
 1946 MARCHAL Marcel, 42, rue du Magasin, Belfort. 0
 1934 MARCK, Quincaillier, 132, avenue Jean-Jaurès, Belfort. 0
 1936 MARTIN DU NORD (Mme), 62, boulevard de Courcelles, Paris. 1
 1927 MATHEY François, 6, Place de Breteuil, Paris (VII^e). 1
 1936 MATTIN André, 97, avenue Aristide Briand, Montrouge (Seine). 1
 1946 MAUPIN, Notaire, Belfort. 0
 1935 METZGER Bernard, Pharmacien, Delle (Territoire). -
 1932 MEYER Hubert, Docteur en médecine, rue Gambetta, Belfort. 0
 1934 MEYER Pierre, Directeur de la Coopérative des Pharmaciens, 1, rue Albert I^{er}, Belfort. 0
 1925 MIELLET Edmond, Ancien Ministre, 25, rue de Lisbonne, Paris. 1
 1924 MILLOT-DEMANGE, Dentiste, rue de la République, Belfort. 0
 1946 MOINAT Gustave, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Giromagny (Territoire). -
 1926 MOREAU Louis, Chef d'Atelier, Delle (Territoire). 1
 1945 MOTTET (Mlle), Belfort. 0
 1944 MOUGIN, Instituteur, Fêsche-l'Eglise (Territoire). -
 1922 MULLER Paul, Chirurgien, 36, faubourg de Lyon, Belfort. 0
 1927 MUNIER Marc, Chef du Bureau d'Architecture à la Mairie de Belfort. 0
 1939 MARTIN Eugène (l'Abbé), Curé de Saint-Dizier-l'Evêque (Ter.). -
 1934 NAUROY Alice (Mlle), 9, rue du Lycée, Belfort. 0
 1927 NAUROY André, Ingénieur-Chimiste, Vézelois. 1

- 1936 NAUROY Maurice, Courtier en coton, rue de la Clé d'Or, Epinal (Vosges).
 1946 NAUROY René, Instituteur, Etueffont-Bas (Territoire).
 1927 NAUROY (Mme), Institutrice honoraire, Lepuix-Gy (Territoire).
 1927 NEFF Eugène, Receveur des P. T. T. honoraire, 21, rue de la Mar-seillaise, Belfort.
 1937 NETTER Georges, Avocat, 5, quai Vauban, Belfort.
 1928 NIJHOFF Martin, Libraire, La Haye (Pays-Bas).
 1946 ŒUVRARD André, Négociant, 11, rue Dauphin, Belfort.
 1946 ŒUVRARD Ch.-Constant, 5, Grande-Rue, Perouse (Territoire).
 1933 ORELLI (d') Albert, Négociant, Place Corbis, Belfort.
 1932 OSWALD Jean, Ingénieur, 57, rue de Cravanche, Belfort.
 1931 PARISOT Louis, Le Vallon, Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes).
 1946 PATINGRE (Mlle), 40, rue de Brasse, Belfort.
 1922 PELLINI Charles, Entrepreneur, Delle (Territoire).
 1930 PELOT André, Docteur en Médecine, Montbéliard (Doubs).
 1946 PELOT Jean, 2, rue du Repos, Belfort.
 1927 PELOT Louis, Imprimeur, 5, rue du Général Sarrail, Belfort.
 1946 PERRIN René, 3, rue de la Paix, Valdoie (Territoire).
 1925 PETITJEAN Michel, Négociant, Delle (Territoire).
 1914 PFISTER Lucien, Dessinateur, 27, rue du Magasin, Belfort.
 1922 PFLIEGER, Architecte, Giromagny (Territoire).
 1946 PICHERAL, rue du Fort-Hatry, Belfort.
 1946 PLATHEY Pierre, Représentant, 75, route de Rouen, Gravigny, près Evreux (Eure).
 1946 POIVEZ Paul (l'Abbé), Vicaire à Danjoutin (Territoire).
 1947 POURCHET (l'Abbé), 13, rue Michelet, Belfort.
 1947 POURCHOT Gaston, Lieutenant-Colonel d'Artillerie, 2, rue Emile-Zola, Belfort.
 1927 PRINCE A., Directeur de l'Hôpital psychiâtre de Navarre, Evreux (Eure).
 1933 RAPINE Gustave, rue Saint-Nicolas, Delle (Territoire).
 1939 RASSINIER Paul, 15, rue Papillon, Belfort.
 1942 RENOUX Lucien, Trétudans (Territoire).
 1946 REVEL Paul, Directeur du Laboratoire de Bactériologie, 1, rue Saint-Antoine, Belfort.
 1946 RICALES Jean-Henri, Ingénieur à l'Alsthom, 24, rue de Turenne, Belfort.
 1943 RICHARD Henri, Instituteur, Faverois (Territoire).
 1913 RICHARD Léon, Entrepreneur, Delle (Territoire).
 1927 RISLER Alfred, Ingénieur, avenue des Trois-Chênes, Belfort.
 1918 RISS Edouard, Docteur en médecine, boulevard Carnot, Belfort.
 1946 ROBBE-GRILLET Germaine (Mlle), Institutrice, rue Gambetta, Belfort.
 1936 ROLAND (Mme), faubourg de France, Belfort.
 1929 ROMONT, Greffier de Paix, Belfort.

- 1946 ROUOT Marie (Mlle), Institutrice honoraire, 33, faubourg des Ancêtres, Belfort.
- 1927 RUBIN, Electricien, 24, rue Saint-Antoine, Belfort.
- 1946 RUHLMANN René, Notaire, Giromagny (Territoire).
- 1907 SALOMON Albert, Architecte, 12, faubourg de Lyon, Belfort.
- 1942 SALOMON Pierre, 12, faubourg de Lyon, Belfort.
- 1946 SAVARIAT Maurice-Jacques, Professeur au Lycée, Belfort.
- 1937 SCHAD Pierre, 18, rue du Docteur Petitjean, Belfort.
- 1903 SCHAEDELIN Félix, Président de Chambre à la Cour d'Appel, Colmar (Haut-Rhin).
- 1921 SCHALLER Lucien, Dessinateur, 67, rue d'Alsace, Grandvillars (Territoire).
- 1927 SCHEIDECKER Maurice, Industriel, Thann (Territoire).
- 1922 SCHMIDT Georges (Mme), 29, rue Marceau, Belfort.
- 1925 SCHNEIDER Georges, Sous-Directeur de la B. N. C. I., Belfort.
- 1924 SCHUEFFER René, Vézelois (Territoire).
- 1946 SCHOULER, Proviseur du Lycée de Belfort.
- 1929 SCHULLER Charles, 21, Grande-Rue, Delle (Territoire).
- 1946 SIGNE Léon, Cultivateur, Maire de Buc (Territoire).
- 1941 SIMONIN, Huissier, rue du Pont, Champagny (Haute-Saône).
- 1946 SIRDNEY Gabriel, Retraité, Offemont (Territoire).
- 1920 SOCIETE D'EMULATION DELLOISE, Delle (Territoire).
- 1946 STERN (Mlle), rue Scheurer-Kestner, Belfort.
- 1938 STICK (l'Abbé), Aumônier de la Marine d'Afrique.
- 1922 STIEGLER, Administrateur des T. E. B., 21, quai Vauban, Belfort.
- 1946 TALLET, Sous-Directeur du Crédit Commercial de France, Belfort.
- 1924 TALLON Pierre, Agriculteur, Saint-Dizier-l'Evêque (Territoire).
- 1913 THANNER Maurice, Représentant, rue de Lille, Belfort.
- 1937 THOMAS Pierre, Docteur en médecine, Giromagny (Territoire).
- 1946 TISSERAND André, 30, rue de la République, Belfort.
- 1920 TOURNESAC Henri, Entrepreneur, Belfort.
- 1938 TOUVET Charles, Négociant, 18, faubourg de France, Belfort.
- 1913 TOUVET Joseph, Négociant, 18, faubourg de France, Belfort.
- 1946 TOUVET Norbert (Mme), 18, faubourg de France, Belfort.
- 1938 TUNIS Albert, Directeur des Contributions Indirectes honoraire, Delle (Territoire).
- 1927 TURRILLOT, Avoué, rue de la République, Belfort.
- 1941 ULRYS-LABLOTIER (Mme), Institutrice, Danjoutin (Territoire).
- 1922 VALBERT Joseph, Instituteur, Offemont (Territoire).
- 1946 VALENTIN, Directeur du Crédit Commercial, 11, faubourg de Montbéliard, Belfort.
- 1946 VARLET Gilbert, Contrôleur du service phytosanitaire du Ministère de l'Agriculture, 30, rue Saint-Martin, Vesoul (Haute-Saône).
- 1907 VERNIER Léon, Instituteur honoraire, Froidefontaine (Territoire).
- 1947 VIC Georges, Instituteur, Fontaine (Territoire).

- 1905 VIELLARD Albert, Industriel, Morvillars (Territoire).
1933 VIELLARD André, Ingénieur, Morvillars (Territoire).
1935 VIELLARD Charles (Mme), Morvillars (Territoire).
1933 VIELLARD Etienne, Ingénieur, Méziré (Territoire).
1935 VIELLARD François, Ingénieur Agronome, Sévenans (Territoire).
1933 VIELLARD Henri, Ingénieur, Méziré (Territoire).
1928 VIELLARD Léon, Ingénieur, Morvillars (Territoire).
1905 VIELLARD Louis, Ancien Sénateur, Morvillars (Territoire).
1922 VILLET Lucien, Rentier, Delle (Territoire).
1946 VOGELSBERGER, Cultivateur, Charmois (Territoire).
1929 VOISIN Charles, Ingénieur à l'Alsthom, 17, boulevard Carnot, Belfort.
1939 VUILLAUME, Quincaillier, rue des Capucins, Belfort.
1946 WALSER Pierre, Négociant, 1, rue Metz-Juteau, Belfort.
1934 WEINBRENNER Pierre, Artisan-Ebéniste, 4, rue Lalloz, Belfort.
1922 WERNER G.-L., Conservateur du Musée Historique, Mulhouse (Haut-Rhin).
1947 WILLIG Jeanne (Mlle), 1, rue Parisot, Belfort.
1946 YENY Marguerite (Mlle), 10, rue de la Croix-du-Tilleul, Belfort.
1946 ZELLER René, Giromagny (Territoire).
1924 ZIEGLER Daniel, Chirurgien, 1, rue de Bellevue, Belfort.



FEU SUR TRÉTUDANS !

Combats de la Libération - Novembre 1944

A nos Libérateurs

A nos amis de la Libre Helvétie

AVANT-PROPOS

Il n'est en France aucune région, aucune cité que la guerre, avec son triste cortège de deuils et de misères n'ait touchée. Partout, la tourmente est passée, inexorable et terrifiante, comme une vision d'Apocalypse. Ce fut d'abord le « Prélude » de 1939-40, qui, pendant dix mois, tint les cœurs haletants et les fronts angoissés, puis l'humiliation de la défaite qui nous coûta une foule de prisonniers. Alors vinrent les tristes années de l'occupation allemande : cinq années d'oppression et d'asservissement où le peuple de France dut se plier aux dures exigences de ses maîtres nazis.

Mais à travers cette tourmente, dans la nuit obscure de l'occupation, une flamme brillait : la flamme de l'espérance, ranimée le 18 juin 1940 par le message qu'un général : DE GAULLE, envoyait de Radio-Londres au peuple français : « Dans l'univers libre, disait-il, des forces immenses n'ont pas encore donné, un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Ce jour-là, il faut que la France soit présente à la Victoire, alors elle retrouvera sa liberté et sa grandeur ».

Depuis ce jour, alors que les pavés de nos rues résonnaient sous la botte allemande, un élan de résistance s'empara des cœurs français : des jeunes gens « s'évadèrent » de la Métropole pour aller grossir en pays ami, la nouvelle armée de la France Libre ; d'autres se groupèrent dans les « maquis » et formèrent l'armée clandestine qui, de bonne heure, se dressa contre l'occupant. Quant à notre armée coloniale, au jour « J », elle se jeta elle aussi, résolument du côté des forces de la Liberté.

C'est de cet amalgame de forces diverses, mais animées du même idéal qu'après le fameux débarquement du littoral méditerranéen, fut formée la Première Armée Française. Trempée dans le sang des martyrs de la Résistance et des héros de Bir-Hakeim et de Cassino, l'épée de cette fière et mystérieuse phalange allait enfin exterminer les hordes hitlériennes qui, depuis cinq ans, souillaient notre belle terre de France.

C'est pour fixer un épisode de cette brillante chevauchée que nous avons groupé ici, un ensemble de notes prises sur le vif, pendant les combats qui eurent pour théâtre une petite bourgade du Territoire de Belfort : TRETUDANS.

De par sa situation géographique, la Trouée de Belfort, pays de transition entre Vosges et Jura, offre une dépression géologique propice aux invasions. De tous temps, cette dépression ou plutôt ce « passage » fut utilisé par les grands courants de peuples allant d'Europe Centrale en Europe Occidentale et inversement, de sorte que ce qu'on a appelé très justement : « Porte de Bourgogne », pourrait être appelé par réciprocité : « Porte du Rhin ». Bien qu'elle soit constituée par une dépression naturelle, cette « Porte du Rhin » présente à ses abords, un chapelet de collines dont les stratèges militaires ont tiré profit pour la construction des ouvrages de défense formant le camp retranché de Belfort.

TRETUDANS se trouvant situé entre deux de ces ouvrages ; les forts du « Fougerais » et du « Bois d'Oye », en même temps qu'au point le plus resserré de la vallée de la Savoureuse, constituait donc l'un des « verrous » de la Trouée de Belfort.

Nous verrons par la suite comment, à la faveur de l'arrêt momentané des troupes françaises aux abords de la « Trouée » les Allemands sûrent faire de la position de TRETUDANS un point stratégique important, en utilisant non seulement les deux cours d'eau qui en interdisent l'accès, mais aussi la topographie du terrain qui se prêtait merveilleusement à leurs desseins de résistance.

Puis tour à tour, le lecteur verra se dérouler les épisodes qui ont marqué les affreux bombardements de notre village, la résistance désespérée des Allemands et les assauts furieux des vaillants soldats du 5^e régiment de tirailleurs marocains : magnifiques de courage, de cran et d'audace, pendant trois jours, ils bataillèrent dans nos rues, autour et souvent même à l'intérieur de nos maisons. Un grand nombre tombèrent glorieusement, mais grâce à leur héroïsme, le « verrou » sautait et TRETUDANS devant Belfort restait à nos armes.

Une nouvelle page de gloire venait s'ajouter à l'histoire de l'un de nos plus beaux régiments coloniaux. Puissent les uns et les autres : officiers, sous-officiers et soldats du 5^e R. T. M. trouver dans ces pages, l'expression de la reconnaissance des Trétudanois. Grâce à eux, au matin du samedi 25 novembre 1944, l'aube d'une ère nouvelle s'ouvrait pour nous, elle fut saluée par un délire de joie impossible à décrire ; malgré l'affreux bourdonnement qui, dans les oreilles de chacun, rappelait encore le fracas de la bataille. Dans l'écroulement des forces d'oppression, ce vieux mot bien français allait enfin redevenir pour nous une réalité : « La liberté est le bien le plus précieux avec la vie ».

Nous manquerions aux règles des convenances, si nous omettions de témoigner ici notre gratitude à ceux qui se sont intéressés à notre travail, en l'occurrence : M. le Colonel LARRAYÉ, MM. le Capitaine GARDES

et le lieutenant SARI, deux des principaux artisans de notre libération, ainsi que M. Henri MARRE, ancien Maire de Châtenois-les-Forges. Tous, par les encouragements qu'ils nous ont prodigués ou par la précieuse documentation qu'ils nous ont fournie, ont permis l'heureuse réalisation de cet ouvrage. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

**

15 AOUT 1944

Le mois d'août 1944 s'ouvrit sous les auspices les plus favorables pour les armées alliées et plus particulièrement pour la Première Armée Française dont les avant-gardes, après leur débarquement dans le midi de la France, s'adjoignaient au fur et à mesure de leur avance, de forts contingents de F. F. I. et de maquisards. Cette armée, après avoir bousculé les défenses allemandes du littoral, avait déjà remonté la vallée du Rhône et pointait tout droit vers Belfort.

Malgré les rares nouvelles que donnaient les journaux contrôlés par les nazis, on apprenait clandestinement, grâce à la radio suisse que l'armée française avait devant elle, dans la Trouée de Belfort, une armée allemande forte de 70.000 hommes bien aguerris et décidés à ne pas lâcher prise.

Dès lors, on comprit que notre région devait s'attendre à des combats importants, il fallait s'y préparer : on eut d'abord recours à la prière. Avec le 15 août, arriva la fête de l'Assomption, la traditionnelle procession fut ce jour-là beaucoup plus suivie que d'ordinaire et l'émotion fut grande lorsqu'elle s'arrêta devant un superbe reposoir dédié à la Vierge protectrice ; une foule nombreuse et recueillie implora la protection du ciel. Entre chaque verset du « Magnificat », les voix suppliantes s'élevaient :

« Vierge notre espérance,
Etends sur nous ton bras,
Sauve, sauve la France,
Ne l'abandonne pas... »

Non, la Vierge ne l'abandonnera pas, cette France, fille aînée de l'Eglise qui, au cours des siècles lui a élevé tant de sanctuaires célèbres. Elle rendra bien vite à ce pays, resté si digne dans son immense sacrifice, sa grandeur et sa puissance d'autrefois, car il faut que la France revive, pour apporter dans le concert des nations ce sens de l'équité et cet esprit de pondération qui lui ont valu l'antique adage : « Gesta Dei per Francos ».

**

DANS L'ATTENTE ANXIEUSE....

Le dimanche 20 août, on apprend que LAVAL et son gouvernement, fuyant Vichy, sont arrivés à Belfort la veille à 6 heures du soir et ont installé leurs services à la Préfecture. Le lendemain, le bruit court

que le maréchal PÉTAIN ayant lui aussi quitté Vichy vient de descendre en gare de Belfort pour aller s'installer au château de M. VIELLARD, à Morvillars.

Ces nouvelles ne sont pas sans produire une grosse émotion dans la région, d'autant plus qu'une véritable armée de miliciens a suivi les ministres fuyards. Pendant un certain temps, cette armée qui partage le travail de la Gestapo et adopte ses sinistres méthodes, sème la terreur dans notre région. Enfin les armées libératrices approchent et nos nouveaux-venus devront prendre le chemin de l'exil en rejoignant l'Allemagne. Tout autre est cette nouvelle que, le 23 août, on apprend par la radio : Paris est libéré, oui, Paris est libéré ; à l'approche des armées alliées la Capitale tout entière a secoué le joug de l'oppresseur et avec ses F. F. I., elle s'est soulevée comme un seul homme, avant d'accueillir la division blindée du général LECLERC qui fait son entrée. A la barbe des Allemands, la nouvelle se diffuse comme un éclair et la joie se lit sur tous les visages.

Le nouveau genre de guerre de mouvement adopté par les alliés est grandement favorisé par le temps sec de ce mois d'août 1944. La chaleur est extrême. Depuis 1893, la sécheresse n'a pas été plus désastreuse, la récolte de fourrages est presque nulle, le ruisseau du « Coq » est à sec... Le 28 août, sur l'invitation du maire Alphonse RENOUX, les chefs de famille se réunissent à la mairie pour entendre la lecture d'une ordonnance préfectorale prescrivant la construction d'abris pour la population civile. On y échange des points de vue et, les jours suivants, les habitants s'occupent fiévreusement à ce travail. Les uns font de simples tranchées familiales à proximité de leur habitation, d'autres confectionnent de solides abris, selon les matériaux dont ils disposent ; d'autres encore se bornent à étayer leur cave, chacun espérant trouver là, un refuge sûr au moment critique.

Au cours de la même semaine, c'est-à-dire du 28 août au 3 septembre, commencent à apparaître dans notre région, les signes avant-coureurs de la défaite allemande. Une longue colonne de cavalerie cosaque déferle jour et nuit sur nos routes ; elle est commandée par le général Wlassov, et composée de Mongols et de Russes blancs, qui forment un corps spécial intégré à la Wehrmacht à la suite de l'avance allemande en Russie. Cette colonne, dont la longueur est évaluée à 35 kms vient du Midi de la France et se dirige vers l'Allemagne. Chassée par la Première Armée Française, elle rappelle étrangement la débâcle de notre armée de 1940, dont les formations s'en allaient misérables et vaincues en direction du Sud. Certes, cette armée ne manque pas de pittoresque et ses « tarantass », minuscules chariots munis de limonnières à arceaux et traînés par d'ardents petits chevaux qui ne semblent jamais avoir connu la marche au pas, excitent la curiosité des habitants, mais les soldats qui les montent sont brouillés avec le droit de propriété et raflent en passant tout ce qui se trouve à leur portée : chevaux, bœufs, bicyclettes, etc...

AU BRUIT DU CANON...

Le 6 septembre, alors que les abris se terminent, on perçoit au loin, le grondement du canon. Vers sept heures du soir, on apprend à TRÉTUDANS que six cents tanks alliés sont arrivés à Pont-de-Roide. L'impression est forte, car la nouvelle nous arrive sèche et brusque. Le canon, les chars au Lomont ! Est-ce bien vrai ? Certains ont du mal à le croire, mais il faut se rendre à l'évidence : la Première Armée Française, commandée par le Général De LATTRE DE TASSIGNY vient d'arriver à marches forcées aux abords de la Trouée de Belfort. Encore quelques jours, quelques heures peut-être et nos soldats arriveront chez nous en libérateurs. C'est là l'idée générale, mais les jours suivants, des nouvelles moins rassurantes viendront détruire ces belles espérances. L'armée De LATTRE, essoufflée par la vitesse déployée à la poursuite des Allemands tout au long de la vallée du Rhône et de la Saône, devra stopper son avance aux abords de la Trouée de Belfort, les convois n'ayant pu suivre les unités motorisées d'avant-garde. Il faut donc reconstituer des réserves d'essence, de munitions et de ravitaillement et prendre un repos bien mérité, avant de s'élancer pour un nouveau « baroud » qui, cette fois, libérera Belfort puis l'Alsace et le Rhin. Le front se trouve donc bientôt stabilisé : au sud, le corps d'armée du général BETHOUARD fait la guerre de position dans le Haut-Doubs ; et dans les Vosges Saônoises, les troupes africaines des généraux DE MONSABERT et GUILLAUME s'enlisent peu à peu dans la boue puis dans la neige.

Cependant, la joie d'une délivrance prochaine est mêlée d'une grande inquiétude. On se demande ce que l'on deviendra. Le gros de la population civile, pris dans une souricière avec d'un côté le front et de l'autre, l'Allemagne, ne peut songer à évacuer, il faudra rester sur place quoi qu'il arrive. Malgré cela, beaucoup de jeunes gens dont les attaches au pays sont de moindre importance, s'enfuient pour éviter la terreur allemande des derniers moments que l'on appréhende déjà ; ils se dirigent vers l'accueillante Suisse. Là, ils sont reçus en amis et dirigés vers la France libérée où ils entrent par Pontarlier.

La nuit du 6 au 7 septembre est tourmentée par de nombreuses explosions et des passages de troupes qui empêchent tout sommeil. Le 8 septembre, l'aviation alliée entre en activité dans le ciel de notre région : des convois automobiles sont mitraillés sur les routes, des trains de chemins de fer sont pulvérisés. Le 9 septembre restera une journée tragique pour les Trétudanois : la veille au soir, l'appariteur municipal convoque, par ordre des autorités allemandes tous les hommes âgés de 16 à 55 ans, munis d'une pioche ou d'une pelle, pour se rendre le lendemain matin à 7 heures, à l'intersection des grand-routes de Sevenans et de Trétudans. On se rend donc à l'heure et au lieu indiqué car, selon leur habitude, les Allemands n'ont pas oublié de menacer les récalcitrants : en cas de refus, ce sera la déportation en Allemagne. Il s'agit donc de creuser une large tranchée anti-chars, dont on ne connaîtra que plus

tard les dimensions gigantesques, puisqu'elle devra mesurer 4 mètres de largeur, 3 mètres de profondeur et 40 kilomètres de longueur. Elle s'étendra depuis la frontière suisse jusqu'à la Haute-Saône, avec de nombreuses ramifications : des milliers de civils français seront employés en travaux forcés à son creusage, sous la surveillance armée des membres de l'« Organisation Todt ».

Donc, ce jour-là, l'équipe de Trétudans, au nombre d'une cinquantaine d'hommes, est placée à proximité du pont de Dorans, entre la grand-route et le canal. De chaque côté d'elle, d'autres équipes provenant des villages voisins travaillent elles aussi. La matinée se passe, émaillée de quelques « prises de col » avec les « gardes-chiourmes » qui sont armés jusqu'aux dents : il faut employer la contrainte car personne n'est disposé à travailler pour ces messieurs ! Ce qui est plus grave, ce sont les repérages discrets que trois avions alliés semblent opérer au-dessus du chantier depuis le début de la matinée. A l'heure de midi, au moment du repos, alors que chacun tire du sac les victuailles apportées pour le repas, nos trois avions apparaissent, ils viennent de repérer une colonne automobile allemande qui passe sur la route située à proximité du chantier. Ils se mettent aussitôt à mitrailler ; les piqués se succèdent pendant quelques instants, l'attaque est terrible : deux des nôtres qui se trouvaient à proximité sont touchés à mort, trois sont gravement blessés et une dizaine d'autres le sont légèrement. Ceux-ci rejoignent leur domicile alors que les trois autres sont transportés à l'hôpital de Belfort. Pendant ce temps, les camions automobiles composant la colonne allemande, sérieusement touchés, se consomment, dégageant un nuage de fumée âcre et noire, alors qu'une interminable pétarade s'en échappe, provoquée par l'éclatement des munitions qu'ils transportaient. Dans la nuit du 8 au 9 septembre, le pont nord du canal saute avec fracas. A chaque instant, on entend au loin, des explosions semblables. Tout donne à croire que l'on fera l'impossible pour empêcher les Français de passer.

Depuis le lundi 4 septembre, TRETUDANS est occupé par une compagnie de travailleurs militaires employés à des travaux de retranchement à proximité du village. Quelques jours plus tard, arrive encore une unité d'infanterie de ligne. A présent, le canon gronde jour et nuit en direction du Lomont et de la Haute-Saône. En plus, le bruit de la D. C. A. allemande mêlé à celui des avions alliés qui mitraillent les convois militaires, produisent un vacarme continu et assourdissant.

**

EN ETAT DE SIEGE

Au matin du 12 septembre, de grandes affiches sont placardées sur les édifices publics ; elles annoncent en gros caractères que l'état de siège est décrété dans le Département de Belfort. Certes, on s'attendait à cette décision du commandement allemand, mais la nouvelle n'est pas sans créer une certaine émotion, d'autant plus que les règlements qui en dé-

coulent son draconiens : défense de s'attrouper sur la voie publique et d'y circuler de nuit ; défense de fermer les portes des maisons à clef pour la nuit, etc.. ; ils ordonnent en outre la fermeture des cafés et débits de boissons. Les jours suivants, les soldats allemands s'emploient à établir à l'entrée du village un solide barrage anti-chars fait de gros troncs d'arbres dressés les uns contre les autres, avec une extrémité enfoncée en terre. Une Ortskommandantur est installée au café Gressot et une feld-gendarmerie dans la maison Chavanne. De jour en jour, TRETUDANS prend figure de position importante ; en plus de ces nouveaux-venus, des officiers du génie parcourent très souvent le village et ses alentours, compulsant leurs cartes d'état-major, dressant des plans et donnant des ordres aux chefs des formations de travailleurs qui s'acharnent fiévreusement à la construction d'abris de guerre, au creusage de boyaux, emplacement de mitrailleuses et de pièces d'artillerie, puis à la mise en place d'interminables réseaux de barbelés à travers champs, prairies, même dans les vergers et autour de certaines maisons. Le village est donc mis en état de retranchement ; la position se complète naturellement par les deux collines qui l'enserrent ; le Fougerais et le Bois d'Oye, chacune d'elle munie d'un fort ; puis par deux cours d'eau : la Savoureuse et le canal de Montbéliard à la Haute-Saône qui interdisent l'accès du village quand on vient du sud.

Alors que le bruit de la bataille se fait plus dense, l'anxiété augmente, chacun cache le mieux possible tout ce qui lui appartient de plus précieux : denrée alimentaires, lingerie, vaissellerie, sans oublier les bonnes bouteilles que l'on conserve jalousement pour trinquer avec nos libérateurs ; d'autres attendront le jour de la victoire pour avoir le col cassé...

Le 14 septembre, une trentaine de femmes d'ouvriers viennent manifester devant la maison du maire ; elles demandent à manger, car il n'y a plus de pain dans les boulangeries et presque plus de lait dans les fermes, ceci à cause de la grande sécheresse qui a duré depuis le printemps jusqu'à la mi-août. Le maire ordonne à plusieurs cultivateurs de battre immédiatement du blé qui sera échangé au moulin de Botans contre l'équivalent de farine ; une boulangerie la transformera en pain destiné exclusivement à la population de TRETUDANS.

Les bornes et triangles de signalisation longeant la grand-route, ayant été badigeonnées de nuit, au goudron, sous l'instigation des membres de la résistance, ne furent pas sans exciter la nervosité du Commandant de la feld-gendarmerie qui, le 13 septembre, donna au maire, l'ordre de les faire remettre en état avant sept heures du soir, sans quoi, deux hommes du village seraient fusillés. Le maire dut s'exécuter et la remise en état put se faire dans le délai ordonné, aucune représaille n'eut lieu.

Entre le 13 et le 18, on entend moins le canon ; on dit que les Français ont reculé dans le Doubs, mais on ne connaît rien d'officiel. Le 23, le commandant allemand donne l'ordre aux propriétaires de postes de radio, de déposer ceux-ci à la mairie. En comparaison du nombre, très

peu seront livrés à ces messieurs, beaucoup seront cachés dans les tas de foin ou dans les combles des maisons. Le même jour, vers 4 heures du soir, une grosse explosion fait vibrer les maisons : c'est la passerelle métallique jetée à travers le canal à Vourvenans qui saute. Depuis quatre jours, le bruit du canon redouble d'intensité, les maisons vibrent continuellement ; on apprend que des obus sont tombés à Montbéliard et à Héricourt. Les travaux de culture sont arrêtés depuis quinze jours, les regains sont loin d'être terminés et les pommes de terre se gâtent en terre. Il en est de même pour les usines qui chôment depuis un certain temps.

Par suite de la mobilisation totale décrétée par Hitler, tous les Allemands valides, sans limite d'âge, qui ne sont pas aux armées, sont enrôlés pour la défense du Grand Reich. Les hommes d'âge mûr sont occupés par l'« Organisation Todt » aux travaux de retranchements, tout en conservant la vie civile. Trois cents de ces ouvriers occupent les casernes du Fougerais à TRETUDANS ; les cultivateurs de la commune doivent pourvoir à leur ravitaillement et sont assujettis avec leurs attelages, aux diverses corvées d'entretien. Les réquisitions d'attelages avec leurs conducteurs sont extrêmement fréquentes. Certains jours, on a vu jusqu'à huit attelages réquisitionnés avec voitures et conducteurs et employés à des travaux divers : corvées de ravitaillement à Belfort, transports de barbelé, de bois, etc... Naturellement, les conducteurs assujettis à ces travaux sont dispensés du travail aux tranchées qui occupe tous les jours et même le dimanche, les hommes valides.

Le dimanche 24 septembre, la guerre fait deux nouvelles victimes parmi les Trétudanois : un brave père de famille et son fils âgés de 15 ans sont tués par l'éclatement d'un obus à Montbéliard.

Devant la crainte du danger qui menace notre village, les parents se préoccupent de sauvegarder la vie de leurs enfants. A l'instar des autres communes de la région, le 27 septembre, 54 enfants sont confiés à la Croix-Rouge pour être évacués en Suisse. Le départ est fixé à 11 heures du matin, chacun doit être muni de vivres pour 24 heures. L'instant de la séparation est pathétique : parents et enfants ne peuvent contenir leurs larmes. Tous ces petits, juchés sur des voitures de cultivateurs qui ont arboré un large drapeau de la Croix-Rouge afin de prévenir les avions alliés, sont donc dirigés vers la frontière à Delle, d'où la Croix-Rouge suisse les prendra en charge pour les répartir dans les familles qui en ont fait la demande. Certes, la séparation est bien cruelle, mais devant les événements, la nécessité s'impose et il faut s'y soumettre.

Toute cette jeunesse passera dans le calme et la tranquillité les durs moments que la perspective nous incite à redouter. Il va de soi que l'admiration et la reconnaissance de tous, se portent vers la Suisse généreuse, dont le noble geste resserrera à jamais les liens d'amitié qui depuis longtemps unissent notre contrée à cette nation, petite par l'étendue, mais grande par le cœur.

ODEUR DE POUDRE !

Dès le dimanche 1^{er} octobre, l'étreinte semble se resserrer : rectification de tir de l'artillerie, ou bien alignement du front ? Toujours est-il que l'on apprend qu'à l'ouest de Belfort, Frahier est sous le tir de l'artillerie française, Ronchamp est occupé par les nôtres. Au sud, des obus tombent à Vieux-Charmont, où se trouve installé au château, le quartier général de Von Oppen, commandant les troupes allemandes du sud de Belfort. Nommay, où d'importants convois allemands sont repérés, est aussi sous le feu de l'artillerie française. Depuis le « Haut de Saucy », hauteur dominant TRETUDANS, on aperçoit des incendies à Montbéliard et le sifflement des obus que l'on perçoit aisément, se mêle à présent au bruit des éclatements.

Depuis le 23 septembre, une formation de cavalerie cosaque se partage le cantonnement de TRETUDANS avec la compagnie de travailleurs qui stationne depuis le début du mois. Le laisser-aller propre à ces soldats est plus ou moins bien contenu par leurs cadres qui sont tous allemands. Cavaliers intrépides, ils sont employés à des missions de reconnaissance au front, chaque jour, un détachement part au grand galop en direction de Montbéliard.

Le 11 octobre, l'appariteur municipal fait part d'une ordonnance allemande prescrivant la livraison aux occupants de toutes les bicyclettes existant au village pour le lendemain à 9 heures. Une autre ordonnance prescrit l'affichage à la porte de chaque demeure, d'une liste indiquant les noms, prénoms et qualités de toutes les personnes qui l'occupent. Il est plus facile de se plier à la seconde ordonnance qu'à la première, et de même que les postes de radio, la plupart des vélos iront grossir les tas de foin ou les combles, ces messieurs se contenteront de quelques vieux « clous ». Le 11 octobre, à 6 heures du soir, des avions alliés en reconnaissance, sont attaqués par la D. C. A. allemande. L'un d'eux, atteint au-dessus de TRETUDANS, s'en va tomber en flammes à quelques centaines de mètres du village. Le pilote, sauvé par son parachute a le temps de s'enfuir à la barbe des Allemands qui accourent pour le faire prisonnier.

Le 15 octobre, la feld-gendarmerie quitte TRETUDANS. Le 24, c'est au tour de la formation de cavalerie cosaque de changer de quartiers ; nul n'en est fâché : pillards et grossiers, les cosaques n'ont fait que justifier la mauvaise réputation qu'ils s'étaient faite dès leur apparition dans notre région.

La fête de la Toussaint est célébrée au milieu de ce cauchemar, plus triste que les autres années, car cette fois, les cloches n'égrèneront pas dans le ciel automnal, leurs notes significatives et prenantes ; elles ne chanteront pas la gloire des saints, et le souvenir des disparus ne sera célébré que par les prières ardentes qui montent vers le ciel ; encore seront-elles troublées à tout moment par le bruit du canon qui rappelle les fidèles à de terribles réalités !

Le 8 novembre, un événement qui aurait pu avoir des conséquences

désastreuses, vient s'ajouter aux misères des Trétudanois : des retranchements ayant été creusés dans le remblai bordant le canal de Montbéliard à la Haute-Saône la paroi étanche en fut très affaiblie, de sorte qu'en amont du village, elle céda sous la pression des eaux qui se répandirent à torrent et vinrent inonder tout un quartier de l'agglomération. Le désastre aurait été beaucoup plus grand, sans la prompte intervention du maire, qui, à 4 heures du soir, ordonna à tous les hommes munis d'attelage de conduire des matériaux au lieu du sinistre, afin de colmater la brèche par où sortait le flot dévastateur, ce qui fut fait assez rapidement.

Un mois entier se sera écoulé sans grands événements, mais dans une « guerre des nerfs » toujours plus accentuée, d'autant plus que les faits et gestes des occupants ne sont pas de nature à remonter le moral de la population ; leurs exigences se font toujours plus impérieuses et de jour en jour, les habitants voient leurs champs, leurs vergers, leurs maisons même se transformer en retranchements ou se hérissier de réseaux de barbelés. Partout on creuse des boyaux et des trous de mitrailleuses, on construit des abris, on fait sauter des blocs de roches à la mine et on installe d'interminables réseaux de barbelés. Il semble que toutes les catégories de travailleurs que Hitler a pu recruter en Allemagne, en marge de sa mobilisation totale, sont représentées ici ; un jour, on voit même venir au travail un groupe de jeunes adolescents hitlériens paraissant n'avoir que de 13 à 15 ans ; beaucoup d'entre eux, vêtus de culottes courtes, ont à peine la force de soulever leur pioche. D'autres, un peu plus âgés, qui travaillent aux retranchements dans la forêt, sont militarisés. Ils portent l'uniforme kaki, avec brassard à croix gammée et le fusil à l'épaule qui, s'il contribue à provoquer en eux, un sentiment d'orgueil démesuré, est bien incapable de leur donner du muscle, car, chaque soir, au retour dans leur cantonnement de Moval, ils sont visiblement exténués de fatigue ! Les civils allemands casernés au Fougerais continuent eux aussi leurs travaux, ainsi que la compagnie de travailleurs cantonnée au village. Malgré la hantise de la défaite qui commence à progresser dans leurs rangs, toutes ces formations chantent leurs marches guerrières à l'aller et au retour du travail. Les chants sont ordonnés par les chefs, pour entretenir le moral des soldats, mais lorsque l'on interroge quelques-uns de ceux-ci, on a tout de suite compris que l'Allemagne a perdu la partie, et que l'on n'attend qu'une chose : la capitulation, afin de pouvoir rentrer chez soi.

Quant aux hommes de TRETUDANS requis pour les travaux, ils auront participé jusqu'à la fin, avec leurs camarades des villages environnants et même belfortains, au creusage du tronçon de la tranchée anti-chars passant dans notre secteur. Par la suite, ils seront employés à divers travaux, notamment à la confection d'abris ou d'emplacements de pièces d'artillerie.

Il est visible que les Allemands, tout en obligeant les hommes aux travaux forcés, tiennent aussi à les tenir fermement sous leur coupe, afin d'éviter d'éventuels remous provoqués par le travail clandestin de la Résistance.

L'OFFENSIVE

Le mardi 14 novembre, le canon se met à gronder très fortement sur toute la ligne du front. Les artilleurs français ont allongé leurs tirs et dans la journée, des obus tombent dans la prairie de Dambenois et à proximité de Châtenois. Les jours critiques sont arrivés. TRETUDANS sera bientôt sous le feu des canons puis des mitrailleuses, les nuits sont maintenant sans sommeil. Le 15 novembre, le canon, qui s'était apaisé une partie de la nuit, recommence à tonner dans la matinée. La grande bataille vient d'être engagée et les quelques postes de radio conservée clandestinement annoncent : « La Première Armée française a entamé, malgré le mauvais temps, une vigoureuse offensive de part et d'autre du Doubs, sur un front de 40 kilomètres ». Ces 40 kilomètres, c'est la Trouée de Belfort, le chemin de l'Alsace et du Rhin, sur lequel s'engagent les soldats français ; les dés sont jetés, sur quelle face s'arrêteront-ils ?

La grand'route entre Châtenois et Nommay, où sont repérés des convois allemands, est violemment bombardée. Dans la nuit du 15 au 16, les explosions qui se succèdent, embrasent le ciel à chaque instant. Le courant électrique est coupé depuis les premières heures de l'offensive et c'est un gros souci pour les habitants, de trouver un moyen de s'éclairer. Au matin du 16 novembre, à travers le roulement ininterrompu du canon, on perçoit, en direction d'Héricourt, le tic-tac des mitrailleuses. Les voici ! c'est le cri qui vole de bouche en bouche ; enfin, nos Français sont là, à quelques kilomètres de nous, quelle joie, on a peine à le croire, mais il faut le dire, cette heureuse impression est mêlée d'une juste appréhension ; on se demande comment cela va se passer... En effet, les Français qui ont atteint Héricourt, rencontrent une farouche résistance dans la partie haute de la ville. Dans l'après-midi, on distingue très nettement un violent tir d'artillerie sur la montagne du Salbert. Là aussi l'offensive bat son plein et les Commandos d'Afrique et de Courson, qui tiennent le secteur, enlèveront brillamment la position le 20, et de là, ils dévaleront sur Belfort, soutenus par les Commandos de France, le 4^e R. T. M., la Légion, ainsi que par les chars du 6^e R. C. A. Le 17 novembre on se bat à Montbéliard, qui est enlevé dans un après-midi. Ce jour là, les ouvriers civils allemands quittent les casernes du Fougerais pour se replier vers l'Alsace, puis, à 6 heures du soir, l'Ortskommandantur et la Cie de travailleurs militaires quittent à leur tour TRETUDANS pour la même direction.

Il ne reste donc plus à TRETUDANS que diverses formations de choc, destinées à défendre la position. La bataille se rapproche d'heure en heure et s'annonce sérieuse. Le pont de l'écluse-nord du canal a déjà été détruit à la mine il y a plusieurs jours. Dans la nuit du 17 au 18, à 2 heures du matin, c'est au tour du pont de l'écluse-sud et de celui de la Savoureuse ; ils sautent dans un bruit inégalé jusqu'à présent ; les derniers soldats al-

lemands les ont donc franchis, ils se retrancheront à TRETUDANS où pendant huit jours, ils opposeront une résistance farouche aux assaillants. Une longue préparation d'artillerie suivie d'assauts d'infanterie seront nécessaires pour s'emparer du village.

**

AVANT L'ATTAQUE

Le samedi 18 novembre, à 10 h. 30 du matin, des crépitements de mitrailleuses allemandes se font entendre à l'entrée sud de TRETUDANS. Ils sont bientôt suivis du tir des canons anti-chars et des pièces volantes en position au « Haut de Saucy », au fort du Fougerais, puis à l'intérieur même du village. Surpris, étonnés de la rapidité des événements, les habitants se réfugient dans les abris, dans les caves ou encore dans les écuries qui, à cette saison, sont surmontées de tas de foin assez épais.

Nous voici donc en pleine bagarre. En effet, des chars de la colonne blindée du général du Vigier — division rouge — après avoir pris les devants sur les unités qui ont libéré Montbéliard, viennent d'arriver à Châtenois-les-Forges, mais, arrêtés par les défenses de TRETUDANS et dans l'impossibilité de traverser les cours d'eau dont les ponts ont sauté, ils doivent faire du « sur place » et se contenter de riposter aux coups de l'ennemi. Enfin, dans la soirée du dimanche 19, les blindés sont relevés par le 3^e bataillon du 5^e Régiment de tirailleurs marocains, commandé par le chef de bataillon Berny. La journée du 20 se passe à concentrer les renseignements reçus sur TRETUDANS. Une opération menée par deux sous-officiers et par un civil de TRETUDANS : Maurice Rosselot, qui se trouvait alors à Châtenois avait donné peu de choses, et le malheur voulut que notre compatriote fut touché à mort dans la prairie du « Châtelot », ainsi que l'un de ses coéquipiers ; leurs cadavres ne furent retrouvés que plusieurs jours après. Le fort du Bois d'Oye, défendu par un système d'organisations fortement tenues, à savoir : six lignes successives de réseaux couvrant des tranchées continues et de nombreux abris à l'épreuve des gros calibres, est occupé sans aucune perte, dans la matinée du 21, par la 11^e Compagnie, commandée par le capitaine Jayet.

Dans TRETUDANS, la vie ressemble à celle d'une place assiégée : la canonnade ne cesse de se faire entendre, les obus tombent partout. Depuis la matinée du 18 où vers 10 heures l'on entendit mêlée au tic-tac des mitrailleuses, la sonnerie des cloches de la libération à Châtenois, on ne sait plus rien de ce qui se passe au dehors. Le canon a déjà fait beaucoup de casse dans le village et la mort a fauché sérieusement dans les rangs des défenseurs qui sont décidés à tenir coûte que coûte.

Le dimanche 19, à 8 heures du matin, pendant une accalmie, on est étonné d'entendre sonner la messe que notre vénéré curé, M. l'abbé Menuey tient à célébrer ; nul n'en doute, pour implorer le Ciel, afin qu'il pro-

tège sa paroisse en ces heures tragiques. Quelques personnes pieuses bravant les obus, y assistent.

A 8 h. 30, un important duel d'artillerie se déroule en direction de Bermont et Dorans, qu'une formation de goudiers atteindra le 22. La canonnade reprend également pour la position de TRETUDANS et, entre 13 et 14 heures, elle atteint une intensité encore inégalée. Dans la soirée, nouvel et très vif engagement, nuit assez calme. Le lundi 20, des personnes habitant les cités du Maroc, démunies de ravitaillement, ont réussi à franchir la passerelle de l'écluse n° 4 pour venir aux provisions de ménage, elles disent qu'elles voient de chez elles, les soldats français circuler dans le parc du château Vermot à Châtenois. On apprend aussi que des patrouilles françaises se sont aventurées jusqu'au bord du canal. Une grande partie de cette journée du 20 est relativement calme, mais dès 4 heures du soir, une violente canonnade déferle un ouragan de fer et de feu sur le village ; des obus de tous calibres saccagent littéralement le quartier de l'église, principal foyer de la résistance allemande. Ce terrible pilonnage ne cessera que le lendemain à 6 heures du matin. Pendant ces bombardements, TRETUDANS, aux dires des habitants des villages voisins, disparaissait de jour, dans un nuage de fumée et de nuit, il était complètement embrasé par le feu des explosions. La canonnade reprendra encore dans la matinée du 21. Une relève des unités allemandes a lieu à 9 heures. La position était assez faiblement tenue jusqu'à présent, mais les nouveaux venus qui constituent un régiment entier de S.S., couvriront le terrain s'étendant du Fougerais au Bois d'Oye en passant par le village.

De l'autre côté des lignes, on ne reste pas inactif et le calme avant la tempête est un sûr présage : dans la soirée du mardi 21, l'ordre d'attaque est donné au commandant Berny : il doit reprendre la progression en direction de Moval-Vézelois. Il s'y attendait et avait préparé minutieusement l'opération en recueillant maints renseignements sur l'ennemi et le terrain à l'est de la Savoureuse. Voici comme il présente lui-même la situation :

« Couvert désormais sur la gauche par le fort du Bois d'Oye, le batail-
« lon va pouvoir reprendre sa mission en direction de Moval-Vézelois. C'est
« ce que lui confirme un ordre du Colonel commandant le groupement B,
« du début de l'après-midi du 21. Il disposera de l'appui de la C. C. I. 5 et
« du 1/63 par priorité (batterie d'appui ordinaire de 105). L'opération s'a-
« vère difficile, Gardes qui est en position sur la rive ouest de la Savou-
« reuse depuis le 19 et qui est chargé spécialement de sa préparation, ac-
« cumule les renseignements. Nous nous trouvons en effet devant la ligne
« principale de résistance. Le terrain, les bois notamment, dont les lisiè-
« res dominant la rivière, sont couverts d'organisations. En avant, le vil-
« lage de TRETUDANS est constitué en fort point d'appui, avec réduit au-
« tour de l'église et au cimetière. Enfin, couvrant le tout, la Savoureuse,
« avec ses quatre lignes d'eau successives : le canal de l'usine Vermot, à
« 60 mètres de là, un autre canal, la Savoureuse et le canal de la Haute-

« Saône. De fortes inondations ont fait déborder la Savoureuse de son lit
« et pratiquement, un banc d'eau continu d'au moins 200 mètres relie le
« premier canal aux abords du dernier, dont les berges surélevées émer-
« gent seules des eaux. Pour aggraver la difficulté, les rives des canaux et
« de la rivière, ainsi que les prairies voisines sont semées de barbelés, le
« plus souvent, réseaux bas, impossible à discerner ».

Et pour franchir tous ces obstacles, il n'existe plus rien, tous les ponts ayant été détruits par le génie allemand. Cependant, des habitants de Châtenois indiquent au commandant Berny qu'il existe à 150 mètres, en amont des ponts, un barrage muni d'une ligne de petites passerelles, seul endroit où il est possible d'exécuter la traversée, mais pour comble de malheur, ces passerelles sont actuellement immergées et les gués qui les suivent ne permettent pas de passer sans avoir de l'eau jusqu'à la ceinture. L'opération devra se faire de nuit afin d'éviter le repérage et risquer la noyade, ou bien de jour, sous le feu de l'ennemi, c'est encore là un cruel dilemme qui s'offre aux décisions du commandant. Dans son récit, le capitaine Gardes, commandant la 9^e compagnie fait les commentaires suivants sur la présentation du terrain :

« Derrière la rivière et le village de TRETUDANS, le terrain monte
« vers le Fougerais, ouvrage très important, à l'épreuve du 155, entouré de
« bois, où l'ennemi a accumulé les défenses, ainsi que nous l'indique le
« chef de bataillon Larraye, ancien commandant du fort en 1938. Il nous
« signale de nombreux réseaux de barbelés autour de TRETUDANS et dans
« les bois au-dessus ; un fossé anti-chars partant du Fougerais et coupant
« la coulée de TRETUDANS à Moval, jusqu'au canal de la Haute-Saône ;
« nous reportons ces renseignements sur nos photos aériennes ».

Curieuse coïncidence : le capitaine Gardes, qui se présente aujourd'hui l'arme à la main, à la tête d'une compagnie libératrice, devant TRETUDANS, avait été au 8^e R. T. M., de 1937 à 1939, au temps où un détachement de ce régiment occupait le fort du Fougerais ; il connaissait donc fort bien la topographie du terrain et le village. Enfin, tous les renseignements recueillis furent revus et précisés dans la soirée du 21, au cours d'une conférence tenue à la gendarmerie de Châtenois. En conséquence, le chef de bataillon décida :

« Le passage commencera à 6 heures pour la 9^e compagnie, chargée de
« remonter ensuite le canal jusqu'à l'écluse n° 5 et de pénétrer dans le
« village par sa partie nord qui semble la moins défendue. Un habitant
« de TRETUDANS se trouvant alors à Châtenois : Georges Issenmann se
« propose pour guider la colonne. La 10^e compagnie suivra immédiatement
« la 9^e, poussera directement sur l'écluse n° 4 et attaquera le réduit de
« l'église dès que la 9^e sera engagée dans la partie nord du village. Enfin,
« pour prolonger le clair-obscur, à partir de 7 heures, l'artillerie exécutera un tir de fumigènes encadrant le champ de bataille ».

EN AVANT !

Le moment est donc venu où TRETUDANS sera l'objectif immédiat de l'infanterie et, dans le cantonnement de Châtenois-les-Forges, les tirailleurs ont passé une nuit relativement bonne, ils ont pu dormir ou à peu près, chacun est dispos. A 5 h. 30, dans le silence de la nuit, la 9^e compagnie part en colonne par un, guidée par Georges Issenmann. Par la « Petite Prusse », les hommes arrivent auprès des passerelles où ils s'engagent avec de l'eau jusqu'aux mollets puis jusqu'au ventre. La dernière passerelle, celle de la Savoureuse, n'est passée que par la première colonne ; pour aller plus vite, la section de commandement, la 1^{re} et la 2^e section passent sur les dalles au pied de l'écluse. Les hommes qui ont de l'eau jusqu'à la ceinture, se tiennent par la main, pour ne pas être emportés par le courant.

A travers la prairie, la progression reprend avec de l'eau jusqu'aux genoux. Enfin, les bords surélevés du canal sont atteints, la 9^e compagnie avance lentement vers l'écluse n° 5, sans bruit, car les Allemands sont à 20 mètres de l'autre côté du canal. Il faut être prudent, car un seul bruit, un seul geste, peut tout faire échouer.

C'est alors que va commencer le moment des grandes émotions. Ce mercredi 22 novembre et les jours suivants, la glorieuse tragédie, prélude de la libération attendue depuis cinq ans se déroulera dans notre village ; comme il convient, laissons à l'un de ses principaux acteurs, le brave capitaine Gardes qui commandait la 9^e compagnie, le soin de la commenter ; voici ce que nous extrayons de son journal de marche :

« Le groupe de tête atteint l'écluse, le chef de groupe Sévilla fonce sur
« la passerelle, suivi de tous ses hommes, puis du reste de la section. Et
« la bagarre commence. Une sentinelle fritz se réfugie dans la maison de
« l'écluse vite « coiffée » par le 2^e groupe de Sari. Sévilla s'empare avec
« son groupe d'une maisonnette située à 50 mètres plus loin. Des fritz
« s'échappent des maisons, ils sont vite abattus ou disparaissent dans la
« nuit. Le 3^e groupe de Sari, dépassant les autres, traverse la route n° 1 et
« s'empare des deux maisons de l'autre côté, l'écluse est à nous ».

Qu'est devenue la 10^e compagnie qui, avec la 9^e, devait attaquer TRETUDANS ? Retardée dans son départ, à la suite d'une traversée un peu trop longue de la 9^e compagnie, elle doit franchir la prairie au lever du jour, alors que la 9^e vient de déclancher tout le système de défense allemand et, prise sous les feux croisés des mitrailleuses, ses sections de tête doivent se réfugier derrière la butte 340 (monticule du Châtelot) et de là, homme par homme, ses éléments se précipitent de l'autre côté de la route, culbutant dans l'enchevêtrement des réseaux de barbelés. Les derniers engagés barbotent dans l'eau, refluent, puis progressent à nouveau, si bien qu'à l'exception de quelques blessés, toute la compagnie se retrouve de l'autre côté de la route, dans le quartier du port, face au canal, mais clouée au sol par les feux des mitrailleuses et de l'artillerie. Les hommes peuvent

se remettre en ordre et se sécher dans la cité du Maroc que les Allemands ont évacuée dès le 18. La mission de la 10^e compagnie a donc partiellement échoué et son chef, le lieutenant Demange, un brave, lui aussi, devra attendre, la mort dans l'âme, que la résistance allemande fléchisse pour attaquer à son tour, car il lui est impossible de faire jouer, comme Gardes, le facteur surprise, pour franchir la passerelle de l'écluse n° 4.

Au nord, l'enlèvement des premières maisons et du centre du village se déroulent comme prévu, mais non sans pertes, le capitaine Gardes le retrace ainsi :

« L'ennemi réagit vite, l'opération n'a duré que quelques instants et
« déjà les mitrailleuses crépitent, tirs non ajustés, heureusement. La sec-
« tion de commandement saute près de Sari dans la maison de l'écluse au
« moment où une rafale d'obus s'abat dans la cour. Issenmann est tué ;
« Sari, projeté dans le couloir est fortement commotionné. Deux stagiaires
« de l'école des cadres qui marchaient avec la section de commandement
« sont tués, chacun d'une balle en pleine tête. De la gauche, une mitrail-
« leuse crache sur l'écluse. Nous tirons sans arrêt sur les boches qui s'é-
« chappent. Delafon, puis André réussissent à franchir la passerelle au
« milieu des premières explosions de « minen ». Ils foncent en hurlant
« vers le centre du village. Le jour se lève, mais les fumigènes nous pro-
« tègent un peu. Devant les 1^{er} et 2^e section, les Boches fuient, lâchant mai-
« son après maison. Ils filent vers l'église, tirant quand même quelques ra-
« fales. Une pluie de « minen » et d'obus de tous calibres tombent sur la
« partie nord du village, sur le canal et sur l'écluse n° 5. Une seule pièce
« de la S. M. réussit à passer l'écluse avec l'adjudant-chef Patin, les autres
« sont bloquées derrière le canal par les « minen » et une mitrailleuse, qui,
« à 200 mètres au nord, arrose la passerelle. Il n'y a plus moyen de bouger
« dans ce coin. Patin et les stagiaires de l'école des cadres renforcent Sari
« qui signale une trentaine de boches à notre gauche au bord du canal.
« Cependant, Delafon et André ont atteint la route n° 2, qui mène de TRE-
« TUDANS à Moval, et le Café de la Gare, au centre du village. Les tirail-
« leurs déchainés, ont tout culbuté ; les boches s'échappent déjà du vil-
« lage, poursuivis par les mitrailleuses de la C. A. tirant depuis Châtenois.
« Mais les pertes ont été lourdes et les « minen » continuent à pleuvoir :
« quatre chefs de groupe grièvement touchés, une vingtaine de tués ou
« blessés. Vers l'église, le boche grouille et la 10^e ne vient pas. Nous ap-
« prendrons plus tard qu'elle a été bloquée entre la Savoureuse et le ca-
« nal de la Haute-Saône par les tirs des mitrailleuses. Ceci pèse lourde-
« ment sur les sections Delafon et André. Le boche qui a pu se ressaisir
« dans la partie est du village et vers l'église où il a de sérieuses organisa-
« tions, contre-attaque. Il s'infiltré entre Delafon et André malgré nos tirs
« et nos grenades. Les minutes passent et nous sommes toujours seuls. De-
« lafon réussit à prévenir du danger, il signale même des engins chenillés
« qui avancent entre les maisons, la radio marche et nous pouvons déclan-
« cher sur l'église, un tir d'artillerie qui calme l'ardeur du fritz. Cepen-

« dant, il n'y a plus de liaison avec André. Un groupe ennemi s'est installé
« derrière lui. A partir de ce moment, il est 11 heures, notre artillerie va
« écraser la région de l'église et l'est du village, pendant que les Allemands
« écrasent la partie nord et le bord du canal. Il n'y a plus moyen de bou-
« ger, toute tentative déclanche de violents tirs de mitrailleuses. Nous éco-
« nomisons nos munitions, le boche tire sans arrêt, certaines fenêtres tour-
« nées vers lui, sont inabordables. Il arrose tout le village, depuis les abris
« qui nous dominant et de la région du fort du Fougerais. Nous deman-
« dons sans arrêt de nouveaux tirs à nos 105, du renfort aussi, car, avec
« nos pertes, nous risquons fort d'être rejetés à l'eau et dans ce cas, per-
« sonne n'en réchappe. Mais la section franche qui tente de nous secourir,
« est bloquée par les mitrailleuses sans pouvoir seulement traverser le pre-
« mier canal ».

*
* *

HEURES D'ANGOISSE

On se représente l'angoisse qui, pendant ces journées affreuses étrenait les habitants. Depuis le samedi 18, les tirs des artilleries française et allemande sur TRETUDANS furent presque continuels ; certains pilonnages durèrent douze et même quinze heures et l'issue indécise qui se révélait à certains moments du combat, ne manquait pas d'influencer le moral de chacun. Donc, jusqu'au moment où les Trétudanois purent enfin clamer leur joie de voir les nôtres emporter la décision ce fut pour eux, des heures d'une indicible inquiétude.

Des maisons étaient gravement touchées, plusieurs Trétudanois payaient de leur vie, cette libération qui s'avérait chèrement acquise, et tous, supportaient stoïquement les dramatiques péripéties du combat. Pendant les pilonnages, c'était le recours à la prière parfois l'on s'arrêtait, car c'était impossible de continuer, un obus venait de tomber tout proche, un coin de mur s'écroulait, des vitres et des tuiles volaient en éclat... Les uns voyaient leur abri ébranlé par les obus et menaçant de s'écraser sur eux, les autres se trouvaient mêlés au corps à corps des adversaires et d'autres encore, aux prises avec les Allemands qui les accusaient d'espionnage, telle cette dame qui fut envoyée par les Français en direction du Café de la Gare, avec mission de déceler les endroits occupés par l'ennemi. Attirée par celui-ci dans un guet-apens, puis gardée prisonnière jusqu'à la nuit et conduite vers l'arrière pour y être certainement fusillée, elle ne dut son salut qu'à une intuition quasi-miraculeuse qui lui permit de fausser compagnie à ses gardiens et de rejoindre sa demeure. Cependant, les rares accalmies fournissaient des occasions de détente. Alors la gaieté regagnait ses droits et les ménagères s'affairaient autour du poêle pour confectionner un repas improvisé auquel faisaient honneur, non seulement les membres de la famille, mais aussi les personnes étrangères venues chercher un abri plus sûr que celui dont elles dis-

posaient, car il faut le dire, la vie dans les abris était une véritable communauté où les biens matériels de chacun étaient mis à la disposition de tous. Le malheur rapproche les hommes, plus que jamais cette pensée se justifia au cours de ces dures journées, et la tourmente passée, on eut souhaité que l'amour du prochain en fut revivifié, mais hélas !...

Dans son récit, le capitaine Gardès relate ainsi, du point de vue militaire, les heures angoissantes dont nous avons parlé plus haut, alors que la lutte tombait au point mort et risquait de devenir néfaste pour les assaillants :

« Nous ne pouvons rester ainsi pour la nuit, il faut nous regrouper en
« tête de pont devant l'écluse n° 5. Sari, Patin et la section de commande-
« ment restent en place. Delafon se déplace lentement et réussit à couvrir
« le dispositif face à l'est et au centre du village. Il y a un trou le long du
« canal, mais il est peu dangereux de jour et cette nuit, on nous renfor-
« cera. La radio marche toujours à merveille et nous pouvons tenir le
« commandant au courant de la situation, mais il ne peut qu'écraser au
« 105 les boches que nous voyons. Ils sont nombreux, et un prisonnier nous
« livre la clef de l'énigme : Un régiment est arrivé cette nuit pour ren-
« forcer le dispositif. C'est ce qui explique leur fuite, ils ne connaissent
« pas le secteur, et aussi leurs contre-attaques. A la nuit, pas de nouvelles
« d'André, ni d'un demi-groupe de chez Delafon, le 536 de la 2^e section ne
« doit pas marcher ou être perdu. Les mitrailleuses crachent encore de
« temps à autre, des obus tombent, mais c'est tout de même plus calme.
« Une patrouille de Delafon tombe sur le fritz, sans trouver trace d'André.
« Une patrouille ennemie laisse deux morts entre nos mains près de l'é-
« cluse. Enfin, vers minuit, arrive Dessenante avec la section franche ; elle
« est poussée à droite de Delafon, entre la route n° 1 et le canal. Nous som-
« mes fermés maintenant. Dessenante envoie une patrouille vers le Café
« de la Gare, pas trace d'André, mais des boches dans toutes les maisons.
« Une nouvelle patrouille longe le canal sans rien trouver. Nous commen-
« çons à désespérer et pourtant, André est un vieux baroudeur qui n'a
« pu se laisser prendre avec toute une section.

« Le jour est complètement levé, le docteur panse les blessés qui, ré-
« cupérés à l'aube seulement, n'ont pu être tous évacués. Nous avons une
« casse terrible : plus de 25 tués ou blessés, sans compter ceux de la sec-
« tion André qui a complètement disparue. Il y a des cadavres allemands
« un peu partout dans le village. Les tirailleurs furieux voulaient abattre
« les quelques prisonniers faits hier. La journée passe lentement, nous ne
« pouvons rien tenter, l'artillerie ennemie et les rafales d'armes automa-
« tiques nous enferment dans les maisons. Un jeune garçon du village par-
« tant de chez Dessenante, pour aller voir ce qui se passait près de l'égli-
« se, est tué au milieu de la route devant la section Delafon, par une ra-
« fale partie du Café de la Gare. A 200 mètres à notre gauche, en bordure
« du canal, une maisonnette est pleine de fritz, nos 105 mettent cinq coups

« au but sans pouvoir la démolir. Ils nous arrosent un peu par la même
« occasion. Vers l'église et le Café de la Gare, ça tiraille de temps en temps,
« peut-être André ? mais notre artillerie qui écrase la partie est du villa-
« ge, couvre les bruits. La nuit tombe à nouveau. Dessenante envoie deux
« patrouilles à la recherche d'André et vers 10 heures, neuf hommes épuï-
« sés arrivent au P. C. à la maison de l'écluse : André, le sergent-chef
« Aparici et un tirailleur de la 1^{re} section. Ils étaient enfermés dans la
« mairie, près du Café de la Gare et ont repoussé cinq contre-attaques ».

Quel magnifique exemple de bravoure que l'histoire de cette poignée de héros, isolés du reste de la compagnie qui, pendant deux jours, résistèrent victorieusement, malgré de nombreuses pertes, aux assauts répétés de l'ennemi ! Après la prise du village, on comptera quinze trous de panzer-faust dans les murs et douze cadavres allemands gisant autour de la maison ; c'est dire combien la résistance fut dure et quelle somme de courage, de cran et d'audace il fallut déployer devant une situation aussi désespérée. Les noms du lieutenant ANDRE et de ses compagnons resteront vivace parmi les habitants et pendant longtemps, les générations se transmettront la relation de leur héroïque fait-d'armes.



VERS LA VICTOIRE !

Le dernier et le plus terrible pilonnage d'artillerie fut celui qui s'abattit sur le quartier de l'église du 24 au soir jusqu'au lendemain à midi, c'est-à-dire pendant quinze heures consécutives : des centaines d'obus de tous calibres semèrent le désastre et la mort dans les rangs allemands. C'est alors que la résistance se mit à fléchir ; devant cette situation, le lieutenant DEMANGE, commandant la 10^e Compagnie qui, jusque là, était resté en position d'attente aux abords du canal, lance son unité à travers la passerelle de l'écluse n° 4. C'est la légendaire section LEFIN, qui, la première se rue à l'assaut. La région du café de l'écluse est prise, puis c'est le tour du quartier de l'église, dernier redan de l'ennemi : il est enlevé de haute lutte, car les Allemands s'accrochant aux nombreux retranchements qu'ils s'y étaient ménagés : église, cimetière et de nombreuses tranchées et abris, y résistent encore, avec acharnement.

Enfin, le tout est conquis dans la matinée, mais des opérations de nettoyage restent encore à faire, pour lesquelles la 11^e Compagnie, sous les ordres du Capitaine JAYET, devra être également engagée. Contre le café de la Gare où résistent encore une douzaine d'Allemands, une furieuse attaque à la grenade devra être livrée vers 6 heures du soir par les sections Lefin et Dessenante. L'ennemi, fortement retranché dans la cave de la maison, finit par se rendre après avoir subi de grosses pertes. A la suite de ce dernier assaut, une trentaine d'Allemands sont tués ou cueillis dans le reste du village et un important matériel tombe entre les mains des vainqueurs.

La nuit suivante, TRETUDANS subira encore un tir des 88 allemands installés au Fougerais, mais à l'aube du 25, la position ennemie étant enfoncée, le 2^e bataillon dépassant le 3^e montera au Fougerais qu'il occupera sans combat, car il vient d'être évacué, puis il continuera sa progression en direction de Vézelois et Fontaine. Au début de la matinée, quelques prisonniers seront encore ramassés dans le village, puis l'opération est terminée.

Mais ce succès a été chèrement payé par le 3^e bataillon : une soixantaine de pertes dont 20 tués. Depuis Cassino, en Italie, le bataillon n'avait vu pareille bagarre. A elle seule, la 9^e Compagnie a perdu le tiers de son effectif : 45 tués et blessés et plus de la moitié de ses cadres : sept chefs de groupe — qui, selon le commandant Berny, étaient tous « des entraîneurs d'hommes remarquables, amoureuxment formés par l'éducateur et l'instructeur passionné qu'est le capitaine Gardes ». Il suffit, pour dépeindre le moral de ces braves, de citer la réponse de Gardes au radiogramme suivant que lui envoyait le 23 le chef de bataillon : « Que pensez-vous de renforcement ou de relève de la 11^e Compagnie ? » Réponse : « 1^o Renforcement inutile, augmenterait pertes ; 2^o Relève, pas question, tant que je n'aurai pas retrouvé André et regroupés mes blessés et mes morts ».

..

LIBERES !

En cette matinée du vendredi 25 novembre 1944, les Trétudanois peuvent enfin clamer leur joie d'être libres ; une joie immense qui fait tressaillir les cœurs, des embrassements, des congratulations infinies traduisent leur enthousiasme, et leurs libérateurs ne sont pas oubliés : vaillants parmi les vaillants, Marocains au teint bronzé, aux dents d'ivoire, aux yeux étincelants, d'une joie farouche ; soldats et officiers français intrépides et chevronnés, dont le sourire et la franche gaité s'attirent sur le champ, l'admiration des habitants. Tous sont superbes, seule, un peu de lassitude traduit les souffrances inouïes qu'ils ont endurées pendant plusieurs jours, sous la pluie, dans l'eau et la boue et dans un combat de rues où l'une après l'autre, chaque maison dut être enlevée au prix de gros sacrifices, le combat dégénérant quelquefois en un corps à corps féroce et sanguinaire. Dès le début de cette journée inoubliable du 25 novembre, c'est-à-dire quelques instants après la libération définitive, le clocher de notre église martyre s'orne des trois couleurs, imité par toutes les maisons du village ; c'est alors une foison de drapeaux tricolores qui, ce jour-là, se met à claquer au vent de la victoire. Mais cette joie est mêlée de confusion et même de quelque stupeur.

Les visages fatigués, les vêtements hirsutes et les physionomies reflétant les dures journées que l'on vient de passer, n'offrent au-

cun contraste avec le reste du tableau : église ravagée par les obus, maisons éventrées, débris de toutes sortes jonchant le terrain de la lutte et, pour clôre cet ensemble, des cadavres français et allemands gisant partout, dans une atmosphère pluvieuse, mais surchauffée par le feu des explosions avec une odeur suffocante de champ de bataille qui prend à la gorge.

Le lendemain dimanche 26 novembre au matin, Monsieur Eugène Renoux, adjoint, prend les fonctions de maire en remplacement de M. Alphonse Renoux, blessé et hospitalisé ; c'est à lui qu'échoit la charge de faire enterrer dans une fosse commune les cadavres des soldats allemands qui gisent encore dans les rues du village. Dès le matin, il fait annoncer par l'appariteur, un ordre ainsi libellé : « Un service de garde patrouillera dans les rues du village, chaque nuit, pour protéger les immeubles sinistrés. Toute personne qui se livrera au pillage sera arrêtée, puis livrée aux autorités militaires et fusillée immédiatement. » En même temps, l'appariteur annonce qu'à l'issue de la grand'messe, sera chanté le « Te Deum » solennel de la libération. La veille déjà, puis ce dimanche même, c'est dans les rues du village, un défilé ininterrompu des habitants des localités voisines qui, attirés par l'importance du combat, prennent à cœur de venir non seulement visiter le champ de bataille, mais aussi, prodiguer leurs services aux habitants de TRETUDANS, car c'est seulement à présent que l'on peut mesurer dans toute son étendue, l'importance des dégâts : une trentaine de maisons ont été touchées par les bombardements, des vergers ont horriblement soufferts. Le quartier de l'église est le plus atteint, et la guerre a été jusqu'à troubler le repos de nos chers défunts, le cimetière en effet, offre l'aspect d'un horrible désastre : la plupart des tombes sont hachées et des cercueils mêmes, ont été mis à jour. Quant à notre église, elle a subi un véritable martyre. Pendant toute la durée du combat, des Allemands y étaient retranchés, ainsi qu'au cimetière. Ils avaient installé au sommet du clocher, un poste de guet d'où ils pouvaient épier les mouvements des assaillants. C'est donc sa situation au point le plus invulnérable de la position qui prédestinait au martyre, notre magnifique sanctuaire. La superbe flèche qui le surmonte a été sérieusement ébréchée par les obus, la toiture a presque entièrement disparu et les murs présentent en plusieurs endroits des trous béants. A l'intérieur, le spectacle est non moins désolant, les dalles sont jonchées de débris divers, des statues ont été pulvérisées, le plafond et les murs présentent l'aspect de vastes écumoières et les magnifiques vitraux érigés jadis par des dons pieux, ont été émiettés. A peu près seul, le Maître-Autel a échappé aux coups ; superbe, le tabernacle apparaît sur les marbres de l'autel divin et, comme avant la tourmente qu'il vient de défier, il appelle les fidèles à la prière. Comme elle fut fervente, en effet, cette prière qui, le 26 novembre, monta vers le ciel ; comme il fut touchant, ce « Te Deum » de la Libération qui s'éleva parmi les ruines, au son des cloches restées intactes, malgré l'ouragan de fer et de feu dont elles furent assaillies !

Aucun de ceux qui l'ont vécu, ne perdront le souvenir de ce moment inoubliable !

Alors que chez les habitants, les émotions des premiers jours s'estompaient lentement, nos libérateurs, eux, s'en allaient, sous d'autres cieux cueillir d'autres lauriers. Arrêtés par la fameuse « poche de Colmar », ils y perdirent deux de leurs chefs les plus valeureux : le lieutenant André et le lieutenant Demange ; le premier tomba sur le Raugenkopf, au-dessus de Thann et le second dans les bois du Nonnenbruck, près de Colmar. Puis ce fut la ruée sur l'Allemagne et l'Autriche, où le « Cessez le feu » vint mettre un terme à leur glorieuse épopée.



BILAN TRAGIQUE

Pendant cette période tourmentée, les moments les plus douloureux étaient ceux où l'on apprenait que l'un de nos compatriotes venait de tomber en soldat héroïque ou en victime innocente de la fatalité. Douze habitants de Trétudans payèrent ainsi de leur vie au cours de cette époque tragique, voici leurs noms :

- ROSSELOT Maurice : tombé glorieusement, atteint par une rafale de mitrailleuse le 21 novembre, alors qu'il guidait une patrouille française à travers la prairie du « Châtelot ».
- ISSENMANN Georges : tombé glorieusement, atteint par un éclat d'obus le 22 novembre, près de l'écluse N° 5 en guidant la 9^e compagnie de voltigeurs.
- ODERON Henri : tombé glorieusement le 22 novembre, atteint par une rafale de mitrailleuse au centre du village, alors qu'il portait, caché dans ses souliers, les plans du village aux soldats français qui occupaient les premières maisons.
- ISSENMANN Pierre : tombé glorieusement à la bataille du Lomont.
- SIGRIST Eugénie : tuée par une balle à son domicile, au cours des opérations.
- RAVEY Marcel : blessé grièvement et décédé après son transfert à l'hôpital.
- MICHEL Paul : tué le 9 août, au cours d'une attaque d'avions.
- MICHEL Louise : épouse du précédent, tuée dans les mêmes conditions.
- KRETZER Gabriel : tué le 24 septembre, à Montbéliard, par l'éclatement d'un obus.
- KRETZER Gilbert : fils du précédent, tué dans les mêmes conditions.
- PUTINIER Pierre : mort en déportation.
- RENOUX Paul : tué accidentellement par un camion militaire.

Sans nouvelles de ZISKA Michel, déporté.

Il faut ajouter à cela, une douzaine de blessés plus ou moins graves.

Dans les rangs des libérateurs, les pertes furent sévères : 65 hommes mis hors de combat, dont 20 tués. Ces tués furent emmenés pour être inhumés au cimetière militaire de Rougemont (Doubs).

Quant aux blessés, beaucoup d'entre eux durent la vie sauve à l'énergique intervention des brancardiers civils de Châtenois-les-Forges qui, sous la magnifique impulsion du maire, M. Henri MARRE, exécutèrent à TRETUDANS quatre brancardages nocturnes du 22 au 25 novembre, dans des conditions rendues extrêmement difficiles par les inondations de la Savoureuse et par les réactions de l'ennemi.

Il est impossible d'évaluer les pertes allemandes qui sont de beaucoup supérieures à celles des Français, mais on peut supposer que pour l'ensemble du champ de bataille, le nombre des morts a dépassé la centaine. Pendant le combat, l'ennemi prenait un soin jaloux à évacuer ses morts et ses blessés vers l'arrière, de sorte qu'il ne resta que 18 cadavres allemands dans le village : 17 sont enterrés dans une fosse commune, plusieurs autres le sont dans la forêt.

Les dégâts matériels consistent, comme nous l'avons dit, en une trentaine de maisons sinistrées, en outre, les trous d'obus évalués à environ huit mille, transforment champs et vergers en vastes fondrières ; plusieurs de ceux-ci sont entièrement saccagés.

A ce sombre tableau, le ciel gris et le temps neigeux de ce rigoureux hiver 1944-45, donnent une note plus triste encore. Seul, le printemps viendra changer le décor sinistre de champ de bataille, en apportant, avec le gazouillement des oiseaux, le renouveau de verdure et de vie dans la nature.

**

LENDEMAINS

Si le vent de la libération a soufflé sur notre pays, si l'oppresseur a été refoulé, il reste encore beaucoup à faire, c'est un travail de Titans qui attend nos populations : il faut déblayer les réseaux de barbelés, combler les trous d'obus, rebâtir... Ce labeur immense se fait petit à petit, bien lentement, mais il se fait. En février 1945, la Suisse nous renvoie nos enfants. Chaque jour, de grands auto-cars, décorés aux couleurs françaises et helvétiques, nous ramènent nos bambins pleins de santé et comblés de cadeaux par les braves gens qui les ont accueillis et pour lesquels ils ont contracté quelque chose comme une parenté morale, puisque désormais ils les appelleront Parrain et Marraine.

A la même époque, pour venir en aide aux nombreux Trétudanois qui sont tombés dans la gêne, les Croix-Rouges Suisse et Américaine viennent apporter des vêtements chauds, comme elles l'ont fait dans nombre d'autres régions. La paroisse de Choye (Haute-Saône), sur l'initiative de son curé, M. l'abbé Frossard, enfant de TRETUDANS, envoie

un camion automobile chargé de denrées alimentaires ; il sera le bienvenu, car les boulangeries resteront fermées pendant plus de quinze jours. Quant à la Suisse, dont le nom restera à jamais pour nous, synonyme de générosité, elle offrira à notre paroisse une marraine : la paroisse de Saulcy, dans la région de Délémont. Plus tard, dans l'été de 1946, le « Don Suisse » se chargera, à titre gracieux, de la couverture de l'abside et du clocher de l'église. Le reste du gros-œuvre se fera petit à petit dans la limite des crédits disponibles.

Enfin, deux ans et demi après ce terrible drame, le 20 juillet 1947, en la fête de Sainte Marguerite, patronne de la paroisse, qui se cumulait avec la célébration de la communion solennelle, une foule immense composée des habitants de Trétudans, de Vourvenans et de toute la région, se rassemblait au sommet du promontoire dominant le village à quelques pas de l'église où la bataille avait fait rage... Mais cette fois, dans un décor d'apothéose, au milieu d'une nature reverdie et auréolée par les rayons d'un soleil splendide s'élevait une statue monumentale de la Vierge de la Paix. Elle fut bénite par M. l'abbé Menuey, curé de la paroisse avant la messe en plein air, qui suivit, et au cours de laquelle M. le Révérend Père Laïly, des Pères Blancs d'Afrique, aujourd'hui docteur en sciences orientales, et enfant de Trétudans, prononça un magnifique sermon de circonstance. L'après-midi, une grandiose procession termina cette inoubliable journée.

Érigée par souscription paroissiale, sous le vocable de « Notre-Dame de la Libération » cette statue aux lignes pures et harmonieuses — reproduction exacte de la « Vierge de Rome » — sera en même temps qu'un acte de foi, un témoignage de reconnaissance envers les nombreux morts qui sont tombés dans notre village, afin qu'il puisse s'élancer dans la sérénité de jours meilleurs vers un destin plus heureux, au sein d'une France grande, forte et immortelle.

Lucien RENOUX.

Le Vieux Moulin de Delle et les Moulins banaux de la Seigneurie

« De tous temps et de toutes ancienneté », dit un acte du 19 mars 1693, le moulin de Delle, celui de Saint-Dizier et celui de Réchésy avaient été « des moulins appartenants et despendants du Domaine de la Seigneurie de Delle », et par conséquent banaux. Etaient donc tenus d'y « moudre et faire moudre tous leurs grains de leurs usage et pour l'entretien de leurs mesnages », tous les bourgeois, manants et habitants, « de quelle qualitez qu'ils soient », tant de la ville que de Joncherey et Réchésy et ceux de la haute mairie, c'est-à-dire de Saint-Dizier, Lebetain, Croix, Villars-le-Sec, avec partie de Montbouton et de Fesche-l'Eglise. Les gens de Réchésy s'adressaient tout naturellement au moulin de leur village ; les autres avaient le choix entre ceux de Saint-Dizier et de Delle. Pourtant si des sujets de la seigneurie allaient acheter leurs grains dans d'autres lieux où il y eût des moulins, ils pouvaient les faire moudre à l'endroit même de l'acquisition. Enfin, s'ils n'étaient pas « bien d'accord des monniers, qu'ils en ayent des plaintes », il leur était loisible, avec la permission des officiers seigneuriaux, d'aller faire moudre où bon leur semblait, pourvu qu'ils donnent au moulin dont ils étaient baniers, le droit ordinaire, qui était de vingt-quatre quartes l'une, ce qui les obligeait à payer deux fois.

S'il y avait à faire aux moulins des réparations, les « sujets mouleans » étaient obligés d'y mener et voiturier les bois et matériaux et autres choses nécessaires, même de servir les ouvriers en cas de besoin, le tout par corvée. « A entendre que ceux de la ville ne sont sujet qu'aux crouées du dehors de celuy de Delle (1), et rien en celuy de Saint-Disier, mais qu'aux crouées nécessaires du dedans ceux de ladite mayrie de Saint-Disier y sont obligez avec ceux de Joncheré, Faveroix, Seppois, Bourogne et la paroisse de Gronne ; et ceux de ladite mayrie de Saint-Disier sont encor obligez de faire les crouées au moulin de Saint-Disier seuls, et

1. — Les « corvées du dehors » sont celles que nécessitent des travaux entrepris à l'extérieur du bâtiment (canal, écluses, roues, bâtiment d'eau, etc.) ; les « corvées du dedans » concernent tout l'entretien intérieur du moulin.

ceux de Rechesi obligez au leur. » S'il s'agit d'y acheter « des neuves pierres, soient gisants ou tournants », le meunier qui a fait l'emplette doit la dénoncer aux « sujets moullans, a chacun ce qui le touche ». Ceux-ci ont alors l'option ou de payer les pierres, ou de les aller quérir où elles sont et de les voiturer au moulin à leurs frais, « le tout comme cela s'est pratiqué de toute ancienneté. » (2).

Si quelqu'un des sujets de la seigneurie s'avisait d'aller frauduleusement faire moudre son grain ailleurs que dans un des trois moulins bannaux, il était frappé d'une amende et sa farine était confisquée. (3)

Des trois moulins, le plus important était évidemment celui de Delle. A Réchésy le ruisseau de la Vendeline avait un bien faible débit, et pendant les grandes sécheresses, il fallait chômer très souvent. Au Val de Saint-Dizier la situation était encore pire, et le meunier se plaignait en 1741 d'être « la moitié du temps sans travaille faute d'eaux. » (4). A Delle on était plus favorisé, même avant le creusement du canal qui, venant de Boncourt, amena l'eau de l'Allaine à travers la prairie, et sur lequel, en 1743, fut construit le moulin neuf ou moulin des prés. Lorsqu'au milieu du XIII^e siècle la ville avait été entourée de murailles, un canal avait été creusé pour servir de fossé du côté de l'Est. Il se détachait du cours de la Batte près de la tour d'angle qui existe encore dans le jardin de l'hospice Viellard, et longeait le pied du rempart jusqu'un peu au-delà de la porte d'en bas ou porte d'Allemagne, où un pont-levis permettait de le traverser. Un peu au sud de cette porte et vers l'angle du cimetière, on construisit le moulin, à l'endroit où il devait subsister, probablement sur ses fondations primitives, jusqu'à sa fermeture en 1900. C'était un bâtiment de 11 m. 50 de longueur sur 11 m. 60 de largeur, adossé à la muraille que traversaient les arbres de ses deux roues. Celles-ci tournaient à l'extérieur des murs où un bâtiment d'eau ménageait la chute nécessaire. Or si la Batte n'était qu'un médiocre ruisseau, la source de la Doure (5) servant de régulateur, assurait une certaine constance à son débit, et pendant de longs siècles le

2. — Rapport des bailly, procureur-fiscal, receveur et greffier de la seigneurie de Delle, du 19 mars 1693, aux archives privées du moulin. Ce fonds intéressant, auquel nous aurons beaucoup à emprunter, nous a été communiqué il y a quelques années par M. Henri Minarie, mort en 1939. Nous le désignerons par l'abréviation « Pap. Min. ».

3. — Voir le Terrier de la seigneurie de Delle de 1741 : original aux Archives municipales de Delle, et copie aux Archives départementales du Haut-Rhin, E. 3.255.

4. — A. D. Haut-Rhin, E. 3.263. — 13 septembre 1741.

5. — Et non l'Adour, comme on s'est mis à l'écrire de nos jours, par une absurde assimilation avec la rivière pyrénéenne. Ainsi que toutes les Doures de la région du Jura, cette source est une résurgence, en l'espèce celle des eaux du Val de Saint-Dizier qui se perdent à Lebetain.

moulin de Delle put, tant bien que mal, procurer la farine nécessaire à une population alors très peu nombreuse d'ailleurs.

L'histoire de ce moulin jusqu'à la fin du XVII^e siècle, semble de médiocre intérêt. Les documents conservés ne concernent guère que les baux conclus, généralement pour 6 ou 9 ans, avec les meuniers successifs, les réparations faites soit au bâtiment, soit à l'outillage, les démêlés des meuniers avec les banniers qui les accusent de ne pas leur remettre leur juste compte de farine, ou cherchent en contrebande à faire moudre leur grain ailleurs : on en pourrait dire autant de tous les moulins banaux. En réalité, la chronique du moulin de Delle ne mérite d'attirer notre attention qu'à raison des incidents qui suivirent, lors de la révolution française, la perte de sa qualité de moulin seigneurial et de moulin banal : histoire posthume, en quelque sorte, dont il convient d'abord d'exposer les origines.

Par les articles 73 et 74 du traité de Munster, du 26 octobre 1648, l'Empereur avait cédé au Roi de France toutes les possessions de la Maison d'Autriche en Alsace, et notamment ses terres du Sundgau. Elles appartiendraient dorénavant et à perpétuité au Roi Très-Chrétien et à la Couronne de France et seraient incorporées à ladite Couronne avec toute sorte de juridiction et souveraineté. La seigneurie de Delle, qui faisait partie de ces terres, était comprise dans cette cession avec toutes ses dépendances, dont faisaient partie les moulins. Mais en décembre 1659, Louis XIV, voulant récompenser le Cardinal Mazarin des services qu'il avait rendus à l'Etat en concluant heureusement le Traité des Pyrénées, lui fit don du Comté de Ferrette et des seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirch et Issenheim avec toutes leurs appartenances, parmi lesquelles les moulins étaient nommément spécifiés. (6). Le moulin de Delle, comme ceux de Réchésy et de Saint-Dizier, fut donc désormais propriété de la famille de Mazarin.

La situation des meuniers ne fut en rien modifiée par ce changement de seigneur. Ils continuèrent à conclure des baux à court terme avec les agents du duc de Mazarin, qui se substituèrent aussi aux receveurs de la maison d'Autriche pour percevoir le canon du loyer. Ainsi le 25 mai 1689, à l'expiration du bail d'Antoine Riche, le moulin de Delle fut concédé pour six ans à Jean-Germain Werner, meunier de Courtemaîche, moyennant le versement annuel, en argent ou en nature, « de 22 bichats par moitié blé et avoine, à la mesure ordinaire de Delle comptant 4 sacs pour le bichat et 6 quarts pour le sac, avec 50 livres bâloises, un cochon gras de la valeur de 7 livres 10 sols mesme monnoye, 10 livres de cyre appréciée à 15 sols bâlois la livre, et 8 chappons appréciés à 7 sols 10 deniers la pièce ». Le 18 août 1694, Antoine Riche, qui dans l'intervalle avait exploité le moulin de Boncourt, loua de nouveau, mais pour un an seulement, celui de Delle

6. — De Boug : Ordonnances d'Alsace, I, p. 11 et 12.

aux mêmes conditions que son prédécesseur, sauf pour la rente en grains réduite à 16 bichats et demi ou 66 sacs payables deux tiers en blé et un tiers en mouture du moulin (7).

Cependant les bâtiments des moulins de la seigneurie étaient à cette époque vieux et délabrés, et d'importantes réparations s'imposaient. Il fallait donc, pour en empêcher la ruine, engager de grosses dépenses, à la charge du seigneur. D'autre part les meuniers se plaignant de l'exagération du loyer qui leur était imposé et qu'il leur était impossible de payer, préféraient renoncer à leur bail avant son expiration. De là une instabilité nuisible aux intérêts du duc de Mazarin. En 1698, l'intendant et agent général de ce dernier, pour le pays d'Alsace, Claude Aubé, étant venu visiter le moulin de Saint-Dizier en compagnie du bailly et des officiers de la seigneurie de Delle, reconnut qu'il était fort caduc et que pour le rétablir il faudrait consommer beaucoup d'argent. Or le 3 octobre, le meunier Claude Riche vint lui proposer de se charger de toutes les réparations, de remettre le moulin en bon état sans aucuns frais pour le seigneur et même d'en augmenter le canon de 4 sacs, moitié blé et avoine, si on voulait le lui laisser à titre d'emphytéose pour lui, sa femme et les enfants de son second mariage. Au cas contraire, il réclamait le remboursement des sommes qu'il avait avancées pour le rétablissement de la muraille du côté des roues, tombée depuis deux ans, et pour la réparation des roues elles-mêmes, entièrement brisées par la chute du mur. La proposition sembla avantageuse, et le même jour, par devant le notaire de Delle Claude Flostat, Augé traita avec Riche, au nom de Mgr. Paul Jules de Mazarin, duc de la Meilleraye et seigneur de Delle. Claude Riche, bourgeois de Saint-Dizier-le-Bas et sa femme Jeannette Perney, recevaient donc, par bail emphytéotique, pour eux et leurs hoirs, « ledit moulin avec tous ses bâtiments, gisants et tournants, grange, écurie, jardin, verger, cours d'eau » et les terrages du Val appartenant à la seigneurie, moyennant une rente annuelle de 5 bichats et demi moitié blé et avoine, 18 livres bâloises, 4 chapons gras, et un cochon gras (sauf honneur), le tout payable chaque année à Delle à la Saint-Martin d'hiver. Riche s'obligeait à rétablir le moulin et ses dépendances à ses frais et à le bien entretenir par la suite. Le moulin reviendrait au seigneur au cas où il n'y aurait plus d'héritiers directs et légitimes des époux Riche, ou s'ils laissaient échoir sans les payer deux censes successives.

Le 5 août 1698, très haute et très puissante Dame Armande-Félix-Charlotte de Durfort, duchesse de Mazarin et de la Meilleraye étant dans sa ville de Delle, ratifia ce contrat, en son nom et en celui de son mari,

7. — Baux du 25 mai 1689 (pap. Min.) et du 18 août 1694 (Archives notariales de Delle). — Le **bichat** de froment ou d'épeautre égrugée valait 4 sacs ; le **sac**, 6 quarts ; la **quarte**, dite parfois quarte à blé, 4 levroux ; le **levroux**, 6 **coupes**. La quarte de Delle correspondant à 28 litres 12, la coupe était de 1 litre 17, et le bichat de 674 litres 84. Mais il y avait aussi la **quartate** qui ne contenait que 18 coupes et dont les levroux n'étaient que de 4 coupes et demie. Par contre, la quarte d'avoine ou d'épeautre en paille valait 30 coupes.

à la réserve que la rente en avoine serait remplacée par 8 sacs de mouture ordinaire (8).

L'arrangement s'était révélé tellement avantageux qu'on profita de la présence de la duchesse pour amodier dans des conditions analogues les deux autres moulins de Delle et de Réchésy.

Le 11 août 1698, au château de Ferrette où se trouvait Madame de la Meilleraye, fut passé par devant Claude Flostat, le bail emphytéotique du moulin de Delle et de la ribe (9) qui en dépendait, tous deux « réduits en très pauvre état ». Le meunier, qui était alors Maurice Noirjean, originaire de Lugnez, reçut « en fief héréditaire et en emphytéose perpétuel... lesdits moulins et ribe, leurs aisances, appartenances et dépendances, bâtiments et écuries devant le moulin », pour la rente annuelle et perpétuelle « de 16 bichats de grain, savoir 8 bichats de bled ou espiaute égrugée, que font 32 sacs, et 8 bichots d'avoine que font aussi 32 sacs bien vannée et conditionnée, bonne graine léale et marchande, le tout à la mesure ordinaire dudit Delle, avec 100 livres d'argent monnaie de France ». Cette redevance se paiera annuellement, de quartier en quartier et toujours par avance ; si deux quartiers restent non payés, le seigneur pourra rentrer dans la jouissance du moulin. Celui-ci passera aux héritiers de Noirjean « lorsqu'il sera conjoint, étant encore justement garçon libre » ; dès l'année suivante d'ailleurs il devait épouser Claudine Docourt qui, le 22 décembre 1699 ratifia le bail et hypothéqua ses biens en garantie de son exécution. Il s'engageait à « rétablir ledit moulin et ribe avec les escluses et autres dépendances... et les entretenir à perpétuité à ses propres frais, missions et dépens..., et pour raison du canal nouvellement construit d'entretenir icelui avec ses escluses en bon et dû estat ». Enfin il s'obligeait « de bien fidèlement gruer (10) et moudre les grains que les sujets moullans et bannals lui porteront audit moulin, et leur en rendre bon et fidel compte, ne les entretenant qu'au moins qu'il luy sera possible, tant le pauvre comme le riche, les préférant à tous autres étrangers ». Pour ses peines il recevra une coupe par quarte, et de ceux qui voudront gruer et vendre leurs grains hors de son moulin, une demi coupe seulement. On lui concéderait enfin les bois nécessaires aux réparations desdits moulin, ribe et écluse (11).

Enfin, le 16 août suivant, au château d'Altkirch, un troisième bail emphytéotique céda le moulin de Réchésy avec sa ribe, ses jardin, verger et

8. — Bail du 30 octobre 1690 (Papiers Minarie). — Je rappelle que l'emphytéose était un bail de très longue durée, en tout cas de plus de neuf ans, ou même perpétuel, consenti moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

9. — Une ribe (de l'allemand reiben) était un moulin à broyer le chanvre. Voir Louis Herbelin : *Une aiguiserie, une ribe et un foulon mécanique à Delle au début du XVII^e siècle*, Belfort, 1913, in-8°

10. — Gruer ou égruger, c'est séparer la balle du grain de l'avoine ou de l'épeautre. L'opération de l'égrugeage se fait dans le moulin, au gruant ou égrugeoir. Son produit est du grû ou grain mondé.

11. — Bail du 11 août 1698. (A. D. Haut-Rhin, E 3263).

pré, à Henri Galliet, maire du village et à sa femme Eve Madeux. La rente était de 4 bichats de blé ou épeautre grué, 2 bichats de bonne mouture et 2 bichats d'avoine, plus 80 livres tournoises d'argent, 6 chapons bons et suffisants et 2 livres de cire. Il est assez curieux qu'on ait prévu pour le seul moulin de Réchésy une diminution de cette rente « pour force de guerre majeure, qu'il fallût abandonner le pays, où il lui sera déduit la rente pour le temps que les ennemis l'aurent empêché. » (12)

Maurice Noirjean ne conserva pas longtemps le moulin de Delle. Dès le 7 novembre 1702 il céda son bail et tout son outillage à Jean-Joseph Pequignat du Noirmont en la Franche Montagne des Bois, aussi meunier de profession, demeurant alors « sur le moulin de la Rasse » à Porrentruy. La cession était faite moyennant 700 livres monnaie bâloise, ou 933 livres 6 sols 8 deniers monnaie de France. Elle devrait être acceptée par le seigneur, ce qui fut fait le 20 octobre suivant. Naturellement Pequignat endossait toutes les charges et obligations imposées à Noirjean par le contrat emphytéotique de 1698 (13).

Il ne semble pas que Pequignat ait été le modèle des meuniers, si on juge par le nombre de ses démêlés avec les « sujets moulants » dont les archives locales ont conservé le souvenir. Le 12 avril 1704, par exemple, Mauris Berger, tisserand, a reçu de la farine ne provenant pas du grain qu'il a porté moudre, se plaint qu'il y ait eu fraude, et apporte pour le prouver, un spécimen du pain que sa femme Maria a fait avec cette farine. Le bailly condamne Péquignat à rendre au plaignant deux mesures de grain pareil à celui qu'il lui avait confié. Le 6 octobre 1708, Hans Ulrich Schelisler, menuisier, n'a pas reçu son compte de farine. Le meunier est condamné à lui en restituer 13 livres, avec ordre « de remettre aux particuliers le son qui leur convient et que les grains qu'ils auront portés au moulin auront produit sans le changer, luy défendant en outre de mêler les grains des particuliers pour en faire de la fleure sous quel prétexte que ce soit ny de les altérer sous peine de 20 livres d'amende pour chaque contravention ». Le 28 novembre suivant, Jean-Joseph Arnoux, boucher, déclare avoir porté au moulin 3 quarts de grain pesant 91 livres sac compris. La farine, le son et le sac qui lui ont été rendus pesaient en tout 81 livres seulement, et il estime qu'il lui manque 6 livres de farine. Péquignat affirmant que la différence vient du déchet inévitable pendant la mouture, le bailly ordonne qu'Arnoux portera au moulin la même quantité de grain qui sera pesé, avant et après la mouture, en présence d'un membre du Magistrat de la ville. Le 3 novembre 1712, Jean-Claude Terrier qui n'a reçu que 52 livres de farine pour 3 mesures et un levroux de blé, réclame le reste : le meunier est condamné à lui rendre 10 livres de farine et 17 livres de son. On comprend par ces quel-

12. — Bail du 16 août 1698. (Pap. Min).

13. — Acte du 7 novembre 1702. (A. D. Haut-Rhin, E 3263, et pap. Min.).

ques exemples pourquoi la malignité publique, étendant à toute la corporation les méfaits de quelques-uns de ses membres, prétendait réserver à la confession du seul meunier de la paroisse le dernier dimanche du temps de Pâques, l'aveu des larcins de ce seul pénitent devant amplement suffire à occuper son curé. En tout cas, les plaintes contre Péquignat se multiplièrent à tel point que le 5 novembre 1742, les bailly et Magistrat de Delle décidèrent de nommer, d'accord avec la pluralité des bourgeois, un agent assermenté chargé de peser fidèlement, au moulin même, tous les grains que les banniers de la seigneurie y apporteraient pour les faire moudre, et les produits de la mouture. Il en contrôlerait le poids, l'enregistrerait, et dénoncerait les contraventions, moyennant quoi il recevrait 15 sols tournois de salaire journalier. On choisit donc David Caillet, qui entra en fonctions dès le 8 novembre, et désormais les plaintes cessèrent (14).

Cependant la population de Delle et des villages voisins s'accroissait, et les trois moulins banaux de la seigneurie devenaient tout à fait insuffisants, malgré l'adjonction d'une troisième roue à celui de Delle obtenue le 24 octobre 1730. Or, comme nous l'avons dit, depuis les dernières années du XVII^e siècle, on avait creusé le canal amenant de Boncourt à Delle les eaux de l'Allaine. Déjà en 1714, un martinet avait été construit sur ses bords, à mi-chemin entre les deux localités ; plus en aval, Péquignat lui-même y avait établi une scierie : l'idée lui vint de la transformer en un quatrième moulin.

Le 20 août 1741, alors que François Noblat, bailly et prévôt des ville et comté de Belfort se trouvait à Delle pour y procéder au renouvellement du terrier de la seigneurie, les maîtres-bourgeois, magistrats et notables bourgeois de la ville lui représentèrent que les moulins banaux n'étaient plus en état de servir les sujets eu égard à leur grand nombre. Le 13 septembre, les trois meuniers convoqués par lui en convinrent et déclarèrent « n'empescher qu'il soit construit un quatrième moulin sur la rivière d'Alain, dont le canon annuel tournera au profit de Mademoiselle de Duras (15), sans diminution de ceux que lesdits comparans payent suivant les contracts d'emphitéose qui leurs ont esté passés » (16).

Le 11 novembre 1741, Joseph Pequignat se présenta donc devant Jean-François Gérard, avocat, chargé de poursuivre la confection du terrier, et s'engagea à construire un nouveau moulin banal sur la place où il avait déjà établi une scierie. « Il se soumet, disait l'acte dressé en ce jour, de construire ledit moulin à deux tournants et un gruant sur son propre fond et à ses frais et dépens, de même que tous les bastiments con-

14. — Arch. municip. Delle, BB. 2, p. 47, 119, 121, 229, 230.

15. — Louise-Jeanne de Durfort de Duras, héritière de son aïeul maternel Guy-Paul-Jules, duc de Mazarin, et par conséquent Dame de Delle.

16. — Acte du 13 septembre 1741, (A. D. Haut-Rhin, E 3263). Au même dossier se trouvent les actes des 11 novembre et 6 décembre 1741 cités plus loin.

venables qui seront faits solidement et de l'entretenir en bon état,.... à charge qu'audit moulin à construire les sujets bannaux seront contraints à y porter moudre leurs grains comme aux anciens, de sorte qu'ils auront le choix pour quatre au lieu de trois ». Pequignat s'engageait, pour lui et ses hoirs, à payer annuellement et perpétuellement à Mlle de Duras 300 livres, indépendamment des autres redevances dues à la seigneurie pour le vieux moulin et la ribe. Il acceptait même, en cas du non paiement du canon pendant 3 ans, de subir les peines ordinaires aux emphytéoses, c'est-à-dire être évincé du nouveau moulin qui appartiendrait à la seigneurie « nonobstant qu'il ait esté basti aux frais et sur le fond dudit soussigné ». Le loyer courrait à partir du 1^{er} janvier 1744, pour permettre au meunier d'en achever la construction, et de récupérer une partie de ses frais s'il lui était possible de travailler avant cette date. La seigneurie lui fournirait enfin 18 hêtres des plus beaux à prendre sur pied dans la forêt du Chênois. Le 12 décembre 1741 François Charles Polalier de Beauregard, tuteur onéraire de Mlle de Duras encore mineure, donna à Paris, par devant notaires, l'autorisation nécessaire à la construction projetée.

Les bâtiments du moulin neuf ne s'élevèrent qu'au printemps de 1743. Le 18 juin ils étaient assez avancés pour que Péquignat pût songer à leur aménagement prochain et conclure un accord avec Jean-Louis Montavon, bourgeois du village de Montavon. Celui-ci promettait de faire « trois arbres, trois roues, trois rouets, trois lanternes, harches, cuves, entremeux, l'empoutrage, la ramure au-dessus du bâtiment, la latter, enfin rendre ledit moulin fait et parfait en ce qui est cy dessus spécifié pour le métier des charpentier et menuisier en ce qui concerne les trois roues, jusqu'à ce qu'il soit prêt à moudre de la farine ». Péquignat lui fournirait tous les matériaux sur place, lui paierait 250 livres bâloises argent de Porrentruy, qui font 500 livres monnaie de France, et le nourrirait tant que durerait le travail qui serait achevé pour la Saint-Michel, 29 septembre suivant. A la fin de l'année 1743 le nouveau moulin ou moulin des prés put donc commencer à moudre.

Joseph Péquignat ne l'exploita pas longtemps, car il mourut peu après sa construction, le laissant en héritage à sa fille Marie-Agathe Péquignat qui avait épousé Joseph Beuné, Conseiller au Magistrat et bourgeois de la ville de Delle. Ce dernier, qui n'était pas meunier de profession, se hâta de le louer, et le 6 juillet 1744 les deux moulins de Delle, celui de la ville et celui des prés furent amodiés conjointement à Jacques Nünlist d'Erespach au canton de Soleure (17) et Jean Jacques Müller demeurant au moulin de l'Ecrevisse dans les bois de Normanvillars. Les deux preneurs s'engageaient à payer les canons annuels dûs à la seigneurie pour les deux moulins, de même que les impositions royales et

17. — Probablement Erlinsbach, non loin d'Aarau.

autres charges ; ils feraient toutes les réparations locatives nécessaires, de manière à rendre le tout en bon état à la fin du bail dont la durée serait de 9 années. Ils verseraient aux bailleurs une location annuelle de 400 livres tournoises, payables d'avance. Le bail serait résiliable au bout d'un an par les deux parties, moyennant une indemnité de 50 livres (18).

On n'arriva pas au bout des neuf années prévues par le bail, et dès le 22 octobre 1748 nous voyons les époux Beuné céder, mais cette fois à titre d'emphytéose, le vieux moulin, à Jean-Guillaume Kilcher et Anne-Marie Turillot, de Boncourt. Était expressément exceptée de la cession « la ribe servante à piler le chanvre » que les bailleurs se réservaient, pour eux et leurs hoirs, ainsi que certains droits de passage. Kilcher et ses successeurs verseraient chaque année au receveur de la seigneurie les 16 bichots de grains et les 100 livres tournoises imposés par le contrat de 1698 ; le propriétaire ou fermier du neuf moulin continuera à jouir de la banalité comme celui de l'ancien, et en cas de contraventions des banniers, les confiscations et dommages-intérêts seront partagés entre eux deux. Le canal, de son origine au moulin des prés, sera entretenu en commun par les meuniers ; entre les deux moulins il sera à la charge de Kilcher seul, qui verserait à Beuné, pour prix de cette cession, 2.000 livres en argent, avec les vins ordinaires. Ce contrat fut ratifié par la seigneurie le 5 février 1749 (19).

Beuné gardait donc le moulin neuf avec la ribe attenante, allégée de toutes charges seigneurales. Il commença par la louer, sans avoir toujours la main heureuse, d'ailleurs. C'est ainsi que le 25 mai 1756 son fermier Noirat et Anne-Marie Simonnin sa femme, ne pouvant payer leurs loyers échus, durent céder au propriétaire la prochaine récolte de 8 journaux des champs ensemencés, « la cavalle rouge qui sert à aller chercher du grain au moulin, le chariot, deux traits de fer, un collier de cheval, une grosse coche et un autre cochon mâle » ; ils quitteraient le moulin à la saint Jean, en y laissant tout le « materas », c'est-à-dire le fumier qui s'y trouvait actuellement, « trois poules et trois poussenettes avec quatre pigeons qui sont dans la pigeonnière ». (20) Plus tard, Beuné laissa l'exploitation du moulin des prés à son fils Jean-Baptiste.

Quant au vieux moulin, il resta pendant dix ans entre les mains des époux Kilcher. Le 28 mai 1756, au cours d'une visite des domaines du duc de Mazarin faite par Jean Strolz, entrepreneur des bâtiments de Belfort, on dut constater son état de délabrement. Si les murs très anciens et caducs en plusieurs endroits pouvaient encore tenir moyennant quelques crépissages, et si la toiture était bonne, si les tournants, les meules et leurs dépendances étaient encore de service, quoique vieux. planchers, grillage, chevalets, chenaux et coulants d'eau, empallement du déchargeoir, pont,

18. — Acte du 6 juillet 1744. (Arch. notariales Delle).

19. — A. D. Haut-Rhin, E 2933 et 3263.

20. — Arch. municip. Delle.

arbre du premier moulant étaient complètement pourris et hors de service. Kilcher, tenu par son contrat à toutes les réparations, se déclara prêt à les faire, pourvu qu'on lui permit de prendre les bois nécessaires dans les forêts de la seigneurie, comme il avait été stipulé, mais que sans cela il serait contraint d'abandonner son moulin (21). Mais en matière forestière, seigneur et communautés étaient également intraitables, et le meunier se décida à partir. Le 18 janvier 1760 il céda son bail emphytéotique, sans en changer les conditions, à Joseph et Nicolas-Joseph Voisard, frères, meuniers du moulin de Montjoie. Ce nouveau contrat fut approuvé le 25 janvier, à Paris, par Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc de Mazarin et Louise-Jeanne de Durfort de Duras son épouse, seigneurs de Delle (22). Le moulin vieux allait rester jusqu'à nos jours aux frères Voisard et à leurs descendants.

Les Voisard étaient d'une vieille famille de meuniers. C'est le 24 janvier 1601, en effet, que Perrin Voisard, d'Indevillers, et Barbe Liepvre, sa femme, avaient acheté de Simon Caffot, prévôt de Vaufrey, les moulins de Montjoie. De père en fils s'y étaient succédé. Perrin, puis Philippe, puis Claude, puis Ignace, puis Nicolas, père des deux acquéreurs du moulin de Delle. Le 29 juillet 1765, Nicolas-Joseph Voisard ayant perdu sa femme Maurise Corbat, de Buix, laissa ce moulin à son frère Joseph pour une durée de neuf ans, à charge d'en payer le canon au seigneur, et de lui verser à lui-même une rente de 150 livres, de le nourrir comme lui et à sa table, et de lui laisser la jouissance des deux chambres qui étaient sur le devant de la grange pour s'y loger et s'y retirer. Il semble d'ailleurs qu'à l'expiration de ce bail Nicolas-Joseph ait repris l'exploitation du moulin avec son frère, veuf à son tour en 1772 d'Anne-Eve Guittard, de Saint-Cosme, qu'il avait épousée l'année précédente. Joseph devait mourir en 1783 (23).

Nicolas-Joseph Voisard et Maurise Corbat n'avaient eu qu'une fille, Marie-Généreuse Voisard, née en 1762, qui épousa François Flottat, de Froidefontaine, fils de Pierre et de Marie-Anne Mouhat. Les époux Flottat héritèrent donc de leur père et de leur oncle, et devinrent uniques propriétaires du moulin vieux.

L'exploitation des Voisard fut marquée par une série d'améliorations apportées aux bâtiments et à l'outillage du moulin. Au début de 1764, mal-

21. — A. D. Haut-Rhin, E 2931.

22. — Pap. Min.

23. — Arch. municip. Delle, H H. — Par acte passé à Porrentruy le 30 avril 1758, les frères Voisard reconnaissent avoir reçu du sieur Georges Montavon, échançon de la cour de S. A. Mgr le Prince-Evêque de Bâle, 32 louis d'or neufs de France, pour faire partie du paiement du moulin de Delle, à rendre au bout de 2 ans avec les intérêts à 5 pour cent. Les affaires des nouveaux meuniers semblent avoir été moins prospères qu'ils ne l'avaient espéré, car ils ne remboursèrent cette dette qu'après 21 ans, en 1779 (Pap. Min.).

gré le refus obstiné opposé par la seigneurie et les communautés à ses demandes de bois, et la perte d'un procès intenté à ce sujet devant le Conseil Souverain d'Alsace, les meuniers effectuèrent d'importantes réparations, depuis longtemps indispensables (24). Puis, le 15 janvier 1780, ils firent marché avec Simon Métrot, maître-maçon à Joncherey, qui s'obligea moyennant 900 livres, 2 sacs de grains et 6 livres d'épingles pour sa femme, à faire au moulin un bâtiment d'eau en pierres de taille consistant en



Le Vieux Moulin de Delle

24. — Marché du 28 décembre 1763 avec Jacques Michelat le jeune, de Saint-Dizier pour refaire à neuf tout ce qui concerne son métier de charpentier au bâtiment d'eau du moulin, « c'est-à-dire tout ce qui se trouve hors des murs », plus l'empoutrage qui, à l'intérieur, supporte les moulants et gruant. — Marché du 9 janvier 1764 avec Adam Métrot, maçon, de Joncherey, pour réparations aux murs du moulin, pavage de la cour, reconstruction du four, établissement de latrines « qui donneront hors des murs de ville pour les faire tomber dans le canal », etc. (Arch. municip. Delle. H H.).

trois chenaux et un déchargeoir, pareil à celui qu'il avait construit pour Beuné au moulin neuf. Le travail fut effectué dans l'été, et il fut fait solidement, car il existe toujours, avec ses pierres moussues entre lesquelles, en temps de crue, se précipitent bruyamment les eaux du canal (25). Mais les vieilles roues de bois qu'il y a un demi-siècle on y voyait encore tourner, ont disparu à tout jamais.

Au moment où éclate la révolution française, le moulin de Delle, remis à neuf, semblait assuré d'un avenir tranquille et prospère. Son nouveau propriétaire, François Flottat, allait au contraire voir tout d'abord supprimer le monopole dont il bénéficiait, puis contester le principe même de sa propriété.

La nuit célèbre du 4 août 1789 avait vu l'Assemblée nationale proclamer l'abolition complète du régime féodal. Dans un décret du 15-28 mars 1790 on énuméra de façon précise les droits féodaux qui seraient abolis avec ou sans indemnité, et ceux qui seraient rachetables. Or l'article 23 du titre II disait : « Tous les droits de banalité de fours, moulins, pressoirs... ensemble les sujétions qui y sont accessoires... sont abolis et supprimés sans indemnité... » (26).

Le texte était formel. Pourtant Voisard, et avec lui Nicolas Riche, alors possesseur du moulin de Saint-Dizier, s'adressèrent au District de Belfort, réclamant une indemnité pour la perte que leur infligeait la suppression de la banalité et la liberté accordée désormais aux citoyens de la ci-devant seigneurie d'aller faire moudre leur grain où bon leur semblerait. Par arrêté du 24 Décembre 1791, le Directoire nomma deux experts, Beaumet et Donat Laurent, pour procéder à une enquête ; le 21 novembre 1792 ils déposèrent leur rapport, dont les conclusions furent, le 16 juillet 1793, rejetées par le Directeur de la régie républicaine de l'enregistrement et des domaines du Haut-Rhin. Ces deux meuniers, disait ce dernier : « ne sont pas les seuls qui souffrent de l'abolition de la banalité » ; cette abolition, d'ailleurs, « ne fait pas une perte pour le meunier possesseur de l'usine : la liberté accordée à tout citoyen de moudre son grain où il voudra ramène à Voisard et à Riche des citoyens, baniers ci-devant des environs, qui viendront moudre chez eux : ainsi ce qu'ils perdent d'un côté, ils le regagnent de l'autre ». Il proposait cependant de diminuer le canon annuel de Voisard de 200 livres, celui de Riche de 150, à titre de transaction. Les meuniers n'y consentirent pas car au cours des années suivantes, nous les voyons

25. — La photographie que nous reproduisons, et que nous devons à l'amabilité de M. Fernand Hantz, montre à droite l'ancien mur de ville derrière lequel s'appuyait le moulin. Au bas de ce mur les trois ouvertures par lesquelles passaient les arbres des deux « tournants » et du « gruant ». Séparés par des murs parallèles, les trois chenaux où tournaient les roues, et à leur gauche, plus large, le déchargeoir. Plus haut, la bâti en maçonnerie des empellements, c'est-à-dire des écluses réglant l'arrivée de l'eau sur les roues. Au fond, en saillie, le four à pain du meunier, bâti en 1764. L'étage supérieur du moulin n'a été construit qu'après un incendie en 1813.

26. — Desenne : Code général français. V. 348.

payer intégralement la rente stipulée dans les baux de 1698 (27). En 1796 Flottat, gendre de Voisard, rappellera encore sa demande « qui est aujourd'hui à décider à Paris ».

La question de la validité de ces baux eux-mêmes, et par conséquent de la propriété des moulins était plus délicate et elle donna lieu à des contestations qui ne prirent fin qu'en 1837.

« Le domaine de la Couronne de France était autrefois inaliénable et imprescriptible. Ce principe avait pour but, sous l'ancienne monarchie, où le pouvoir monarchique était à peu près absolu, de mettre un frein aux prodigalités du souverain. Les Etats généraux du royaume l'avaient stipulé dans leur assemblée tenue à Moulins, sous Charles IX en 1566 ; il fut expressément consacré par l'édit du mois de février de la même année, et il passa dans celui du mois d'avril 1667 et dans d'autres édits ou règlements postérieurs » (28). Cette loi était si bien admise que dans ses lettres de donation des terres d'Alsace au Cardinal Mazarin, le roi avait pris soin de remarquer qu'il en avait la pleine et entière disposition, aucune réunion expresse au domaine de la Couronne n'en ayant été faite conformément aux prescriptions de l'édit de Moulins. Lorsque le Parlement de Paris et le Conseil souverain d'Alsace enregistrèrent ces lettres de donation, ils le firent « nonobstant les expresses inhibitions et défenses » portées en l'article 5 de l'ordonnance de Charles IX. Enfin, quarante ans après la mort de Mazarin, la validité de la donation ayant été contestée par le « traitant de l'aliénation des domaines du roi en Alsace » et le contrôleur général du domaine, le duc de Mazarin répondit « que ces domaines n'avaient subi ni réunion expresse par lettres patentes dûment enregistrées, ni réunion tacite par jouissance du roi ou des agents du fisc pendant plus de dix ans, qu'il fallait distinguer entre la réunion de souveraineté qui était de droit et celle du domaine utile qui était facultative ; qu'un antique usage autorisait les rois à faire don des domaines dépendant de leurs conquêtes aux grands capitaines ou administrateurs qui les avaient utilement servis. » Cet avis prévalut et par arrêt du Conseil d'Etat du 21 juin 1707, le duc de Mazarin fut confirmé dans la possession de ses terres de haute Alsace (29). Nul ne la contesta plus jusqu'à la Révolution.

L'Assemblée Constituante prit une autre attitude, et par un décret du 14-25 juillet 1791 elle déclara annuler et révoquer « la donation faite au Cardinal Mazarin des ci-devant comté de Ferrette et seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirch et Issenheim ». Les lettres patentes de 1659

27. — Pap. Min.

28. — Mémoire de l'avocat Parrot 1832 (Pap. Min).

29. — D'un Mémoire du 2 mai 1831. A. D. Haut-Rhin. Q II 54. Sauf indication contraire tout le récit qui va suivre résumera deux volumineuses liasses de procédure conservés l'une à Colmar, sous la cote indiquée, l'autre dans les papiers Minarie.

demeuraient aussi révoquées « comme tout ce qui s'est ensuivi », et les biens qui faisaient ainsi retour à la nation seraient administrés désormais par les préposés des régies et administrations nationales (30).

Or, dès le mois de décembre 1789, ayant à faire face à une situation financière désastreuse, l'Assemblée avait abandonné le principe de l'inaliénabilité des domaines de la Couronne, devenus biens nationaux, et en avait commencé la vente, dont une loi du 22 novembre, 1^{er} décembre 1790 avait réglé les conditions (31). Tous les biens dépendant de la seigneurie de Delle, moulins compris, pouvaient donc être adjugés au plus offrant par l'administration des domaines.

Les meuniers, il est vrai, auraient pu se croire garantis par leurs baux emphytéotiques, puisqu'ils avaient acquis la possession de leurs usines à titre perpétuel et héréditaire. Mais la même loi stipulait à son article 13 que toutes les aliénations faites sans le consentement de la nation étaient irrégulières et nulles, et son article 29 ajoutait que les baux emphytéotiques étaient réputés aliénations. Si les décrets de la Constituante étaient appliqués strictement, les préposés de l'administration des domaines pouvaient donc évincer purement et simplement, sans indemnité, les meuniers de Delle, Réchésy et Saint-Dizier, et comprendre leurs trois moulins dans une vente quelconque de biens nationaux.

Notons en passant que ces dispositions ne s'appliquaient à Delle qu'au vieux moulin. Le moulin neuf, construit par Beuné sur son propre terrain et à ses frais ne pouvait en aucun cas être réputé propriété des ci-devant seigneurs. Une redevance annuelle était bien due par le meunier, mais elle se justifiait par d'usage des eaux du canal, et par la participation aux bénéfices de la banalité, désormais disparue. Beuné ne fut donc jamais inquiété.

Ses trois confrères, après s'être attendus au pire, furent laissés en paix, eux aussi. L'administration des domaines se substitua simplement aux agents de la famille de Mazarin pour gérer les immeubles repris par la nation, et c'est à elle que désormais les meuniers versèrent les redevances en argent et en grains stipulées par les contrats de 1698. Les comptes de Voisard et de son gendre Flottat montrent dans le détail leur fidélité à s'acquitter de leur dette. Fidélité légale tout au moins, car lorsque s'accrut la chute des assignats, le meunier jugea bon de garder précieusement ses bichats et ses quarts de froment ou d'avoine, pour en porter au receveur de Delle la valeur au cours officiel du marché, mais en papier déprécié.

Cependant, en 1796, une loi nouvelle vint offrir aux trois meuniers une chance inespérée de sortir de la situation incertaine et toujours inquiétante dans laquelle ils se trouvaient depuis la révocation de la donation Mazarin. Le 15 Germinal an IV - 4 avril 1796, une loi complétant diver-

30. — Desenne, Code XI, 264-265.

31. — Idem. XIII, 479 et suiv.

ses dispositions antérieures, autorisa le rachat des rentes foncières dues à la Nation, et permit d'en verser le capital en mandats ou en promesses de mandats territoriaux. François Flottat s'empressa, dès le 23 prairial - 11 juin, d'offrir au receveur de l'enregistrement de Delle de faire le rachat prévu par la loi. Le citoyen Rossé, alors receveur, déclara bien fondée cette demande et calcula le capital correspondant aux redevances en argent et en nature dues par le meunier : il s'élevait à 27.610 livres, payables en mandats territoriaux. Moyennant le versement de cette somme, Flottat serait propriétaire affranchi de la rente mentionnée dans le bail de 1698.

Le 24 prairial, avis favorable fut donné par l'administration municipale du canton de Delle. Le 2 messidor suivant, le directeur de la régie de l'enregistrement et du domaine national fit observer qu'il y avait lieu d'ajourner l'affaire, le ministre des finances ayant prescrit de surseoir à la vente des biens de la citoyenne Mazarin jusqu'à ce qu'au préalable vérification ait été faite de ceux qui peuvent lui appartenir en propre. « Il est vrai, ajoutait-il, qu'un remboursement de rente ne peut être considéré comme une vente », et cette réserve était grosse de menaces pour l'avenir. On ne s'y arrêta cependant point ; le 11 messidor - 29 juin, par arrêté n° 26036, l'administration du département du Haut-Rhin ratifia et homologua la liquidation faite par le receveur de Delle pour être exécutée suivant sa forme et teneur. Le 14 messidor - 2 juillet, Flottat versa donc les 27.610 livres convenues. On notera que les mandats territoriaux valant à cette date 7 livres pour 100, le rachat avait coûté en réalité 1.932 livres 14 sols.

Les autres meuniers suivirent son exemple. Jean Galliat, de Réchésy, près approbation du Département du 24 fructidor an IV - 10 septembre 1796, versa, le 27, à Rossé, 17.737 livres 10 sols. Quant à Jean Riche, de Saint-Dizier, approuvé le 4 vendémiaire an V - 25 septembre 1796, c'est le 12 de ce mois qu'il s'acquitta de 11.932 livres 14 sols 2 deniers, toujours en papier.

Tous trois furent alors persuadés qu'ayant racheté à la nation elle-même les rentes constituées sur les usines dont ils avaient eu jusqu'alors la jouissance perpétuelle et héréditaire, ils en avaient irrévocablement acquis la propriété complète, et ils se comportèrent dès lors en propriétaires véritables. En voici un exemple :

Dans la nuit du 28 au 29 novembre 1812, un incendie détruisit complètement la grange de Flottat, située au nord du moulin dont elle n'était séparée que par une étroite « gasse ». Le feu gagna les immeubles voisins, réduisant en cendres la maison de François-Xavier Girardin, située au bout du pont de l'Allaine (32), et se serait propagé jusqu'aux maisons de la rue Derrière, si on n'avait en hâte démoli le toit et partie des murailles de la porte de la ville, qui ne fut pas réédifiée. Le moulin lui-même avait

32. — Aujourd'hui propriété de Mme Lopinot-Erard.

été endommagé. Aussi, lorsque Flottat eut reconstruit sa grange détruite il décida non seulement de réparer sa maison, mais d'y ajouter un second étage, ce qui donna au bâtiment son aspect actuel. Or, ni l'administration des domaines ni personne ne se préoccupa de ces travaux, le moulin semblant à tous propriété de Flottat au même titre que les bâtiments voisins.

Depuis un demi-siècle, en effet, le domaine du meunier s'était peu à peu arrondi jusqu'à inclure, à une maison près, tout l'ilot compris entre le canal, la grand'rue et l'ancien cimetière entourant l'église. En 1758, les frères Voisard avaient acheté au meunier Kilcher la grange dont nous venons de parler à propos de l'incendie qui la détruisit ; elle s'appuyait à l'est au mur de ville, et s'ouvrait au nord sur la grand'rue. En 1786, Joseph Belin avait vendu à Nicolas Voisard moitié de la grange située sur la grand'rue, immédiatement à l'ouest de la précédente, acquisition que complétèrent en 1795, pour l'autre moitié, Gènereuse Voisard et son mari Flottat. Le 11 septembre 1794, Flottat achetait encore l'ancienne grange seigneuriale dite grange des dîmes, qui, après avoir appartenu depuis 1750 au curé Mouhat puis à son successeur Petit, avait été acquise par le District de Belfort pour servir de presbytère et avait été remise en vente comme bien national le jour où la nation ne « salaria » plus aucun culte. Enfin, en 1808, la ville avait concédé au meunier un terrain attenant au moulin du côté du sud : on y éleva un petit bâtiment d'habitation, Voisard et son gendre se trouvant logés trop à l'étroit. Dans le premier tiers du XIX^e siècle, à une date que nous n'avons pu fixer, une cour vint s'ajouter à cet ensemble de bâtiments. Voici comment :

Jadis, la petite rue qui se nomme aujourd'hui rue de la Caisse d'Epargne ne se poursuivait pas comme maintenant vers l'église : elle se heurtait au mur de soutènement du cimetière, auquel on avait accès par un escalier de pierre. Arrivée là, la rue tournait à angle droit vers la gauche, entre le cimetière et la grange des dîmes, pour aboutir en cul-de-sac au moulin dont elle était la seule voie d'accès. En 1718 le meunier avait obtenu de la seigneurie le droit d'y construire ses étables à porcs en les appuyant à la grange des dîmes. Lorsqu'après 1750 le curé Mouhat transforma en habitation la partie de cette grange regardant vers l'église, il voulut faire écarter de ses fenêtres un voisinage désagréable, d'où procès avec le meunier. Celui-ci condamné, transporta alors son étable de l'autre côté de la rue, contre le cimetière, inconvenance qu'on ne saurait tolérer, déclara encore le curé : de là, nouveau procès. Un troisième fut engagé le jour où au coin de sa maison, le curé plaça une borne ou garde-roue qui, disait Voisard, empêchait les voitures de prendre le tournant, un quatrième quand Mouhat prétendit construire un four à pain en saillie sur la rue. Bref, cette malheureuse impasse demeura un nid à disputes et à contestations jusqu'au jour où le meunier étant devenu propriétaire de tous les bâtiments, le cimetière désaffecté ayant été transformé en place publique et l'escalier qui y accédait remplacé par une rampe en pente douce, les causes des chicanes

disparurent. Mais l'impasse du moulin n'était pour la ville d'aucune utilité, aussi en abandonna-t-elle la propriété à Flottat, en l'élargissant d'une bande de terrain prise sur l'ancien cimetière, lorsque le meunier la réclama pour avoir une « place à fumier ». A cette destination, l'ancienne rue devenue cour, resta obstinément fidèle, et il y a peu d'années on pouvait y voir encore le dernier des tas de fumier qui jadis ornaient toutes les rues du vieux Delle, et dont le volume révélait aux passants la richesse du propriétaire. Après sa disparition quelques arbustes l'ont remplacé et un grillage a fermé la cour, dans laquelle on ne reconnaîtrait guère une des plus vieilles rues de la ville.

L'invasion de 1814 faillit être funeste à Flottat. Victime, comme tous les Dellois, des exigences et des insolences des troupes alliées qui passaient chez nous en masses toujours renouvelées (33), n'eut-il pas l'imprudence, un soir où sa patience était à bout, de riposter vertement à un officier autrichien et même de le menacer ? Le kaiserlique le fit aussitôt arrêter, en lui déclarant que son compte était bon ; mais comme la nuit arrivait, on remit l'affaire au lendemain et en attendant on emprisonna le meunier dans une remise attenante à sa maison, dont on ferma la porte à double tour. Le pauvre homme, croyant arrivée son heure dernière, se livrait à de très amères réflexions, lorsque ses amis intervinrent. Derrière le hangar où il était captif avait été entassée, contre le mur de torchis, la provision de bois de chauffage de l'hiver. Sans bruit, les libérateurs enlevèrent les bûches empilées, après quoi, il leur fut aisé de percer la paroi de terre ; Flottat put donc sortir de sa prison et se sauver au plus vite à travers prés. Le bois fut alors remis en place, si bien que nulle trace extérieure ne permettait de voir par où le meunier s'était évadé, lorsque le lendemain à l'aube, les soldats autrichiens vinrent pour l'extraire de sa prison. Il l'avait échappé belle.

Ce fut alors la Restauration, et avec le roi revinrent les nobles émigrés qui, à leur retour, revendiquèrent la restitution de leurs biens devenus naguère biens nationaux. C'est ainsi que Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, duchesse de Mazarin, veuve du duc de Valentinois, comte de Grimaldi, prince de Monaco, réclama dès l'année 1814 tout ce qui n'avait pas été vendu des domaines ayant fait l'objet de la donation du Cardinal en 1659. Sa demande fut soumise au Conseil d'administration de l'enregistrement et des domaines qui en délibéra le 19 novembre 1816. Il fut d'avis qu'il ne pouvait être question d'une restitution pure et simple, la do-

33. — Voir notre étude sur le passage à Delle des souverains alliés, Janvier 1814 (Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, 1914, XXXIII p. 255 et suiv.

nation de 1659 ayant été annulée par une loi, mais que Mme de Mazarin pourrait être relevée de sa déchéance quant aux forêts au-dessus de 150 hectares et aux autres biens non vendus à condition de se conformer aux formalités prescrites par la loi du 14 Ventôse an VII - 4 mars 1799.

Cette loi déclarait définitivement révoquées toutes les aliénations du domaine de l'Etat postérieures à l'édit de février 1566, ainsi que les sous-aliénations qui pouvaient les avoir suivies. Mais ceux de ces domaines qui n'avaient pas encore été vendus par la nation pourraient être maintenus aux anciens engagistes à titre de propriété véritable, moyennant le paiement d'un quart de leur valeur en numéraire métallique. (34).

En décembre 1824, la duchesse de Mazarin, qui attendait depuis dix ans une réponse à sa réclamation, adressa au roi une nouvelle pétition, accusant d'injustice le décret du 14 juillet 1791 qui l'avait dépouillée, et affirmant — argument nouveau — que les biens donnés jadis au Cardinal étaient du domaine privé du roi, et nullement « dans la main de la Couronne », que Louis XIV en avait donc la libre disposition et qu'ils devaient lui être restitués purement et simplement. Sans se laisser convaincre, le Conseil d'administration des domaines renouvela simplement l'avis déjà donné en 1816, offrant derechef le rachat des biens non vendus, conformément à la loi de Ventôse an VII ; le 27 décembre 1825, le ministre des finances Villèle approuva sa délibération.

Mais lorsqu'il s'agit d'établir la liste des biens que la duchesse de Mazarin serait admise à acquérir ainsi, l'administration se trouva amenée à se demander s'il fallait y comprendre les biens concédés jadis en emphytéose et dont la rente avait été rachetée par les détenteurs. Après mûr examen, elle déclara ne pouvoir l'accepter que pour ceux dont les baux, conformément au droit français, étaient limités à 99 ans, parce qu'à l'expiration de ce laps de temps la propriété pleine et entière retournerait au domaine direct ; quant aux baux perpétuels, ils constituaient, à son avis, d'après le droit romain usité en Alsace, non une location mais une véritable aliénation, contre laquelle la famille de Mazarin ne pouvait recourir. Tel était le cas des trois anciens moulins banaux de Delle, Réchésy et Saint-Dizier, qui se trouvaient ainsi à l'abri de toutes revendications de leurs anciens seigneurs.

Ce n'était d'ailleurs que pour tomber sous la griffe de l'administration des domaines elle-même. Si, en effet, les baux emphytéotiques devaient être considérés comme des ventes, on devait leur appliquer la loi de Ventôse an VII qui avait, nous l'avons vu, révoqué toutes les aliénations opérées depuis 1566. Les trois meuniers n'avaient donc plus aucun droit sur leurs usines, sauf celui de les acheter. Ils deviendraient ainsi, ou redeviendraient véritables propriétaires des biens que depuis trente ans ils croyaient définitivement à eux.

34. — Desenne, Code, XIV, 56 et suiv. Du domaine Mazarin il avait été vendu au profit du gouvernement pour 1.600.000 francs. Les biens non vendus représentaient un revenu d'environ 37.700 francs.

Leur surprise fut donc grande lorsque, les 26 et 30 août 1828, ils reçurent de Fix, directeur des domaines dans le Haut-Rhin, la sommation de faire, dans le délai d'un mois, la soumission exigée par la loi, faute de quoi la direction leur ferait signifier les titres établissant ses droits, et le mois suivant poursuivrait la vente des immeubles. On leur faisait remarquer d'ailleurs que le rachat de la rente opéré par eux en 1796 ne les avait pas rendus propriétaires des moulins : « Ce rachat n'a pu éteindre que les charges de la jouissance sans changer le titre de possession qui a été d'abord compris dans l'annulation de la donation de 1659..., puis dans la révocation de toutes les aliénations et sous-aliénations du domaine de l'Etat... contenue dans l'art. 4 de la loi du 14 Ventôse an VII ». Et on invoquait un arrêt de la Cour de Colmar du 18 avril 1828, disant que le rachat ne dispensait pas les détenteurs de se conformer à la loi de Ventôse, sauf à déduire du quart à fournir la somme versée en l'an IV, réduite en numéraire. C'était la thèse déjà soutenue, nous l'avons vu, par le directeur de l'enregistrement le 2 Messidor an IV : « un remboursement de rente ne peut être considéré comme une vente ».

Le moulin de Delle appartenait alors, nous l'avons dit, à François Flottat, celui de Saint-Dizier à Pierre Riche, celui de Réchésy à Anne-Marie Bihr, veuve de Georges Chalmey, et Marie-Anne Chalmey, femme d'Henri Marion. Tous, également menacés, s'entendirent pour résister en commun. Des consultations furent demandées aux avocats Boillot, de Belfort, V. Rossée, Chauffour l'aîné et Ant. Chauffour le jeune, de Colmar, les maîtres du barreau alsacien de ce temps, et le 27 septembre, les meuniers firent signifier au receveur de l'enregistrement de Delle leur opposition aux exigences de son administration. C'était le début d'un procès qui allait durer près de dix ans. Nous nous bornerons à en indiquer ici les phases principales, sans entrer, bien entendu, dans le détail fastidieux d'une interminable procédure, et de discussions où étaient ressassés à perte de vue les mêmes arguments.

L'affaire fut portée d'abord devant le tribunal civil de Belfort. Le 6 mai 1829, les trois meuniers lui soumirent un mémoire de l'avocat Boillot résumant les faits de la cause, les discutant longuement, et concluant : 1° qu'il n'est pas prouvé que les moulins existaient lors de la donation Mazarin ; 2° qu'à supposer qu'ils aient fait partie de la seigneurie de Delle, ils sont entrés dans la masse des biens nationaux et sont devenus aliénables ; 3° que le rachat des rentes a rendu les détenteurs propriétaires. Le 31 mai, le préfet, représentant officiel de l'administration, répondit que le premier argument était insoutenable, ce qui était évident ; que le domaine de Delle était bien inaliénable et que Mazarin n'avait pu le recevoir qu'à titre précaire et révocable ; enfin que le montant du rachat des rentes étant le prix de la jouissance et non de la propriété des moulins, ce rachat n'a affranchi les détenteurs que du service des rentes.

L'affaire fut plaidée le 29 juillet, et le 25 août le tribunal donna raison aux meuniers. Il disait que la loi de 1791 qui avait révoqué la donation faite à Mazarin et la prise de possession de ces biens par l'administration des domaines leur avait fait perdre leur caractère de domaines engagés pour les faire entrer dans la masse des biens nationaux, déclarés aliénables en 1790 ; que l'administration leur avait implicitement reconnu ce caractère en percevant pendant cinq ans les rentes dues par les meuniers, et que d'ailleurs une grande partie des biens des Mazarin avaient été vendus par elle comme biens nationaux ; que le rachat des rentes ayant eu lieu conformément aux lois, et sans que le Domaine ait fait aucune réserve, les détenteurs des moulins en sont devenus propriétaires, si bien que lors du vote de la loi de Ventôse an VII « tout était consommé à l'égard desdits détenteurs et qu'il n'y avait plus lieu à l'application des principes édictés dans cette loi ». En conséquence, le tribunal déclarait les moulins affranchis de toute charge domaniale, et condamnait l'administration aux dépens.

Mais celle-ci ne se tint pas pour battue. Dès le 14 septembre, le directeur de Colmar informa son directeur général de l'issue du procès et lui demanda ses instructions pour la suite à donner à l'affaire. Le 13 janvier 1830, il reçut l'ordre de la porter devant la Cour de Colmar, et le 20 janvier, les trois meuniers se virent signifier l'acte d'appel.

Cette fois ce fut à des avocats parisiens que s'adressèrent les deux parties : tandis que les meuniers recouraient aux soins de M^e Parrot, avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation, l'administration confiait sa cause à M^e J. Teste-Lebrun, avocat, lui aussi, à cette Cour. Et tous deux de composer de volumineux mémoires, s'efforçant d'ajouter des arguments nouveaux à ceux qu'avaient produits leurs prédécesseurs devant le Tribunal de Belfort. Un seul était nouveau et présentait quelque intérêt.

Les biens de la donation Mazarin, observait l'avocat des meuniers, avaient formé jadis les apports de Jeanne de Ferrette qui, au XIV^e siècle, avait épousé Albert II d'Autriche. L'avènement des Habsbourg à l'Empire ne devait en rien altérer la qualité de leurs domaines privés qui, d'après la Constitution de l'Empire germanique, ne rentraient pas, comme ceux du roi de France, dans le domaine de la Couronne, cette différence du droit public des deux nations s'expliquant par la longue distinction de l'hérédité et de l'élection du chef de l'Etat. Il n'est donc pas douteux qu'avant l'époque de la réunion, les biens formant la donation de Mazarin ne faisaient pas partie du domaine de l'Etat. Y étaient-ils entrés par leur réunion même ? Le domaine privé des anciens ducs d'Alsace ou des archiducs d'Autriche est-il devenu franc domaine de l'Etat en vertu du traité de Munster ? Ce traité a-t-il consacré l'incorporation à la Couronne de France de cette propriété particulière d'un prince étranger ? On le nie, en rappelant les arguments présentés déjà, comme nous l'avons vu, lorsqu'en 1707 le duc de Mazarin avait eu à justifier la validité de la

donation. Thèse contre laquelle, naturellement, l'avocat de l'administration s'inscrivit en faux.

Le 3 août 1831, la Cour de Colmar rendit son arrêt. Elle déclarait que les dispositions de la loi de Ventôse an VII, ne pouvaient s'appliquer qu'aux échangistes, engagistes ou autres concessionnaires à titre onéreux de quelque partie de l'ancien domaine de la Couronne, mais non aux concessionnaires à titre purement gratuit dont les concessions avaient été révoquées par des lois antérieures. La donation purement gratuite faite au Cardinal Mazarin ayant été révoquée en 1791, l'Etat n'était pas fondé dans l'action qu'il avait dirigée contre les meuniers, et son représentant, le préfet, était condamné aux dépens.

Le 5 novembre suivant, après avis de son Conseil d'administration, le directeur général de l'Enregistrement décida de dénoncer cet arrêt à la Cour de Cassation. Le 31 janvier 1832, la Chambre des requêtes admit son pourvoi, et le 19 mars 1833, la Cour de Cassation annula l'arrêt de Colmar et renvoya les parties devant la Cour de Besançon. D'où nouveaux mémoires, toujours plus copieux, où sont interminablement discutés les principes fondamentaux du droit public français ou germanique, depuis le déluge, ou à peu près. En France, dit par exemple l'avocat de l'administration, « une province conquise acquérait le privilège du domaine ancien. C'était une maxime que le Roi ne faisant pas la guerre seul, ni dans les vues de s'acquérir des biens particuliers, mais pour étendre les limites de son Royaume, les acquisitions devenaient, par une espèce d'accroissement, le Royaume, et la même chose avec lui, et étaient par conséquent inaliénables ». Et on citait l'opinion des jurisconsultes et des publicistes, tel Aubry, dans son **Traité des Droits du Roi à l'Empire**, qui déclare au livre 2, page 27, que « la raison de cette union subite au domaine de la Couronne est que le Roi faisant la guerre au nom de l'Etat, ne peut conquérir que pour l'Etat, qui reçoit ainsi par la conquête un accroissement dont rien ne peut empêcher l'effet ». La conquête se fait avec les armes, les forces et les finances publiques, et par le sang des hommes ; c'est donc au domaine que sont unis logiquement les biens qu'elle procure. D'ailleurs, le traité de Munster dit que l'Empereur donne au Roi ses terres d'Alsace pour être incorporées à perpétuité « à la Couronne », et que l'Autriche recevra trois millions payés « des deniers de l'Etat ». Leur inaliénabilité est donc bien établie, et l'aliénation faite par Louis XIV se trouve comprise dans la révocation de la loi du 14 Ventôse an VII.

La Cour de Besançon, dans son arrêt du 6 janvier 1834, ne se rangea pourtant pas à cette opinion. Sans accepter d'ailleurs la doctrine ni du Tribunal de Belfort ni de la Cour de Colmar, elle déclara que la donation Mazarin n'avait pas été simplement annulée par la loi de 1791 : l'effet de ce décret avait été complet et absolu, il n'avait rien laissé en suspens et ne pouvait être détruit que par une loi contraire également claire et expresse qui puisse faire revivre cette donation. Mais tel n'est pas le cas

de la loi du 14 Ventôse an VII. La donation Mazarin étant donc rentrée avec les sous-aliénations dans le domaine de l'Etat d'une manière définitive, le préfet ne peut invoquer la loi de Ventôse, et il est non recevable dans sa demande. Ainsi prononcèrent, en condamnant l'administration aux dépens, la Chambre civile et la Chambre des appels de police correctionnelle réunies.

Trois fois battu, le directeur général de l'enregistrement n'accepta pas sa défaite, et le préfet du Haut-Rhin forma, contre l'arrêt de la Cour de Besançon, un second pourvoi en Cassation que la Chambre des requêtes admit le 13 novembre 1834. Les avocats se remirent donc à aligner de part et d'autre leurs arguments et leurs arguties, et le 15 mars 1836, la Chambre civile renvoya l'affaire devant les Chambres assemblées de la Cour de Cassation. C'est donc solennellement, toutes Chambres réunies, que le 16 décembre 1836, la Cour cassa l'arrêt de Besançon et renvoya les parties devant la Cour royale d'Orléans qui prononcerait, elle aussi, Chambres assemblées, et cette fois en dernier ressort.

Mais dans les considérants de son arrêt, la plus haute instance judiciaire du royaume avait nettement donné son avis sur le fond. Sans s'égarer dans les subtilités historiques ou judiciaires où, pendant des années, on s'était complu dans les deux camps opposés, elle s'était attachée uniquement à l'interprétation de la loi du 14 Ventôse an VII. Or, dit-elle, « cette loi a eu pour objet de fixer et de régler, d'après des bases nouvelles, le sort des aliénations du domaine de l'Etat qui avaient déjà été frappées d'annulation et de révocation par les lois précédentes, et par conséquent de modifier quelques-uns des effets desdites lois...; la donation faite au Cardinal Mazarin, quoique révoquée par une loi spéciale, n'en a pas moins été soumise aux lois précitées...; (les expressions échangistes et engagistes) doivent s'entendre des détenteurs de biens domaniaux à titre gratuit aussi bien que des détenteurs à titre onéreux...; le but de la loi du 14 Ventôse an VII en disposant à la fois pour tous les concessionnaires... a été de consolider une classe nombreuse de propriétés ébranlée dans les mains de leurs détenteurs par les lois antérieures..., de remplacer par une loi nouvelle toutes celles qui avaient été rendues sur cette matière ». Quant aux rachats de rentes, ils « n'ont pu avoir pour objet et pour résultat que d'opérer l'extinction de la rente emphytéotique et non d'opérer la renonciation de l'Etat à une propriété dans laquelle il était rentré par les lois précitées » ; d'ailleurs, « aucune loi n'attribuait à l'administration des domaines ni à l'administration du département du Haut-Rhin la faculté d'aliéner sous cette forme la propriété de l'Etat ». De tout quoi il résultait, conformément aux prétentions de la direction des domaines, que la loi de Ventôse an VII devait seulement être appliquée en l'espèce, c'est-à-dire que les trois meuniers, pour devenir propriétaires de leurs usines, avaient à verser le quart de leur valeur.

Le 16 décembre, l'avocat Parrot annonça à Flottat qu'il venait, le jour même de perdre son procès. « La jurisprudence de la Chambre civile, lui

disait-il, a prévalu : il fallait s'y attendre. Nous avions contre nous deux Chambres de la Cour qui déjà s'étaient prononcées sur la question par cinq arrêts conformes. Dans une longue plaidoirie je n'en ai pas moins fait tous mes efforts pour ramener la Cour aux vrais principes, et il me reste cette satisfaction qu'aucun des éléments du succès n'a été négligé. Ma conviction que votre cause est bonne est plus vive et plus ferme que jamais, malgré les conclusions opposées de M. le Procureur général Dupin, lequel est constamment resté à côté de la question. Ainsi, ne vous découragez pas ; votre cause va être portée devant une troisième Cour royale, dont la décision sera irrévocable, et sans aucun recours possible devant la Cour de Cassation. On a déjà remarqué que lorsque deux Cours royales se sont prononcées dans un sens, il est rare que la troisième ne suive pas le même mouvement, ne fût-ce que par esprit de corps, et pour ne pas laisser le dernier mot à la Cour de Cassation... »

Tandis que les meuniers hésitaient à répondre à ces appels prometteurs, mais intéressés, le directeur général des domaines reprit l'offensive. Le 11 avril 1837, il donna au directeur de Colmar l'ordre d'assigner Flottat et consorts devant la Cour d'Orléans, ce qui fut fait le 20 avril.

Mais à ce moment même venait de se produire une intervention inattendue, et sur laquelle nous sommes très peu renseignés. Deux personnages nommés Teissier et Lacroix, propriétaires des anciennes forêts des Mazarin, s'étaient adressés au Belfortain Haas, député du Haut-Rhin, pour qu'il obtienne des trois meuniers leur désistement et leur promesse de payer, avec les frais du procès, la somme que leur réclamait l'administration en vertu de la loi de ventôse an VII, le tout sous l'offre d'une indemnité pécuniaire à fixer. Peut-être ces autres détenteurs de biens ci-devant seigneuriaux craignaient-ils qu'un arrêt de la Cour d'Orléans favorable aux meuniers, et faisant cette fois jurisprudence, ne mit en cause la légalité de leurs propres acquisitions ? Toujours est-il que le 9 mars 1837, Haas écrivait à Xavier Minarie, gendre de François Flottat : « Nous avons déjà eu des conférences concernant la transaction projetée. On a offert au premier mot 10.000 fr. aux trois meuniers pour se désister. Nous espérons qu'on montera jusqu'à 15.000. J'ai dit que sans bien connaître les trois moulins, je les évaluais à environ 80.000 francs. Vous me parlerez de ce chiffre dans votre réponse, et m'écrirez de manière que je puisse montrer votre lettre.. Vous ferez aussi mention, dans la lettre ostensible, du montant de tous vos frais à Belfort, à Colmar, à Besançon et deux fois à Paris, dans lesquels vous comprendrez généralement vos frais de voyage, etc... C'est-à-dire qu'il faut les évaluer plutôt trop haut que trop bas, parce que les frais seront pris en considération, du moins présentés pour obtenir la plus juste indemnité possible... » Quant à la poursuite du procès à Orléans, il ne la conseillait pas, car il ne croyait pas possible le succès.

L'affaire s'arrangea. Le 22 juin Lacroix signa l'accord avec l'avocat Parrot. A quelles conditions, nous l'ignorons, car l'arrangement était conclu, en même temps qu'avec les meuniers, avec un certain Welté qui devait se trouver dans un cas analogue. A eux quatre, ils obtinrent 20.500 francs.

Restait à verser à l'administration le quart de la valeur des moulins. Des experts furent nommés pour en faire l'estimation. Dès le 17 juin les meuniers choisirent Aristide Rath, géomètre architecte, garde du génie à Belfort ; le 29 juillet le directeur des domaines désigna Schultz, ancien entrepreneur des fortifications à Belfort ; le 3 août enfin, le préfet nomma Quellain, percepteur à Danjoutin. L'expertise faite les 5 et 6 octobre fixa la valeur du moulin de Delle à 22.000 fr., celle du moulin de Saint-Dizier, à 13.350, celle du moulin de Réchésy, à 20.000. Le 25 novembre, un arrêté préfectoral ratifia ces estimations et le 8 décembre 1837 les trois meuniers payaient leur quart, avec les intérêts depuis le 25 novembre, soit : 5.509 fr. 93 pour Delle, 3.343 fr. 32 pour Saint-Dizier, 5.009 fr. 03 pour Réchésy. On ne put tenir compte ni des améliorations apportées aux bâtiments depuis 1796, ni du prix de rachat de la rente emphytéotique, la loi exigeant que les biens soient estimés dans leur état actuel. « Vous devez vous estimer heureux, écrivait l'avocat Parrot à Flottat le 17 novembre, d'avoir aussi bien terminé ce long et dispendieux procès. De tous les détenteurs de biens provenant de la donation Mazarin, vous êtes assurément les seuls qui s'en soient aussi bien tirés ».

Les meuniers restaient donc, cette fois, propriétaires incontestés de leurs immeubles, et sans trop de pertes, semble-t-il (35). Il avait fallu, pour en arriver là, un procès de près de dix années dans lequel on avait évoqué le souvenir des ducs d'Alsace, de Jeanne de Ferrette et d'Albert d'Autriche, des Habsbourg, de Louis XIV, de Mazarin et de ses héritiers jusqu'au prince de Monaco ; on avait discuté les principes les plus divers du droit romain et de la coutume, du droit public de l'Empire et du royaume de France ; un tribunal, deux Cours d'Appel, et à deux reprises la Cour de Cassation avaient eu à se prononcer : tout cela pour aboutir à un arrangement très raisonnable, mais aussi banal que les anciens moulins l'avaient été eux-mêmes.

J. JOACHIM.

35. — François Flottat mourut à Delle en 1841. Le moulin fut exploité ensuite par son gendre, Joseph-Xavier Minarie, de Bourogne, qui avait épousé en 1813 Marie-Catherine Flottat, puis par leur fils François-Xavier Minarie, le dernier meunier du vieux moulin, dont le tic-tac s'est tu, en 1900, comme au moulin des prés, comme à Saint-Dizier et à Réchésy.

INVASION

A son réveil, au début de cette radieuse matinée du dimanche 16 Juin 1940, Annette demeura tout aussi surprise du silence qui l'environnait, que du long espace de temps, durant lequel elle avait pu demeurer dans l'inconscience du sommeil.

Pas un bruit dans la maison ! De l'Esplanade, ne montait pas vers la fenêtre ouverte, la rumeur habituelle. Que s'était-il donc passé au cours de la nuit ? Pendant la journée du samedi, la ville avait été en ébullition, malgré les incursions presque incessantes des Caproni, qui arrosaient de leurs bombes les hauts quartiers de la Pépinière et du Mont. Un grand nombre de Belfortains avaient abandonné leurs foyers, prenant d'assaut les derniers trains en partance vers l'intérieur du pays, ou suivant en voiture, à bicyclette, d'autres voitures, d'autres cycles venus de plus loin.

.....

Les diverses coopératives militaires avaient distribué leurs réserves, et Julien s'était employé à transporter toutes sortes de denrées que sa maman se refusait obstinément à entasser.

Le vendredi précédent, Cousine Suzanne était venue faire ses adieux, au moment de son départ pour Toulouse, départ qu'elle avait longtemps retardé, ses fils étant mobilisés dans la région. Elle n'avait pas caché sa surprise de trouver Annette occupée à préparer en toute tranquillité le repas de midi. Elle lui avait vivement conseillé d'envoyer tout au moins Julien à Saint-Augustin-sur-Mer, chez ses amis Charentais, afin d'éviter à ce garçon de quinze ans, les dangers de l'envahissement.

Mais Annette se refusait à croire à une invasion imminente. Elle avait bien entendu tous les communiqués de la radio, qui d'ailleurs exhortait au calme et voulait s'efforcer d'enrayer l'Exode. « Comment l'ennemi pourrait-il passer à travers le Plateau de Langres ? C'est une forteresse naturelle ! Elle est certainement bien défendue ; il me paraît impossible que les Allemands puissent s'en emparer. Croyez-vous Suzanne, que Belfort, Belfort l'Imprenable qui a soutenu héroïquement trois sièges, deviendra la proie de l'ennemi ? S'il le faut, comme les Belfortains d'autrefois, nous supporterons avec courage un nouveau Siège. »

...Deux jours s'étaient écoulés depuis le départ de Suzanne que Louis emmenait dans sa petite Simca... Aussitôt levée, Annette s'aperçut bien vite, que les locataires de la maison, sauf ceux du rez-de-chaussée, des

commerçants, s'étaient enfuis. Fallait-il être fatiguée pour ne pas avoir entendu les montées et les descentes de l'ascenseur et le vrombissement des autos !

Pourtant, bien que ce fut dimanche, Lucien devait se rendre à l'Usine. Au cours de la semaine précédente, tous les « affectés spéciaux » avaient reçu l'ordre d'abandonner leur travail et de se diriger vers Gray. Lucien, ayant dépassé la cinquantaine et Requis Civil, avait dû, dès avant la Mobilisation Générale, signer l'engagement de rester fidèle à son poste de comptable. Malgré l'Exode, la pensée qu'il pouvait partir, désertier, ne lui était jamais venue à l'esprit. Avait-il songé à s'enfuir des tranchées de première ligne, lorsque durant la Grande Guerre, il avait « tenu » quatre ans, au Bois le Prêtre, à Mortmare, et ailleurs ? Ancien Combattant, il se hâtait vers son travail, exact, ponctuel, malgré la menace d'un danger, plus grave, peut-être que tous ceux qu'il avait courus de 1914 à 1918.

Annette s'en fut aux provisions. A la boucherie, au milieu d'un groupe, elle ne put taire sa pensée. « N'était-ce pas une honte que d'abandonner ainsi une ville, déclarée la veille « Ville Ouverte ? » Dans un pareil moment, ce n'était pas de fuir qu'il s'agissait, mais de se serrer les coudes. D'ailleurs, pour aller où ? Si l'envahisseur entrait à Belfort, c'est qu'il occuperait la France entière ; les fuyards le trouveraient partout ! » Quelques soldats, un Chef, qui s'approvisionnaient eux aussi, approuvèrent ces réflexions dictées par le plus élémentaire bon sens.

Il pouvait être environ dix heures, ce même matin, quand le gérant de la maison, vint dire que le directeur mulhousien de la Manufacture D. M. C. proposait d'emmener Julien en auto, jusqu'à Moulins. Annette aurait accepté cette proposition, si son fils avait pu être conduit, non loin de là, dans l'Yonne, chez une amie. Mais l'industriel ne pouvait se résoudre à faire ce détour. Il déclara sans ambages : « Les Allemands approchent, ils ne sont pas tendres pour les israélites ! » Annette n'en doutait pas. Elle avait lu et relu « Mein Kampf ! » écouté la propagande de Stuttgart, assisté à l'arrivée de réfugiés bannis. Cependant, elle ne se laissa pas influencer, disant qu'elle choisissait pour son enfant, un péril encore illusoire, plutôt que de lui laisser courir le péril réel d'une fuite, sur les chemins encombrés.

Peu de temps après, lorsque Lucien revint à la maison, il déclara sans commentaires, avec cette grande simplicité qui était sa manière propre : « L'Als-Thom vient de fermer ses portes, et pour une durée indéterminée. »

.....

Puisque les armées allemandes déferlaient à présent sur la France, se dirigeant vers l'Est et vers le Sud, Annette avait dû se rendre à l'évidence et s'attendre au pire. Avec son mari, son fils, quelques voisines, Monsieur Mange descendu de Giromagny, elle avait passé la fin du Dimanche, et la journée du Lundi dans l'attente de la Signature de l'Armistice. Elle avait mis sa confiance dans l'espoir d'un arrêt des hostilités et de l'Invasion,

ainsi que le faisait prévoir un numéro de « La Frontière » que les habitants demeurés sur place s'arrachaient littéralement. Elle pensait rester sous la protection des lois françaises et n'avoir rien à redouter de l'antisémitisme des lois allemandes.

...A l'aube du mardi 18, un bruit continu de mécanique la fit rentrer dans la réalité. Une faible clarté se glissait déjà sous les volets à demi-descendus. Lucien qui s'était levé murmura : « Les voilà ! » Frissonnante, cachée par le balcon de fer forgé, elle assista, grâce à l'espace laissé libre sous le rideau de bois, à l'Entrée des Allemands dans Belfort.

.....

Les tendres reflets roses de l'aurore, éclairaient les monstres d'acier, qui s'avançaient gravement, avec assurance, dans le Faubourg des Ancêtres, tels les chars tragiques d'une atroce mascarade. Leur toilette particulièrement soignée, l'acier de leur carapace luisait affreusement sous les feux du soleil levant ; un grand drap rouge à croix gammée couvrait leur arrière-train de sa pourpre sanglante ; le long trait vertical de leur antenne de T. S. F., soulignait de jaune, à l'avant, la silhouette des servants vêtus de noir.

De distance en distance, dressé dans son auto, apparaissait un chef, le bras tendu. Au carrefour de l'Esplanade, des fourriers à motocyclette, se relayant tour à tour, réglaient la marche du cortège. Celui-ci, dans un ronronnement de moteur, lancinant comme un motif des Walkyries, poursuivait sa course vers le Ballon d'Alsace, avec une précision, une régularité à la fois grandioses et terribles, qui torturaient le cœur de honte, de chagrin, et d'angoisse...

.....

Les rues, redevenues désertes, Julien était descendu sur le trottoir. Sa maman le trouva en compagnie de M. Robert, le Tailleur, qui avait bien voulu se charger de la surveillance du quartier, en remplacement du chef d'Ilot. Celui-ci avait-il donc disparu, lui aussi ? Pourtant, au cours du dernier hiver, son zèle avait été sans bornes. Que de coups de sifflets striant les nuits glaciales pour un mince rais de lumière filtrant sous une persienne mal close.

...De la rue Strolz, tournant le coin de la maison, débouchait un soldat, en uniforme kaki, coiffé du calot réglementaire, le fusil sur l'épaule. Comme il paraissait malingre et mal venu, Annette apitoyée murmura : « le pauvre garçon ! » Mais, quand il la dépassa, elle aperçut un revolver dans sa main crispée. Quelqu'un souffla « Cinquième Colonne ! » Un civil de forte corpulence, attendait un peu plus loin, et passa la consigne au faux soldat français.

Au moment où Annette et Julien pénétraient dans le couloir de leur demeure, un homme, la tête couverte d'un béret, qui venait d'appuyer sa bicyclette contre un mur, dans la cour, s'avança vers eux, se plaignant de

la fatigue et de la faim. Il disait venir de Metz et se diriger vers le Centre. Sans plus réfléchir, Annette lui fit l'offre d'une tasse de café au lait. Il se laissa volontiers servir dans la salle à manger, appréciant fort les tartines beurrées.

A voix basse, dans la cuisine, Lucien fit remarquer à sa femme qu'elle avait commis une imprudence, en accueillant un inconnu. Annette, trouvant son mari timoré, admit un instant plus tard la justesse de l'observation, lorsque le fugitif demanda l'autorisation de faire sa toilette dans la salle de bains, et sortit de sa valise où se trouvait inscrit en évidence le nom de Bastien, un rasoir d'un très beau modèle. Il dit avoir perdu sa coiffure et parut enchanté de recevoir un vieux chapeau. Au moment de quitter ses hôtes, il désira aussi connaître le nom de la famille hospitalière. La maîtresse de maison qui venait d'enlever ses plaques de sonnette, à la porte de la rue et à celle du vestibule, répondit qu'elle préférait garder l'anonymat, et pressa Monsieur Bastien de partir, le danger étant imminent.

Un instant après, la Place et la cour étaient envahies.

Cet horrible cauchemar de l'Invasion, se confondra toujours dans l'esprit d'Annette avec cet autre cauchemar, qui consistait à monter la provision d'eau jusqu'au quatrième, le débit ayant été supprimé dans les étages, par suite, disait-on, de la rupture d'une des conduites d'adduction, au cours d'un récent bombardement. Il fallait traverser la cour pour remplir les seaux, et passer devant les soldats bavarois, qui allaient et venaient pesamment, casqués, bottés, la trogne rouge, devant les rosiers en pleine floraison, et les petits érables au doux feuillage. Dans un coin, une mitrailleuse dressait son télescope vers le ciel pur. Quelques belles dames, venues de l'autre partie du building, leur manteau de fourrure jeté sur les épaules malgré la saison, s'étaient groupées autour de quelques soldats et d'un jeune aspirant qui partageait gâteaux et chocolat.

Mortellement inquiète, Annette ne put cacher son anxiété à un locataire demeuré là : « Pensez-vous, Monsieur, que mon mari puisse être emmené dans un camp de concentration ? » Le voisin la rassura : « Monsieur Bloch ne s'est jamais occupé de politique, soyez sans crainte, Madame, il ne lui arrivera rien de mal ». Alors, moins effrayée, elle se mit aux soins du ménage, son aide, Madame Plébani, étant absente, cela va sans dire, depuis plusieurs jours.

.....

Certes, il y avait de quoi avoir peur ! Après le passage des avant-gardes motorisées, une dizaine de chars d'assaut étaient venus se ranger en ellipse au centre de l'Esplanade. C'est alors qu'Annette reconnut l'intérêt que pouvait présenter un aussi vaste espace de terrain où pas un arbre n'était planté. Ce qu'elle nommait en été « Le Sahara » devint une admirable plate-forme de combat, d'où les canons des chars se mirent à tirer. Lucien, ancien artilleur, prétendait qu'ils tiraient à blanc. Sans écouter

aucun conseil de prudence, il s'en fut, comme d'habitude, chercher le pain quotidien rue de Mulhouse en traversant le petit square. Julien, descendit en cachette dans la cour pour interviewer les soldats. « Varum schiesen sie so ? ». — « Pourquoi tirent-ils ainsi ? ». — « Um zu spielen ! ». — « Pour s'amuser ! ». — « Sie schiesen oft so ! ». — « Ils s'amuseent souvent ainsi ! » Le garçon rapporta la douille d'une balle de mitrailleuse tombée à ses pieds !

.....

Les éclatements étaient devenus si violents que derrière les volets baissés, les vitres grelottaient, comme prises de fièvre. Durant le repas, il semblait qu'une grêle de schrappnels crépitait sur tous les toits. Mais dès lorsqu'on tirait à blanc !...

Annette sentit tout à coup sourdre en elle, une nouvelle angoisse : Assise en face de lui, dans un des petits fauteuils Régence du salon, elle voyait de seconde en seconde, battre violemment, follement, l'artère cervicale de Lucien. Imperturbable, il fumait sa cigarette.

C'est à la même heure que fut pillée la boucherie coopérative toute proche. Vers midi, mettant à profit une accalmie du tir, deux ménagères avaient eu le regret de trouver la boutique fermée, et gardée militairement. D'autres ménagères étaient venues se joindre à elles. Un colloque s'engagea avec les soldats. L'un d'eux, soulevant le volet de fer d'un coup de crosse, pénétra dans la boucherie, distribua quelques morceaux. Les premières clientes parties, d'autres accoururent, d'autres encore. L'une d'elles sauta dans l'intérieur, elle trouva des imitatrices. Bientôt, le magasin d'épicerie qui faisait partie de la Coopérative fut entièrement mis à sac.

Tout à coup, une voiture de prises de vues stoppa, filma la scène. Aussitôt, était-ce sur commande ? des filles s'élancèrent au devant des conducteurs, envoyant des baisers, jetant des fleurs.

Ainsi furent pillés au cours de ce même après-midi, mais non plus par des indigènes, un grand nombre de magasins belfortains. Plus tard, de grandes affiches de la Kommandantur, avisèrent que ces vols seraient punis de mort.

.....

Il était environ quinze heures quand les chars quittèrent l'Esplanade, et sans aucune hésitation reprirent leur marche vers l'Alsace, par le Boulevard Clemenceau.

.....

Annette pensa que son amie, Mme Marguerite, était seule dans la maison voisine. Il fallait savoir, comment s'était passé pour elle, le début de l'Invasion. Le couloir des mansardes fait communiquer les deux bâtiments. A la fenêtre du palier, au sixième étage, d'où la vue s'étend par dessus la ville jusqu'au Jura, parfois même jusqu'aux Alpes, les regards d'Annette ne s'arrêtèrent que sur la Citadelle, mutilée, et sur laquelle flottait, près

d'un timide drapeau blanc, l'immense drapeau rouge à croix grammée ! Une large bande d'épaisse fumée bouchait l'horizon, derrière les Perches.

Mme Marguerite, venait de remonter de la cave, où elle avait séjourné en nombreuse compagnie. Son amie ignorait-elle que deux petits obus avaient atteint l'immeuble ? Annette put en constater les effets : deux jolies salles à manger mises en miettes. Fort heureusement, personne n'avait été blessé.

.....

A présent que la Place est redevenue un grand espace nu, on peut remonter les volets. Au balcon, tournée vers l'Est, Annette cherche en vain la Tour de la Miotte au sommet de sa colline. Le feuillage des grands arbres est-il donc si épais qu'il puisse cacher le vieux bastion ? Lucien, la jumelle aux yeux annonce tristement : « Ils ont descendu la Miotte ! » La Miotte, si chère au cœur des Belfortains, souvenir d'un lointain passé, symbole des jours de Gloire, ne contempera pas l'accablement de la vieille Cité du Lion.

.....

Car, déjà dans le Faubourg des Vosges, s'avancent les premiers prisonniers. Hâves, fatigués, s'appuyant sur des bâtons coupés dans les bois, leurs mornes colonnes encadrées de soldats aux uniformes verts, se dirigent vers les vastes casernes où elles vont être détenues.

Maintenant, les larmes ruissellent sur les joues d'Annette ; la peine de ces hommes s'ajoute à sa propre peine. Elle voudrait pouvoir les consoler, leur dire un mot de réconfort. Il n'en est pas non plus pour elle.

.....

A la fin de ce jour tragique, à l'heure où de lourdes bottes ennemies martèlent les trottoirs de la ville, et où les appels gutturaux des commandements en langue germanique commencent à écarteler l'harmonie du soir, au moment où le flot noir du désespoir submerge de ses vagues douloureuses l'âme des patriotes, Annette, tournant machinalement le bouton de son poste de T. S. F., entend soudain retentir ces fières paroles :

« **La France a perdu une bataille, mais elle n'a pas perdu la guerre !** »

Dans la nuit limpide, viennent de se déployer, les ailes de l'Espérance !

Henriette BLOCH.

« Heures Sombres »

Belfort - Juillet 1941.

Les contes des veillées villageoises

Autrefois, dans nos villages du Territoire de Belfort, on n'avait ni livres, ni journaux, pour se distraire pendant les longues veillées d'hiver, mais il ne faudrait pas en déduire que l'on s'y ennuyait pour autant.

Quand le travail de la ferme était terminé, les bestiaux soignés, et qu'on avait pris le repas du soir, on allumait la lanterne, et l'on se rendait chez un voisin, chez lequel ce jour-là avait lieu la veillée.

Je n'ai jamais oublié les bonnes soirées que j'ai passées, dans mon enfance, vers 1882, chez notre voisin, Jean-Pierre Grimont. Ce vieillard, qui était marguillier de la paroisse, était aussi le meilleur conteur des environs.

Je le vois encore, à l'église de Suarce, faisant la quête les jours de fêtes, muni d'une bourse d'étoffe fixée au bout d'un long manche, et sous laquelle était attachée une petite clochette, qu'il faisait tinter, tout en présentant sa bourse devant chaque personne, sans quitter les allées de la nef.

On veillait toujours dans la cuisine, et quand les habitués étaient arrivés, la maîtresse de maison apportait un botillon de chanvre, qu'elle déposait sur le sol. Chacun prenait sa poignée, et le teillage commençait. Tandis que l'on arrachait l'écorce du chanvre, les langues travaillaient autant que les doigts. On commençait généralement par une revue des petits pots du village, et toute cette conversation se faisait en patois. Je me rappelle que ces nouvelles m'intéressaient fort peu, car j'étais impatient d'entendre les contes du père Grimont. Il les connaissait, lui, les contes du pays : il en avait pour amuser les petits et les grands, et il les débitait avec une telle malice, qu'on était toujours forcé d'en rire aux éclats, même lorsqu'on les avait déjà entendus plusieurs fois.

Je vais essayer d'en raconter quelques-uns à mon tour, comme il le faisait si bien, et dans le même langage, parce que leur traduction en français enlève tout le charme.

Les principaux héros de ces naïfs récits des veillées étaient le Djanpiere (Jean-Pierre) et le Djanyade (Jean-Claude), et aussi les bonnes gens de Bonfol.

Voici comment le père Grimont nous présentait le premier de ces personnages :

LAI TIULATTE DE MON PÈRE

La culotte de mon père

Tiens qu'y seut veni à monde, diaie le Djanpiere, lait boinne fan-ne me botat din son devintrie, et peu elle m'aipoiet-chai en mais mère.

Elle y diai : Ravoïétie, le bé boueba qu'y vos aippoietche !

Mais mère y répond-jé : « Vos airins meu faie de le poietchaie tchie nos vé-gins, que sont bin pu retches que nos ; main el a chi bé qui le veut voidjaie to de mainme.

Tiens qu'y ait ouilli soli, y ait vite euvri les euilles po vouëre si y étô à moins tchoie din enne boinne majon !

Ache tôt quy ai vu lai tiulatte de mon père, tote retacoinnaie di hâ à béche, qu'était pendue après lai boiëte de l'heurleudge, y me se bottaie ai raie-laie ! »

Quand je suis venu au monde, dis-sait le Jean-Pierre, la sage-femme me mit dans son tablier, et puis elle m'apporta à ma mère.

Elle lui dit : « Regardez donc le beau petit garçon que je vous apporte ! »

Ma mère lui répondit : « Vous auriez mieux fait de le porter chez nos voisins, qui sont bien plus riches que nous ; mais il est si beau que je veux le garder tout de même. »

Quand j'ai entendu cela, j'ai vite ouvert les yeux pour voir si j'étais au moins tombé dans une bonne maison !

Aussitôt que j'ai vu la culotte de mon père, toute raccommodée du haut en bas, qui était suspendue à la boîte de l'horloge, je me suis mis à brailler ! »

Ce premier personnage, si malchanceux, avait un ami inséparable : son voisin, le Djanyade (Jean-Claude). Ce dernier était affligé d'une timidité ridicule, et poussée au plus haut degré. Mais laissons la parole à notre vieux conteur, pour nous faire connaître une aventure galante de nos deux héros :

ENNE BOIELÉGEON AI TCHAVAN-NATTE

In duemoinne di mois d'aôt, aiprés les vèpres, le Djanpiere et peu le Djanyade s'en allennent ai Tchavannatte, po vouer les baichattes. Et l'entrennent tchie lai Marian-ne tchie le boirrélie, po faire lai boielégeon d'aivo lie. Et l'entrennent à poille en diain : « Bondjoie les dgens, ai faie tchâ ajdeux. Vô ne trouvais-pe que ça sent le neu tiüe ? Poidjai, y gn'y soudgeau pu, main ça moi qu'es des neuves bottes ! »

C'était touedje le Djanpiere que dja-saie ; son quaimerade n'ougeai ran dire : et l'était touedje hontoux.

De feu, l'oueredje menais çaie, et fesaie des grosses elliuges, le tounnerre

Un dimanche du mois d'août, après les vèpres, le Jean-Pierre et le Jean-Claude s'en allèrent à Chavannatte, pour voir les filles.

Ils entrèrent chez la Marianne, fille du bourrelier, pour faire l'amour avec elle. Ils entrèrent au poille en disant :

« Bonjour les gens ; il fait chaud aujourd'hui. Vous ne trouvez pas que ça sent le cuir neuf ? Parbleu, je n'y pensais pas, mais c'est moi qui ai des bottes neuves ! »

C'était toujours le Jean-Pierre qui parlait ; son camarade n'osait rien dire. Il était toujours trop timide.

Au dehors, l'orage menaçait, et il faisait de gros éclairs ; le tonnerre

cratchaie ai faire aiscrolaie lais majon. Lais pieudge se bottai ais tchoire quement si en l'avaie voichaie d'aivo des sayats.

« Vos ne serins vos en retoinnaie ai Suèche pois diale in temps ; vos moirandrais d'aivo nos, diailai fan-ne di boirrelie.

Et se bottennent ai tâle, po maindgie « des peppes de griesse (1) ».

Le Djanpiere maindjai de bon appétit, main le Djanyade n'ouegeai, ai diaie touedge « Y n'aie faim ! »

Lai moirande finie, ai ne rataiepe de pieuvre. soli tchoyait touedge pu foue.

« Vos ne s'en serins allaie à l'auta pois c' te pieudge : en ne botterais pépe in tchin de feu ! vos coucherais dain lais tchimbre di poille-hâ », diai lai fan-ne di boirrelie.

Tiens qu'ai sont aivu coutehie poi vai les mieneux, voilà le Djanyade que se bottai ai pueraie. « Qu'as-ce que t'es ? demaindai le Djanpiere. — Y aie faim ! qu'ai y répon-jé. — Eh te daivo maindgie hiè à soi, main ne puere pu, y te veu allaie tieuri des peppes ; elles sont chû le biffa de lais tieugenne. »

Le Djanpiere déchand to bâlement en lai tieugenne, et revint daivo le piaité, main et fesaie chi neu, chi neu, qu'ai se trompé de tchimbre, et l'entrai din c' té de lai Marianne.

Le Djanpiere, que ne voyaie pé pu que din in sait, allaie aientons.

Tiens qu'es l'ai crayü toutchi le naie di Djanyade, ai y dié : « Tiais, maindgie des peppes, et peu ne puere pu ! » Et y bottai enne poignée de peppes chû lai gouerdge.

En se sentain biscoinnaie, lai Marianne laitchai un petit pâ que fesai « pfutt ! »

« Te n'ai pe fâte de sciouciaie, Djanyade, ce n'a pu tchâ ! » que y diai le Djanpiere.

craquait à faire crouler les maisons. La pluie se mit à tomber comme si on l'avait versée avec des baquets.

« Vous ne pouvez pas vous en retourner à Suarce par un temps pareil ; vous souperez avec nous, dit la femme du bourrelier. »

Ils se mirent à table pour manger des « peppes de griesse » (1).

Le Jean-Pierre mangea de bon appétit, mais le Jean-Claude n'osait pas manger ; il disait toujours : « Je n'ai pas faim ». Le repas terminé, il ne cessait pas de pleuvoir : c'était un vrai déluge !

« Vous ne pouvez pas retourner à la maison par cette pluie : on ne mettrait pas un chien dehors ! Vous coucherez dans la chambre haute à côté du poille », dit la femme du bourrelier.

Quand ils furent couchés, vers minuit, voilà que le Jean-Claude se mit à pleurer. Qu'as-tu ? demanda le Jean-Pierre.

— J'ai faim ! répondit-il.

— Eh ! tu devais manger, hier soir, mais ne pleure plus, je vais aller te chercher des peppes : elles sont sur le buffet de la cuisine.

Le Jean-Pierre descend doucement à la cuisine, et revient avec le plat de peppes, mais il faisait si nuit, si nuit, qu'il se trompa de chambre, et il entra dans celle de la Marianne.

Le Jean-Pierre, qui n'y voyait pas plus que dans un sac, allait à tâtons.

Quand il crût toucher le nez du Jean-Claude, il lui dit : « Tiens, mange des peppes, et puis ne pleure plus. » Il lui mit une poignée de peppes sur la bouche.

Se sentant vaguement chatouillée, la Marianne lâcha un petit pet qui fit « pfutt ! »

— « Tu n'as pas besoin de souffler, Jean-Claude, ce n'est plus chaud, dit le Jean-Pierre. »

(1) Bouillie de semoule cuite au lait et fort ressemblante à la colle de pâte.

Il paraît qu'au lieu de se fâcher, tout le monde rit de l'aventure, et quelques mois plus tard, le Jean-Pierre convolait en joyeuses noces avec la Marianne.

Notre garçon n'était pas veinard, comme on l'a déjà vu, et sa femme devint tellement acariâtre que la vie n'était plus tenable ; aussi tous deux s'en furent trouver le Curé, afin de se faire démarier.

Voici comment notre conteur présentait cette nouvelle aventure :

PO SE DÉMAIRIAIE

Pour se démarier

Ai y aivaidge longtemps que le Djanpiere et peu lai Marian-ne étint mairiaie, mains et fesins méchin ménedge ! Et se granmoinnient to le temps.

« Ecoute, Djanpiere, que diai lai Marian-ne, soli ne peut pu durie, ce n'a pu eune vie que nos moinnant ! Voë, po l'aivintedge des doux, et nos fâ nos sé-pairiaie. »

Le Djanpiere qu'était bin sôle de sais fan-ne y diai : « Eh bin, Marian-ne, po eune fois, y seut d'aiccoue d'aivo toi ; vins to content trovaie le tiurie, po nos faire ai demairiaie ! »

C'était chû le soi, le tiurie se promenaie dain son tieutchi en yégeain son bréviaire. Lai Marian-ne qu'aivaie eune boinne langue pregnai lai parole : « Monsieur le tiurie, nos vegnant vouër si vos ne voirimpe aivoi lai bontaie de nos demairiaie, s'est vô piait ? »

Et n'y ai pu moyin d'y teni, nos ne fins pu ran que de nos granmoinnaie ! »

— Et n'a pé possibieu, Marian-ne, que diai le tiurie ! Et vos, Djanpiere, vos âtes achi de c'taivis ?

R. — Dé âye, Chire. ai m'terdge aissaie d'être in pô mon maître !

— « Eh bin, diai le tiurie, venis d'aivo moi, y vos veut demairiaie.

Il y avait longtemps déjà que le Jean-Pierre et la Marianne étaient mariés, mais ils faisaient bien mauvais ménage. Ils se disputaient constamment !

« Ecoute, Jean-Pierre, dit la Marianne, cela ne peut plus durer ; ce n'est plus une vie que nous menons ! Vois-tu, pour l'avantage de chacun de nous, il faut nous séparer ! »

Le Jean-Pierre qui était bien fatigué de sa femme lui dit : « Eh bien Marianne, pour une fois nous sommes d'accord ; viens immédiatement, et nous allons trouver le curé, afin de nous faire démarier. »

C'était sur le soir, le curé se promenait dans son jardin tout en lisant son bréviaire.

La Marianne, qui avait une bonne langue, prit la parole : « Monsieur le curé, nous venons voir si vous ne voudriez pas avoir la bonté de nous démarier, s'il vous plaît ? »

Il n'y a plus moyen d'y tenir, nous ne faisons plus que nous disputer ! »

— « Est-il possible ? Marianne, dit le curé ! Et vous, Jean-Pierre, êtes-vous aussi du même avis ? »

— R « Oh oui, M. le curé, il me tarde même beaucoup d'être mon maître ! »

— « Eh bien, dit le curé, venez dans ma chambre : je vais vous démarier ! »

Tien qu'es feunent errivaie din lai tchimbre, le tiurie yo die : « Aidgeno-uillie vo to les doux chu c'petét bin. »

Et pregnai son livre d'eune main et de l'âtre in gros goupillon. Et yégé doux tras mots de laitîn, et peu, pan ! ai bayai in bon cô de goupillon chû lai tête de lai Marian-ne.

Et continuai de yére, et peu : pan ! in bon cô chu lai tête di Djanpiere.

Le tiurie continuai ce manège en tapin chu yün, chu l'âtre, mais touedje pufoue.

To d'in cô, voili lai Marian-ne que se drasse furieuse : « Main, dites-don, Monsieu le tiurie, as-ce que vos nos ve-lait essannaie

R. — Eh mai fô âye, Marian-ne diai le tiurie, y ne vos sero demairiaie atrement. Et fâ que yun de vos doux meureuche, âtrement, le pu saivin tiurie ne vos serait demairiaie ! »

Chû soli, le Djanpiere et peu lai Marian-ne riteunent en l'auta, to capous, et peu et se sont oncque bin gramoinnaie, po n'en pe piedre l'habitude.

Quand ils furent arrivés dans la chambre, le curé leur ordonna de s'agenouiller sur un petit banc.

Puis il prit son bréviaire d'une main, et de l'autre un gros goupillon. Il lut quelques mots de latin, et puis : pan ! il donna un bon coup de goupillon sur la tête de la Marianne.

Il continua à lire, et puis : pan ! un bon coup sur la tête du Jean-Pierre.

Le prêtre continua ce manège, frappant sur l'un, sur l'autre, mais de plus en plus fort.

Tout à coup, voilà la Marianne qui se lève furieuse : Mais, dites donc, Monsieur le curé, est-ce que vous voulez nous assommer ? »

— R « Et ma foi oui, Marianne, dit le curé, je ne peux pas vous démarier autrement. Il faut que l'un de vous meure, autrement, le plus savant des curés ne saurait vous démarier ! »

Sur cela, le Jean-Pierre et la Marianne coururent à la maison, tout penauds, puis ils se sont encore bien disputés, pour ne pas en perdre l'habitude.

Qu'allaient faire maintenant ces deux adversaires irréductibles ? C'est ce que va nous apprendre notre vieux conteur :

LAI TOINNOUERE ⁽¹⁾

Dà le lendemain di djoie qu'ai sont aivu trovai le tiurie po les demairiaie, le Djanpiere et peu lai Marian-ne se sont boudaie ; et ne se diient pu pé in mot, ni en se yevin, ni dain lai djoien-naie, ni en se coutchain. Et ne se poyient pu vouère. Main quement qu'ai n'aiviant ran qu'in yé, et l'étint to de maimie oblidge de coutchie ensoin-ne.

In bé djoie, la Marian-ne diai : « Djanpiere, et te fâ bottaie eune piain-

Dès le lendemain du jour où ils sont allés trouver le curé pour les démarier, le Jean-Pierre et la Marianne se sont boudés ; ils ne se dirent plus un mot, ni en se levant, ni dans la journée, ni en se couchant. Ils ne pouvaient plus se voir. Mais comme ils n'avaient qu'un lit unique, ils étaient tout de même obligés de coucher ensemble.

Un beau jour, la Marianne dit : Jean-Pierre, j'exige que tu mettes

(1) La toinnouere est la planche qui sert à couvrir le pétrin.

tche entre nos doux ; po sépairaie nos piaices à yé, po qui ne te voyeuche pu !

R. — Entendu, Marian-ne, diai le Djanpiere. Et le djoë même, et pregnai lai toinnouere, et est l'ais pendai à piaintchie, po sépairaie yo piaices à yé.

Dà don, et ne se voyins pu tiens qu'es l'étint couthie. Tos les sois, le Djanpiere pendaie lai toinnouere, et to les maitins et l'ai retiraie.

Et y aivaie d'je pu de tras mois que ce manège duraie, tiens qu'eune neut, lai Marian-ne qu'était in po enreutch-naie se bottai ai éternuaie in grand côs.

— « Due te benisse, Marian-ne, que diai le Djanpiere ! »

D. — As-ce po tô de bon, que te m'es dit : Due te benisse, dit, Djanpiere ?

R. — Et ma foi oui, Marian-ne que çà po to de bon !

— Eh bin, si çà dinle, rôte lai toinnouere, Djanpiere, que diai lai Marian-ne.

Le Djanpiere raicontai son histoire à Djanyade, et peu et y bayai ce conseil :

« Si ai t'airrive de ne te pe conveni d'aivo t'ai fan-ne, botte lai toinnouere à moitan di yé, main te n'ai pe fâte d'aillaie trovaie le tiurie pos errandgie tes effaires, et gn'y coingnat ran ! »

une planche, entre nous deux, pour séparer nos places au lit, pour que je ne te voie plus !

R. — Entendu, Marianne, dit le Jean-Pierre. Et le jour même, il prit la toinnouere et la suspendit au plancher, pour séparer leurs places au lit.

Dès lors, ils ne se voyaient plus quand ils étaient couchés. Tous les soirs, le Jean-Pierre suspendait la toinnouere, et la retirait chaque matin.

Il y avait déjà plus de trois mois que cette manœuvre durait, lorsqu'une nuit, la Marianne, qui était un peu enrhumée, se mit à éternuer un grand coup.

— « Dieu te bénisse, Marianne, dit le Jean-Pierre ! »

D. — Est-ce sincèrement que tu m'as dit : Dieu te bénisse, Jean-Pierre ?

— R. — Bien sûr que je te l'ai dit sincèrement.

— Eh bien, s'il en est ainsi, enlève la toinnouere, Jean-Pierre, que dit la Marianne.

Le Jean-Pierre raconta son histoire à son ami le Jean-Claude, puis lui donna ce conseil : « S'il t'arrive de ne pas te convenir avec ta femme, mets la toinnouere au milieu du lit, mais il est inutile d'aller trouver le curé, car il ne connaît rien dans ces affaires là ».

*
**

On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, et il faut croire que nos héros firent bon ménage, après cette réconciliation, car on ne parla plus d'eux, du moins jusqu'à la mort du Jean-Pierre, qui s'éteignit doucement, le même jour que son ami le Jean-Claude.

Laissons maintenant notre conteur nous parler de leur dernière aventure, et nous raconter la visite que firent les deux amis à Saint-Pierre, pour lui demander l'entrée du Paradis :

LE PAIRAI DI N'A PE FAIE PO LES FOS !

Le Paradis n'est pas fait pour les fous !

Ach' têt paitchis po l'âtre monde, le Djanpiere s'en allai to content taquaie en lai pouetche di Pairaidi.

Et croyai bin que Saint-Piere, le ve-laie léchie entraie di premie cô.

Çà qu'est se pregnaie bin achi po le moyou des ham-mes di veledge !

D. — « Qu'as-ce que te veux, Djanpiere, que y diai le gardien di pairaidi ? »

R. — Eh grand Saint-Piere, répongé le Djanpiere, y voire entraie à Pairaidi.

Et me san-ne qui l'aie bin méritaie !

Ah ! te crais, répongé Saint-Piere, qu'en entre à Pairaidi quement à melin, aiprés to les bétiges que t'ai faie din tais vie ? Ohgnan, mon pouere Djanpiere. Et fâ, devin d'entrai ci-devain, que t'alleuche expiai to tes fredain-nes en Purgatoire, et s'ment aiprés, te reverrai !

Redéchand ce petét tchemin, et peu t'adrai ta quaie en lais pouetche di purgatoire.

Le pouere Djanpiere s'en allaie to capou, main et n'aivaie onque faie cent pas que Saint-Piere le reppelai, en y diain :

« Dis vouër, Djanpiere, as-ce que t'es ai vu mairiaie ? »

R. — Main oui, Grand Saint-Piere qu'y seut aivu mairiaie. Vos saites bin, lai grosse Marian-ne tchie le boirrelie de Tchavan-natte, qu'était chi métchen-ne, eh bin, c'était mais fan-ne.

Elle m'en ai tint faie ai vouëre qu'in djoie y éto allai trovaie le tiurie po nos demairiaie. »

— Oh bin, dié Saint-Piere, si çà dinle, mon pouere Djanpiere, te peux entraie to content à Pairaidi ; y vois bin que t'ai d'je faie ton purgatoire chu lais tiere ».

Aussitôt parti pour l'autre monde, le Jean-Pierre s'en alla tout de suite frapper à la porte du Paradis.

Il était persuadé que Saint-Pierre voulait le laisser y pénétrer du premier coup !

C'est qu'il se prenait bien pour le meilleur des hommes du village.

D. — « Que veux-tu ? Jean-Pierre, lui dit le gardien du Paradis ».

R. — Eh ! grand Saint-Pierre, répondit le Jean-Pierre, je désire entrer en Paradis.

Il me semble que je l'ai bien mérité !

— Ah ! tu crois, répondit Saint-Pierre, qu'on entre au Paradis comme au moulin, après toutes les bêtises que tu as faites dans ta vie ? Oh non ! mon pauvre Jean-Pierre. Il faut, avant de pénétrer ici, que tu ailles expier toutes tes fredaines en Purgatoire, et après cela seulement, tu reviendras ici !

« Redescends ce petit sentier, puis va t'en frapper à la porte du purgatoire. »

Le pauvre Jean-Pierre s'en alla tout penaud, mais il n'avait pas encore fait cent pas que Saint-Pierre le rappela en lui disant :

« Dis, Jean-Pierre, as-tu été marié ? »

R. — Mais oui, Grand Saint-Pierre, j'ai été marié. Vous savez bien, la grosse Marianne de chez le bourrelier de Chavannatte, qui était ma femme !

Elle m'en a d'ailleurs tant fait voir, qu'un beau jour j'ai été trouver le curé pour lui demander de nous démarier », dit le Jean-Pierre.

— Oh bien, répondit Saint-Pierre, s'il en est ainsi, mon pauvre Jean-Pierre, tu peux entrer tout de suite au Paradis ; je vois bien que tu as déjà fait ton purgatoire sur la terre. »

Le Djanpiere entrai, et lais pouetche n'était p'oncque bin aidroit refrommaie, que voichi le Djanyade que se présente achi po entraie.

Saint-Piere le laiché faire ai voyaie to ses mérites, et peu, en son toie, et l'enviai achi se purifiaie en purgatoire. Main le Djanyade se défendait en y diain :

« Po quoi, Saint-Piere, que vos ne me lécherimpe entraie à Pairaidi d'aivo le Djanpiere ? Y n'aie pe faie pu de mâ que lu ,et ai ne voyaie pé meu que moi !

— Aye, dié Saint-Piere, main ton quai-merade, lu, çà qu'es là aivu mairiaie !

R. — Eh ! moi âchi, Saint-Piere, y seut aivu mairiaie, et mainme qu'y ait aivu doue fan-nes !

— Ah ! t'es aivu doue fan-nes, que diai Saint-Piere, et peu te n'ai pe honte de le dire. Eh bin fô me le camp feu de ci to content, bogre de bête : le Pairaidis n'a pe faie po les fôs ! »

Le Jean-Pierre entra au Paradis, et la porte n'était pas encore complètement refermée, que voichi le Jean-Claude qui se présente aussi pour y entrer.

Saint-Pierre le laissa faire valoir tous ses mérites, et puis, à son tour, l'envoya aussi se purifier en purgatoire. Mais le Jean-Claude se défendit en disant :

« Pourquoi, Saint-Pierre ne me laisseriez-vous pas entrer en Paradis avec le Jean-Pierre ? Je n'ai pas fait plus de mal que lui, et il ne valait pas mieux que moi !

— Oui, dit Saint-Pierre, mais ton camarade, lui, c'est qu'il a été marié !

R. — Eh, moi aussi, Saint-Pierre, j'ai été marié, et j'ai même eu deux femmes !

— Ah ! tu as eu deux femmes, répondit Saint-Pierre, et puis tu n'as pas honte de l'avouer.

Eh bien, fous-moi le camp hors d'ici, tout de suite, bougre de bête, car le Paradis n'est pas fait pour les fous. »

Ed. CHARPIAT.

Parmi les Anciennes Mines de Lepuix-Gy, Giromagny et Auxelles

PREAMBULE

Est-ce à cause de leur bouche d'ombre baillant à flanc de coteau ou dans l'enchevêtrement d'un sous-bois ? Est-ce l'effet du mystère, aiguisé de légendes où d'histoires fantastiques, qui s'attache à l'inconnu de leur dédale ? Est-ce l'espoir de rencontrer dans leurs haldes quelque minéral de valeur ? Toujours est-il que partout et en tout temps les mines abandonnées, produisent une véritable attirance sur le public et surtout sur les jeunes. Une attirance d'autant plus marquée que l'on ignore d'avantage les complexes et délicats problèmes de leur découverte et de leur exploitation, la somme considérable de connaissances et de pratique à déployer contre les facéties de la chose filonnière, les redoutables dangers aussi que peuvent rester, à l'état latent, ces méandres souterrains.

Aussi avons-nous pensé intéresser les lecteurs en leur présentant ces quelques lignes, sans aucune prétention, sur les anciennes mines de la région, heureux si, tout simplement, ces pages ont pu leur apporter quelques éléments de réflexions ou d'appréciation, fournir quelque aliment à leur légitime curiosité, leur permettre d'accéder à des coins souvent extrêmement pittoresques et mal connus, ainsi que mettre un frein à la témérité de certains, et qui peut être très grave de conséquences.

ET D'ABORD QUELQUES RETROSPECTIVES

Mais avant que d'entreprendre cette longue promenade aux emplacements de mines de la région, longueur qui nous obligera à scinder en trois fragments cette monographie bien imparfaite, que nous disions quelques mots sur les anciennes mesures de longueur ou de poids, mesures que nous rencontrerons souvent au cours des nombreuses citations de documents, et que nous avons tenu à respecter au maximum.

Car si les premières mines de la région remontent à l'époque gallo-romaine — période de laquelle nous n'avons hélas aucunes indications — il ne faut pas oublier que cette activité lointaine à l'époque Mazarine, où nous commençons seulement à avoir quelques points de repères intéressants sur

les divers puits et galeries, elles ont du être reprises et abandonnées bien des fois, mais que, de toute façon, les anciennes mesures sont seules employées à leur évaluation.

D'où la nécessité de nous souvenir que la **toise** représente 1 m. 94904 ; le **pied** 0 m. 32484 ; le **pouce** 0 m. 02707 et que le mètre actuel équivaut à 11 lignes 296.

Quant aux mesures de poids, la **livre** représente 0 k. 4895 ; l'**once**, 30 grs 59 ; le gramme actuel, 18 grains 8 et le quintal 100 livres. Ajoutons encore le **gros**, 32 gr. 82 et une très vieille mesure : le **lot**, valant environ 16 grammes.

Puis, ceci étant bien entendu, commençons notre promenade à la date la plus lointaine à laquelle les documents, très aimablement mis à notre disposition par M. Mansotte, archiviste de la Préfecture, nous aient permis de remonter. Ce dont nous le remercions cordialement.

LEPUIX-GY MINIER

Depuis le 14 siècle jusqu'en 1569 les mines de Lepuix, comme celles de Giromagny et d'Auxelles — pour ne parler que de celles-là — et qui donnèrent naissance à ces localités, étaient exploitées pour le compte du souverain d'Alsace et nous n'avons à peu près rien sur leur état, si ce n'est les rapports faits par ceux qui, plus près de nous, les rouvrirent ou les continuèrent.

Nous voici donc en 1659. L'Alsace a été rattachée à la France, et, presque tout de suite, par la grâce royale de Louis XIV, les mines de la région viennent d'être données à Mazarin qui, il faut bien le dire, ne parut pas s'en occuper immédiatement.

Mais voici qu'apparaît le seigneur Paul Jules de Mazarin dans notre région, ce prince qui, jusqu'à la fin de 1716, exploitera les mines et qui — dit-on — leur conféra le maximum de leur prospérité et de leur rendement.

Mais Mazarin, malheureusement, confia à une société étrangère la marche de ces dernières et, soit faute de compétence, soit tout autre raison, bientôt elles périclitèrent ce qui amena des différends entre propriétaire et concessionnaire.

Que se passa-t-il au juste ? Les documents sur cette époque n'ont pu être consultés. Mais toujours est-il qu'en 1716 Jules de Mazarin les fit volontairement détruire, très vraisemblablement pour éviter toute possibilité de reprise par le concessionnaire.

Si bien que jusqu'en 1733 ces dernières furent abandonnées et ces travaux qui — dit un document de l'époque — rendaient 50 % de bénéfices, complètement arrêtés.

Ils ne l'étaient pourtant pas définitivement puisque des membres de la famille Mazarin ou des concessionnaires étrangers à eux les reprirent et les exploitèrent jusqu'en 1790.

Mais voyons un peu l'état de ces mines en 1740 où un Comte d'Hérou-

ville de Claye, lieutenant général des armées du Roi, les visita et va ainsi nous permettre de nous rendre compte nous-même.

C'est au **Pfenningthurm**, à **Saint-Pierre** et à la **Tiefgrund** que s'exécutent les travaux. Ces galeries sont situées au nord de la Montagne des Planches, à la sortie nord de Giromagny et à l'ouest du Mont Jean, un peu au-dessus et à gauche de l'usine actuelle. Donc à gauche et à droite de la vallée qui va là en s'évasant. D'Hérouville, après avoir spécifié que c'est là le travail le plus considérable de l'époque, précise que le forage se trouve à l'est de la montagne alors que le filon débute au sud de cette dernière. Il nous apprendra également que les minéraux recherchés étaient le cuivre et l'argent et que si la teneur en argent varie, celle du cuivre reste constante.

Mais pénétrons dans ce **Pfenningthurm** qui alors, se trouvait sur la commune de Lepuix, et dont l'entrée est au midi à ras du chemin, tout à côté, et avant une maison, et non loin de l'ancien emplacement du château des mines.

Une galerie de 15 toises de long nous conduit à un premier puits de 100 pieds de profondeur qui débute la série de 12 puits semblables. Mais nous dit le narrateur, les ouvrages qui méritent d'être signalés, cette année 1741, ne commencent qu'au 10^e puits. En effet dans les premiers il n'y avait qu'un filon picassé d'argent, rien dans le 3^e et dans le 9^e au bout d'une galerie de 30 toises de long il y avait un filon qui avait de la suite. Au bout de cette galerie il y avait un puits commencé où l'on rencontrait un pouce de mine promettant un gros filon, tandis que dans le 10^e et 11^e puits il n'y avait pas grand chose. Enfin dans le 12^e vers minuit (1), il se trouvait 3 pouces d'épaisseur de mine sur 4 toises de long. Tout au fond de la montagne, là où elle prenait son eau, on rencontrait encore un filon de 3 pouces en allant vers le puits, et qui avait 12 toises de long. A son extrémité, un puits commencé de 20 pieds et de 3 toises de long laissait voir un filon de cuivre et d'argent sans roc, tandis que 2 autres filons s'amorçaient de chaque côté de ce dernier. Et nous apprenons aussi que la mine donnait plus de 90 quintaux par mois, le quintal produisant 2 mares d'argent (2) et 10 à 12 livres de cuivre.

Le travail communiquait d'ailleurs par des galeries avec 3 autres travaux : **Saint-Daniel** au-dessus et plus au sud ; **Saint-Louis** et **Saint-Nicolas** un peu plus loin vers le nord-ouest. Il leur servait de dégagement, ce qui, dit d'Hérouville « abrégait beaucoup les travaux et les dépenses ».

A noter enfin que dans cette mine, les filons avaient une direction nord-sud et que leur inclinaison était presque verticale.

Mais nous commenterons plus tard, continuons notre visite.

Saint-Louis elle aussi s'ouvrait au midi. Elle comportait une galerie de 10 toises de long au fond de laquelle se trouvait un puits de 12 pieds de profondeur. Au pied de celui-ci, une galerie de 80 toises de longueur arri-

(1) Indication probablement en relation avec la méridienne de l'endroit.

(2) Un marc vaut 244 gr. 753 où une demi livre.

vait au 1^{er} puis de la **Pfenningthurm** dans lequel se trouvait un forage où se remarquait un filon de cuivre et de plomb argentifère de 4 pouces d'épaisseur et de 4 toises de long.

On n'a aucune indication sur les rendements de ces filons qui ont d'ailleurs mêmes caractéristiques que ceux de la **Pfenningthurm**.

En remontant la colline vers le sud-ouest, nous rencontrerions une galerie s'ouvrant à l'est celle là. C'était **Saint-Daniel** qui, par une galerie de 30 toises donnait naissance à 3 puits différents qu'une galerie sous-jacente de 42 toises réunissait. Mais celle-ci comportait elle-même un 4^e puits de 60 pieds, se terminant par une galerie de 6 toises de long et qui cessait dans un puits de 12 pieds.

Le filon, qui avait 6 pouces sur 6 toises de long, les filons supérieurs ayant 6 pouces sur 20 toises, était composé de cuivre et de plomb argentifère. Si bien que cette mine donnait mensuellement 40 quintaux d'argent, soit 45 lots de plomb pour cent et 8 lots pour cent d'argent.

Nous n'avons aucun renseignement sur la **Tiefgrund**, qui doit être la **Teutchgrund**, et qui se trouvait sur la limite sud de la commune dans le bois et à l'extrémité du chemin des Planches.

Par contre si, retournant vers la limite nord de la forêt, un peu au-dessus du château des mines, nous regardons bien, peut-être découvrirons-nous la halde de Saint-Nicolas qui, elle aussi, produisait argent, cuivre et plomb et qui comportait une galerie de 8 toises s'ouvrant à l'est. A un certain endroit de cette dernière un puits s'enfonçait à 8 toises de l'entrée, tandis que la galerie continuait encore sur 18 toises pour aller aboutir à un filon de 2 pouces d'épaisseur sur une toise de longueur et orientée S.S.O.-N.N.E.

Bien qu'elle renferma 3 puits : l'un de 40 pieds, l'autre de 60 et le dernier de 20 et que son rendement fut de « 6 lots par quintal » il ne semble pas qu'elle fut très intéressante puisqu'en 1738 déjà, les travaux y avaient été arrêtés « faute d'argent pour payer les mineurs ».

Toutefois, dit d'Hérouville « il était nécessaire (?) d'exploiter cette mine pour l'utilité de Saint-Daniel ».

Cette fois, délaissant ce quartier qui, par la suite passa au ban de Giromagny, nous allons nous diriger vers le nord en longeant la Montagne bordant la vallée à gauche et que l'on appelle Sainte-Barbe ou Talbin, mais aussi, « La Suisse ». Quand nous arriverons à environ 1.200 m. de Lepuix sur notre gauche, au lieu dit : « Pré le Saint » à environ 100 m. dans le bois et au pied d'un éperon rocheux couronné de bouleaux (1) nous trouverons la galerie **Saint-François** et son puits le **Goldgruben**, devenu célèbre et qui fit couler beaucoup d'encre et de salive. Par exemple nous n'y rencontrerons aucune halde, chose curieuse.

Le certain, quant à ce travail, c'est qu'il fut abandonné en 1743 puis repris vers 1760. Les documents nous révèlent en effet, qu'une galerie de 15 toises de long aboutissait à un puits de 60 pieds de profondeur, lequel,

(1) Seuls spécimens en ce coin charmant.

par une autre galerie de 7 toises conduisait à un dernier puits de 90 pieds. Son filon, épais de 3 pouces, commençait au 1^{er} puits et allait jusqu'au second en filant vers le midi. Au fond de ce puits, il y avait un filon de 4 à 5 pouces « mêlé de roche par moitié » et un autre de 3 à 4 pouces. Tous deux allaient vers le nord.

Le rendement de ces travaux était de trois lots d'argent par quintal et 40 livres de plomb.

Puis nous trouverons **Saint-Michel**, plomb pur, dont l'entrée était « entre midi et le couchant » (2) et qui après une galerie de 8 toises se terminait par un puits de 30 pieds dont le filon « de bonne espérance » était assez petit ; **La Selique** (?) cuivre pur avec galerie de 20 toises finissant par un puits amorcé ; **Saint-Nicolas des Bois**, au-dessus de l'hôtel Tourtet, cuivre et plomb, se trouvant dans le même cas.

D'autres galeries existaient aussi à cette époque, mais, dit d'Hérouville, celle de la **Montagne Collin**, (?) de la **Scheloque**, (?) des **Trois Rois**, (?) de la **Saint-Guillaume**, de la **Beuzencerne** (la Beucinière), de **Sainte-Barbe** et de **Taichegronde** (Teutschgrund), « bien qu'abondantes et riches » n'ont pas été exploités de mémoire d'homme. Ce devaient être d'anciens travaux romains.

Nous avons donc fait un tour topographique complet des mines de Lepuix que nous allons suivre cette fois dans leurs diverses alternatives d'activité et de repos.

Après une période assez obscure, où aucun document ne nous éclaire, et pendant laquelle les mines durent connaître un mode d'activité assez végétatif, nous voici en 1756 ou un M. de Genssane, de l'Académie des Sciences, mais qui doit avoir été un concessionnaire ou un inspecteur de ces dernières va à nouveau nous renseigner sur elles.

Il semble bien que c'est à **Saint-Daniel** qu'il s'attaqua d'abord, attendu que cette mine de 200 pieds de profondeur et qui a « un travail peu spacieux » rend couramment 15 à 18 livres de cuivre avec 3 ou 4 onces d'argent avec un peu de plomb. Mais que l'on peut y trouver du minerai contenant jusqu'à 24 lots d'argent au quintal. Ce filon, dit-il, se prolonge jusqu'au Pfenningthurm « où il y a 11 puisards les uns sur les autres et où le 12^e commençait ». Ce devait donc être le **nouveau Saint-Daniel** situé un peu à droite et au nord ouest de l'ancien (quand on lui fait face). Mais après avoir vidé ces derniers jusqu'au 7^e ne trouvant que peu de minerais et manquant d'eau pour les roues de la machine d'épuisement, effrayé par « les énormes dépenses », il abandonna.

Alors il pensa exploiter un filon croiseur appelé **Teutchgrund** en ouvrant une **ancienne galerie** de 100 m. de long se trouvant alors dans un terrain boulant nécessitant un boisage extraordinaire, bien que le minerai d'argent « fut le plus riche du canton » il arrêta à nouveau.

(2) Les mineurs se basaient volontiers sur les mouvements du soleil où les angles fait à une certaine heure par les aiguilles d'une montre. Ex. : filon à 10 heures sur la gauche, ou encore : par les douze heures, nord-sud ; par les trois heures, nord-est, sud-ouest ; par 9 heures, ouest, etc...

Il passa donc à droite de la vallée, juste en face, à **Saint-Pierre** dont nous avons déjà parlé, et qui, de son avis, était déjà le plus profond et le plus vaste travail de l'endroit. Cette mine comportait alors en effet, 13 puits dont l'ensemble formait une profondeur de 1.500 pieds depuis le **niveau de la Savoureuse** toute proche. Par ailleurs de nombreuses et fort longues galeries « se dirigeaient en avant et en arrière sur l'alignement du filon rendant à peu près 4 à 6 lots d'argent et quelques livres de cuivre ».

Ce ne fut qu'au 9^e puits, dit **la Haute Coche**, que le filon devint passable avec 2 ou 3 pouces d'épaisseur. Mais alors qu'il descendait lentement — il travailla là longtemps — le filon s'amenuisait et l'eau augmentait sans cesse. Alors il passa à **Saint-Louis** qui communiquait déjà avec Saint-Pierre par une galerie et où il trouva un excellent filon avec gangue « de quartz blanc et noir et un peu de spath » (probablement de spath pesant, ou sulfate de baryum, ou alors, si c'est bien cela, du carbonate de chaux).

Pourtant, de l'autre côté de la rivière, **Saint-François**, continuant son étrange fascination, l'attira et il se mit à rouvrir le **Goldgruben**. Mais après avoir constaté que la mine contenait 3 puits et ne donnait que du plomb qui bientôt disparaissait au-dessus « d'une pierre noire et sauvage » (1) il transporta ses chantiers ailleurs.

D'abord à mi-flanc de Saint-Antoine, la montagne au nord-ouest de Lepuix, puis au sommet, où il rencontra un riche filon de pyrite de cuivre et de malachite.

Nous ne savons ce qu'il y récolta, mais toujours est-il qu'il fit cette réflexion qui est à noter : « du côté de Giromagny les filons sont profonds et si le cuivre y est peu abondant le plomb y foisonne. Toutefois, et quant à l'argent, si l'on excepte **Saint-Daniel**, **Saint-Urbain** et le **Gesellschaft**, l'on n'est pas sûr d'en retirer les frais occasionnés pour les remettre en état et je préfère tenter quelque nouveau filon ».

Tint-il parole ? Toujours est-il que les mines retombèrent en sommeil et qu'il faut arriver en 1812 pour voir un nommé D'Argensson en reprendre la concession qu'il conserva jusqu'en 1824. Nous n'avons aucun renseignements sur les résultats de cette nouvelle expérience. Toujours est-il que bientôt un sieur Froidot de Mailloncourt, concessionnaire des mines du Locle et qui découvrit de nouveaux filons les reprit, suivi par un nommé Petit qui assurait que le Phanitor pouvait donner une livre d'argent par quintal. Saint-Daniel (cuivre et argent), 25 mares de cuivre et 25 lots d'argent ; les galeries de galène, 60 livres de plomb par quintal et 8 sols d'argent fin. Quant aux autres travaux, il en estimait le rendement à 30 ou 40 livres et 7 lots d'argent fin par quintal.

Et c'est alors un nouvel arrêt qui nous conduira jusqu'en 1844 où la Cie Collard les reprendra, rouvrant Saint-Jean, Saint-Philippe (haut et bas), tous les ouvrages de la montagne de la Suisse — ou nous voyons ap-

(1) Peut être un schiste cuticulaire. L'on y rencontre aujourd'hui, sous un chapeau d'oxyde de fer dans des brèches orthophiriques des schistes erratiques, des traces de plomb et de calamine dans les tufs.

paraître le zinc (1) pour la 1^{re} fois — Saint-Urbain, Saint-Martin, Sainte-Barbe, Saint-Michel et Saint-André. Il y avait alors 30 mineurs, 20 manœuvres, 4 charpentiers et 20 aides charpentiers, employés dans ces travaux.

Mais les rapports des inspecteurs des mines signalent une mauvaise façon de reconnaître les filons ainsi qu'un épuisement défectueux. Ils conseillent de concentrer tout l'effort sur Saint-Daniel. N'ont-ils pas été écoutés ? En tous cas, il nous faudra arriver jusqu'en 1853 pour voir la Société des Mines des Vosges reprendre la concession avec un sieur Jovillet comme gérant. Pas pour longtemps d'ailleurs, car, en 1854, à la suite d'un accident, qui faillit lui coûter la vie, les mines sont remises en sommeil jusqu'en 1857 où l'on ne fit que réparer les galeries de recherches.

Mais, entre temps, bien des tractations avaient eu lieu et une compagnie : Pierrard-Hellis, de Bruxelles ainsi qu'un nommé Bissing et un sieur Bernage de Paris, en demandant la concession ; le 5 juillet 1854, elles sont adjugées à Bernage qui bientôt fera de mauvaises affaires, lui aussi.

En 1855 elles sont reprises par un M. Bonnard qui lui encore donne bientôt des signes de défaillance. A telle enseigne qu'en 1861 une instruction de déchéance est ouverte contre lui à la demande, le 30 juillet de cette année là, de l'inspecteur Daubrée. Mais le 4 mars 1862, Bonnard fait faillite et quitte la France.

Il nous faudra attendre jusqu'en 1871 pour voir quelqu'un s'intéresser à leur sort, et ce n'est que le 2 février 1878 qu'un M. Varelle, de Servance de la Société des Mines de Giromagny se les voit concéder. Il aura d'ailleurs le sort de ses prédécesseurs, et, en 1889, il fera faillite à son tour.

Que s'est-il passé alors. Les documents ne nous ont pas permis de l'établir. Mais certainement les mines ont du continuer après lui puisque le 10 avril 1893 une circulaire relative à la fermeture des « recettes » des puits, orifice supérieur des puits où les cages sont reçues, est envoyée. Il n'est pas douteux en tous cas qu'elles cessèrent à nouveau de travailler cette année là.

La dernière manifestation d'activité qu'elles donnent, se situe ensuite en 1912, où M. J.-B. Grisez, de Lachapelle, refonde une société d'exploitation qui se voit autorisée à commencer les travaux en 1927 et pour une durée de six ans. Mais ces travaux exécutés par la Maison Reignès et Caralp, de Lille, furent uniquement consacrés à Auxelles-Haut qui connût de ce fait une brillante reprise d'activité jusque vers 1932.

Quant à Lepuix, l'on ne s'en occupa pas, et, hormis quelques travaux de recherches, en 1917, les mines restèrent abandonnées, quant au plomb, au cuivre et à l'argent. Une autre mine de molybdénite indépendante s'étant ouverte sur son ban en 1938-39, est arrêtée aussi pour l'instant.

Lepuix retrouvera-t-il sa physionomie minière d'antan et sa prospérité d'alors ? Nous allons essayer de permettre au lecteur de se faire une appréciation. Ensuite, il se répondra lui-même.

(1) Sous forme de blende, les mineurs rejetaient alors les calamines ou carbonate de zinc.

AVANT QUE DE PASSER AUX COMMENTAIRES

Nous venons, très imparfaitement, nous le reconnaissons volontiers, de vous donner un aperçu de la topographie et de l'histoire chronologique des mines de Lepuix. Nous allons, cette fois, tenter de dégager quelques enseignements de ce qui précède.

Pourtant, avant que de pousser plus avant, que nous donnions aux profanes quelques indications nécessaires à comprendre ce qui va suivre. Nous l'avons dit, l'exploitation des mines nécessite de grandes connaissances techniques et se trouve régie par une suite de règles extrêmement importantes. Car, même pour se faire une opinion à son sujet, est-il nécessaire de se rappeler certaines données bien souvent ignorées. Par exemple, si tout le monde sait, grosso modo, ce qu'est un filon, très peu pensent à les classer en trois catégories. Car il y a trois espèces de filons bien déterminées, savoir : a) les filons de **contact** dont les gîtes (1) sont en profondeur et qui forment des amas, des colonnes ou des lentilles limités ; b) les filons **métallifères**, formés par des cristallisations survenues dans des failles ou cassures ; c) les filons **sédimentaires**, formés par les eaux tenant en suspension des éléments minéraux. Ces filons sont **constants en épaisseur et en teneur, horizontaux, et de grande longueur**.

Dès lors, peut-être avez-vous saisi l'importance de cette classification pour l'étude d'un bassin minier ? Mais certainement vous ne penseriez pas à faire alors état d'une autre indication fournie par la géologie : le rôle du niveau hydrostatique.

Ce niveau qui indique celui auquel l'eau de pluie descend dans le sol et qu'elle ne dépasse jamais en remontant. C'est en somme le niveau stable de l'eau et que la plus grande sécheresse ne peut modifier. Seuls les accidents de terrain le modifie, étant par exemple plus éloigné du sommet d'une montagne que du sol de la plaine.

Nous allons tout de suite deviner son influence très importante au point de vue minéralogique.

Car s'il existe 3 sortes de filons, il est quatre zones bien déterminées dans le sol.

Une première faite de terre arrable.

Une seconde, très superficielle où l'air et l'oxygène pénètrent encore. C'est une zone d'oxydation dans laquelle l'on trouve les oxydes, les métaux natifs, les carbonates et les chlorures insolubles.

Une troisième, beaucoup plus importante, appelée de décalcification. C'est là qu'ont lieu les réactions chimiques naturelles. Aussi peut-il présenter à sa base un enrichissement des minéraux où de certaines substances entraînées par les eaux.

Une 4^e enfin, située **au-dessous** du fameux niveau, est au contraire un lieu d'appauvrissement des filons.

(1) Gîte, masse d'un minerais en son gisement.

Ces quatre zones, déterminées par ce niveau, ont une grande importance attendu que, pour le zinc par exemple, l'on trouvera au-dessus de lui de la blende ou sulfure et au-dessous des calamines. Pour l'argent, dans la zone d'oxydation nous trouverons vite des oxydes, soit des chlorures, bromures ou iodures, donc un appauvrissement en argent, tandis que la 3^e nous fournirait un enrichissement très net avec les sulfures et les sulfo ammoniures. Au-dessous du niveau hydrostatique, l'argent diminuerait et se présenterait combiné à d'autres métaux.

Seul l'or, presque toujours mélangé à la pyrite, se trouverait dans la 2^e zone sous forme d'or natif mélangé d'oxyde de fer, alors qu'au-dessous du niveau hydrostatique il se ferait plus rare, mélangé de pyrites arsénicales et de minerais complexes.

Mais il est temps cette fois, de revenir à nos mines.

QUELQUES REMARQUES

Nous avons, ensemble, parcouru bien des galeries, descendu en imagination bien des puits, rencontré bien des minéraux. Mais au cours de ce périple peut-être avez-vous remarqué quelque chose : l'abondance des puits ainsi que la forme des filons qui, selon une pittoresque expression de certains concessionnaires « bouillonnent ». Bouillonnent, c'est-à-dire se trouvent formés par des amas ou des poches intermittents, ce qui motive justement le grand nombre de puits. Cette même caractéristique nous la retrouvons dans tous les travaux, car nous sommes dans une série de **filons de contact**. Le minerais va donc nécessairement se rencontrer par poches, en forme de colonnes, le plus souvent, et il va tendre à plonger assez rapidement pour atteindre des régions plus ou moins profondes. Donc, un niveau susceptible d'arriver à la base de la zone de décalcification. Ce qui entraînera obligatoirement un enrichissement du filon, du moins quand il s'agira de l'argent, et nous apprendra qu'à Lepuix, l'on doit trouver du minerais assez intéressant. Une dernière analyse donnait en effet, pour Saint-Daniel, 12 à 18 kgs d'argent par tonne et 10 à 15 % de cuivre. Si nous passons à la galerie du **Gold-gruben**, nous voyons qu'elle avait 930 grs d'argent à la tonne et donnait 40 % de plomb. Donc que si Saint-Daniel était aussi riche que le meilleur minerais du Pérou, le Gold-gruben n'était pas négligeable non plus.

Il en serait d'ailleurs ainsi pour nombre de filons de Lepuix. Autre remarque. C'est que, depuis l'époque mazarine, tous les concessionnaires qui suivirent se sont acharnés à reprendre les anciens travaux (1) pour arriver jusqu'aux filons. Mais peut-être aussi avez-vous observé que dès les premiers rapports des inspecteurs des mines, ces derniers soulignent l'exploitation un peu fantaisiste des gîtes. Quant aux premiers concessionnaires, beaucoup, nous apprennent les documents consultés, incriminent les fondeurs qui, disent-ils, connaissent très mal leur métier. A telle en-

(1) Anciens travaux remblayés ou inondés.

seigne que certaines entreprises ont réussi à gagner de l'argent en refondant les déblais de leurs précédesseurs.

L'on peut donc supposer que, jusqu'à une certaine époque, antérieure à 1850, tout au moins, les mauvais résultats seraient dus à la nature des filons qui, par leur allure, obligent à de nombreuses manipulations de stériles, et surtout aux frais énormes engagés pour la remise en état des galeries. Peut-être aussi parce qu'à cette époque l'on ne se souciait pas des minéraux accessoires que l'on pouvait rencontrer, et que l'on ne savait pas extraire des minerais complexes les métaux qui auraient pu relever le prix de vente. Enfin également, parce que dans certains travaux l'on est descendu au-dessous du niveau hydrostatique, ce qui amenait un appauvrissement en minerais et que, si l'on y a rencontré certaines combinaisons complexes, l'on ne s'en est pas occupé (1).

Soit, mais après ? Les exploitants devaient être à la hauteur de leur tâche alors, et posséder nombre de connaissances nouvelles ?

C'est certain, pourtant nous ne pouvons pas ne pas remarquer qu'eux aussi se sont bien souvent servis des anciens travaux pour accéder aux filons. Il est vrai que, dans certains cas, cette méthode est la plus économique, et que par ailleurs, le prix de la main-d'œuvre ayant augmenté, ce genre de filon ne se prêtait pas à une exploitation fortement rémunératrice. A Saint-Pierre, par exemple, l'on est descendu à 400 mètres. Or, nous dit de Genssac, la minéralisation se continuait en profondeur. L'on pouvait donc descendre plus bas et peut-être jusqu'à 1.000 m., puisqu'au moment de la dernière exploitation l'on commençait à connaître les moyens de se préserver, ou de se débarrasser, des venues d'eau importantes.

Seulement il aurait fallu, par le moyen le plus direct possible, et en employant des procédés évitant au maximum la manutention de stériles, descendre encore de 600 m., en voyant le cuivre gris, seul espoir de rencontrer des métaux rares, s'appauvrir rapidement en se transformant en chalcopyrites. Et il ne semble pas dès lors, que le prix d'un pareil travail, alors que la main-d'œuvre avait augmenté tandis que baissait la valeur du minerais, ait pu être compensé par les chiffres de la vente. Ou alors, il aurait été nécessaire d'avoir un rendement considérable des filons, ce qui est très problématique aussi dans le cas particulier.

Hélas, ce cas du Saint-Pierre s'applique presque aux 17 puits ou galeries lardant le sous-sol de Lepuix, et, à fortiori de nos jours où, main-d'œuvre et matériel sont à des prix extrêmement élevés et dont la somme semble dépasser celle représentée par l'augmentation du prix de vente du minerais.

(1) Nous pensons en effet qu'au cas d'une reprise des mines, dans un avenir inconnu, l'on devra s'attacher à rechercher un minerai susceptible, par ses combinaisons, de voir sensiblement augmenter sa valeur intrinsèque.

N'Y A-T-IL DONC AUCUNE CHANCE DE REPRISE ?

Nous venons de voir que la nature des filons, leur profondeur, l'augmentation du matériel, du transport et de la main-d'œuvre, malgré celle subie également par la valeur marchande du minerais, outre qu'ils rendraient peu viable une reprise des mines à Lepuix, laissent également très peu d'espoir quant à cette reprise, tout au moins pour l'instant. Est-ce à dire que cette commune, née des mines, prospérant grâce à elle jadis, doive quitter tout espoir de les voir ramener au pays animation et nouvelle industrie ?

Pas nécessairement. Il peut se faire qu'un jour ou l'autre, dans ce sol extrêmement mouvementé hélas, l'on découvre quelques nouveaux filons, ainsi qu'on l'a fait avant-guerre pour la molybdénite. Il se peut aussi que, découvrant au hasard des haldes, un échantillon (1) de minerais laissant présumer que le filon contient un certain pourcentage intéressant de métaux rares, ces derniers relèvent encore sensiblement la valeur marchande du minerais. Et alors toutes les données du problème changent et ce qui n'était plus possible hier, le redevient aujourd'hui.

UNE DIGRESSION POUR TERMINER

En parlant de métaux rares, peut-être touchons-nous du doigt une des raisons de l'attirance des mines de Lepuix et de leurs haldes sur certaines personnes assez peu versées en ces questions.

Car si ces gens ne connaissent pas le wolfram, ne songent pas au platine, n'ont que de très vagues notions sur le vanadium qui font partie des métaux rares ainsi que le tungstène et le titane, s'ils ignorent totalement peut-être la valeur de l'étain, des mispickel, des tellures de l'antimoine, etc..., ils connaissent à peu près par cœur toutes les histoires plus ou moins amplifiées de l'exploitation de l'or à Lepuix (2).

Ce qui nous oblige à reposer la question : a-t-on, réellement extrait de l'or à Lepuix ?

Après une recherche longue et minutieuse tant dans les documents de toute nature, que parmi la gent minière âgée du pays, nous avons pu en arriver à cette conclusion que de l'or a bien été extrait à Plancher, à Auxelles et à Lepuix pour ne citer que ces trois localités. Ce qu'avaient déjà affirmé MM. Delbos et Kœchlin.

Il serait donc possible que la légende qui veut que cet or de Lepuix ait été sorti du Goldgruben — le bien nommé alors — ait un fond de vérité. Un fond d'autant plus vraisemblable que, puisque l'on y extrayait de la galène argentifère, et que cette dernière peut accompagner l'or, il

(1) Quant nous disons échantillons, il ne faut pas comprendre morceau, car un échantillon représente la composition moyenne de différents prélèvements faits suivant une règle bien définie et oigneusement pulvérisés.

(2) Voir bulletin 1895, p. 39.

n'y a rien à reprendre à cette idée. L'on peut simplement supposer qu'en petite quantité de surface il a été utilisé lors des premières exploitations.

Toutefois, et quant à nous, nous pensons, bien que n'ayant aucune indication sur les quantités soi-disant extraites, ni sur les guangues ou les **salbandes** (1), qu'il peut aussi avoir été fourni par une autre galerie

Ce qui nous le fait supposer c'est que l'on rencontre à Lepuix, et à l'opposé, une sorte d'argile bleue noire, extrêmement dense, qui doit être de la diorite décomposée. que l'on appelle **cascao**, et qui, elle, peut aussi, parfois, contenir de l'or invisible à l'œil.

Mais il est temps de fermer cette parenthèse, assez longue pour terminer notre promenade (2).

Encore que très incomplète, elle aura pu montrer à certains combien est délicate cette question des mines et qu'il ne faut pas en discuter sans éléments précis ; à d'autres d'indiquer le gigantesque travail qui fut accompli en cette commune ; aux derniers enfin, souligner le danger de s'aventurer au petit bonheur dans une galerie rencontrée sur sa route. A tous, fournir un sujet de conversation et à d'aucuns, un but de promenade.

C'était là d'ailleurs, toute notre ambition.

Ph. LESMANN.

(1) Surfaces latérales d'un filon et qui le sépare de la roche.

(2) Les autres mines feront l'objet d'un autre travail.

TRAVAIL

O Travail ! Dans la Paix vibrait ta ruche immense ;
Ton cœur d'acier battait, de l'aube jusqu'au soir ;
Et l'atelier grondant offrait son encens noir
Au ciel de l'Avenir où tout effort s'élance.

La Terre abandonnait au baiser du soleil
Ses flancs bruns et puissants aux entrailles fécondes,
Et des blés s'épandaient les vastes houles blondes,
Le pampre offrait son fruit au sang d'or et vermeil.

Sur l'Harmonie, un jour, vint s'abattre l'orage,
Et l'Atelier mondial en un commun effort
Ne créa plus qu'engins pour la ruine et la mort,
Et des champs nourriciers périclita l'ouvrage.

Lève-toi, Travailleur en face du néant,
Que la Guerre a créé en son flot de démence !
Au sillon piétiné, rends l'ancienne clémence,
Répands à pleines mains la vie et le froment.

Où l'ouragan passa, d'un vol tragique et sombre,
Les murs sont abattus et les foyers éteints ;
Qu'un plus clair avenir, que de meilleurs destins,
Ouvrier, par ta main renaissent des décombres.

Les marbres écroulés et les temples détruits,
La pensée opprimée et la Lyre asservie,
Des puissances d'Esprit semblent nier la vie
En laissant prévaloir les Forces de la nuit.

Lyres, pierres, couleurs, que tous vos chants s'élèvent,
Plus purs et plus virils d'avoir été captifs,
Dans un commun accord, vers les cieux attentifs,
Dominant le bruit clair qu'en tombant font les glaives.

Travail ! Honneur des bras, des cerveaux et des cœurs,
Fais de chacun de nous une assise profonde
Du monument de Paix s'érigeant sur le Monde.
...Et puis, nous passerons, silencieux vainqueurs....

Juliette MANGE.

LA TOUR DE LA MIOTTE ⁽¹⁾

Connaissez-vous une colline
Séparant un étroit vallon
De l'étang bleu qu'elle domine
Au milieu d'un bel horizon ?

Tout là haut, droite et solitaire,
Se dresse la coquette Tour,
Des Miottains, la Fille fière,
Reine du pays d'alentour.

Son front est ceint d'un diadème,
Son trône, fixé sur le roc ;
Un fort, qu'elle garde elle-même,
De l'intrus, briserait le choc.

Gros est, autour de son royaume,
Le rideau de ses géants bleus,
Et, plus près, maint fulgurant dôme,
A sa voix, cracherait ses feux.

Dans cet appareil formidable,
Aucun ne la voit autrement
Que douce, gracieuse, aimable,
Mais très vigilante pourtant.

Sans cesse, elle a dans son orbite,
Et ses villes et ses hameaux,
Pas un instant, son œil ne quitte
Les défilés de ses coteaux.

Et lorsque la saison brutale
Lance la neige et l'aquilon,
Fixe, elle brave la rafale
Et veille dans le tourbillon.

Mais avez-vous bien vu la Belle
En sa robe moirée d'été,
Quand elle darde sa prunelle
Sur son Territoire enchanté ?

Plus que reine, c'est la déesse !
Du joli pays de Belfort,
C'est l'immortelle enchanteresse,
Dont le bras éloigne le Sort.

B. SCHENCK.

(1) Après l'entrée des Allemands dans Belfort. 18 Juin 1940, ce monument n'était plus qu'une ruine, mais grâce au concours de l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre du Territoire de Belfort, il est actuellement reconstruit.

NÉCROLOGIE

Comme tous les ans, la mort a creusé des vides dans nos rangs, et l'année 1947 a vu disparaître six de nos membres.

C'est tout d'abord Mme WEYMANN, dont nous avons appris dans les premiers jours de l'année le décès, survenu le 25 décembre 1946. Née à Port-au-Prince, Mlle Miot, cousine de l'amiral du même nom, avait épousé à Paris, un Thannois, M. Charles Weymann, un de nos membres perpétuels, qui devait mourir en 1929. Son mari était un érudit et un travailleur, on lui doit une histoire de sa ville natale, et il nous exposa différents travaux, également sur Thann. Mme Weymann était elle-même très cultivée, les lettres, les sciences et les arts lui étaient familiers, elle avait exposé avec succès au Salon. De plus, elle exerçait discrètement une généreuse philanthropie.

Le capitaine ARMAND était des nôtres depuis 1932 et nous avons appris à la séance d'octobre, sa mort, survenue à Nice, où il s'était retiré. Enfant de Bavilliers, rien de ce qui concernait son village ne lui était inconnu. Depuis le néolithique et le gallo-romain, jusqu'à la période contemporaine, il avait tout étudié et plusieurs fois il nous fit d'intéressantes communications. Il ne dédaignait pas, à l'occasion, de s'exprimer en vers.

M. Charles BOURQUARD, ingénieur technique d'agriculture, était également entré dans notre société en 1932. Résidant à Delle, il ne lui était pas toujours facile de venir à nos séances, et c'est aussi en octobre que nous avons appris sa disparition.

**

Par la mort de M. Noël LAPOSTOLEST, c'est une page de l'histoire de Belfort qui se termine. Sa famille était une des plus vieilles de notre cité, où son père avait été adjoint au maire et président des Défenseurs

de 1870. Lui-même était ancien élève de Centrale, où il s'était classé parmi les premiers. Il fit d'abord un stage à la Société Alsacienne de Belfort et alla ensuite exercer les fonctions d'ingénieur en chef aux mines de Carmaux, où il se maria. Après un séjour à l'usine Solway, de Dombasle-sur-Meurthe, il revient en 1910 dans sa ville natale, pour y installer et y diriger les chemins de fer d'intérêt local, et, en même temps, il devenait de nos membres. Dans ses nouvelles fonctions, il se distingua en donnant toute sa mesure. En 1914, il prit le commandement de la Compagnie des Travailleurs Civils de Cravanche. Entré au Conseil Municipal en 1919, il fut maire de 1920 à 1925 et sut déployer à la Mairie, ses éminentes qualités d'organisateur. Il était Chevalier de la Légion d'Honneur et nous a quittés le 25 août 1947.



Le chanoine BERNARD avait été nommé en 1926, curé de Notre-Dame-des-Anges, où il succédait directement au fondateur de la paroisse, M. l'abbé Billot, qui avait été un de nos membres. Il était entré dans notre société en 1928.

C'est à lui que l'on doit la construction de la nouvelle église, encore inachevée. Alors qu'il était vicaire à Beaucourt, il avait mis sur pied, en 1920, un Jeu de la Passion dont il était l'auteur ; transportée sur la scène du faubourg de Montbéliard, la pièce y connut un succès des plus flatteurs, et ses interprètes furent appelés au loin, jusqu'à Alger. Le chanoine Bernard composa encore un drame historique sur Jeanne d'Arc. Ayant dû quitter sa paroisse pour prendre un repos relatif à Abelcourt, près de Luxeuil, il y fut surpris par la mort le 10 décembre 1947.

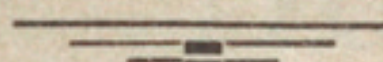


Enfin, le 20 décembre 1947 mourait à Suarce, M. Edouard CHARPIAT, directeur d'école honoraire, membre de notre société depuis 1930 et qui, depuis lors, n'avait jamais cessé de nous faire part des recherches approfondies qu'il entreprenait sur le passé de Suarce, de son église et aussi de son folklore local. C'est lui qui dépouilla les nombreux papiers laissés par le curé Gérard. Notre bulletin contient plusieurs articles dus à sa plume ; dans celui de 1947, il nous entretient de l'église de Suarce, victime de la guerre, et le présent bulletin contient un conte en patois, communiqué et commenté par lui.

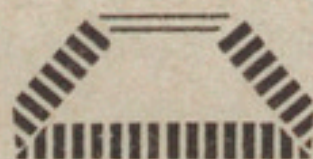


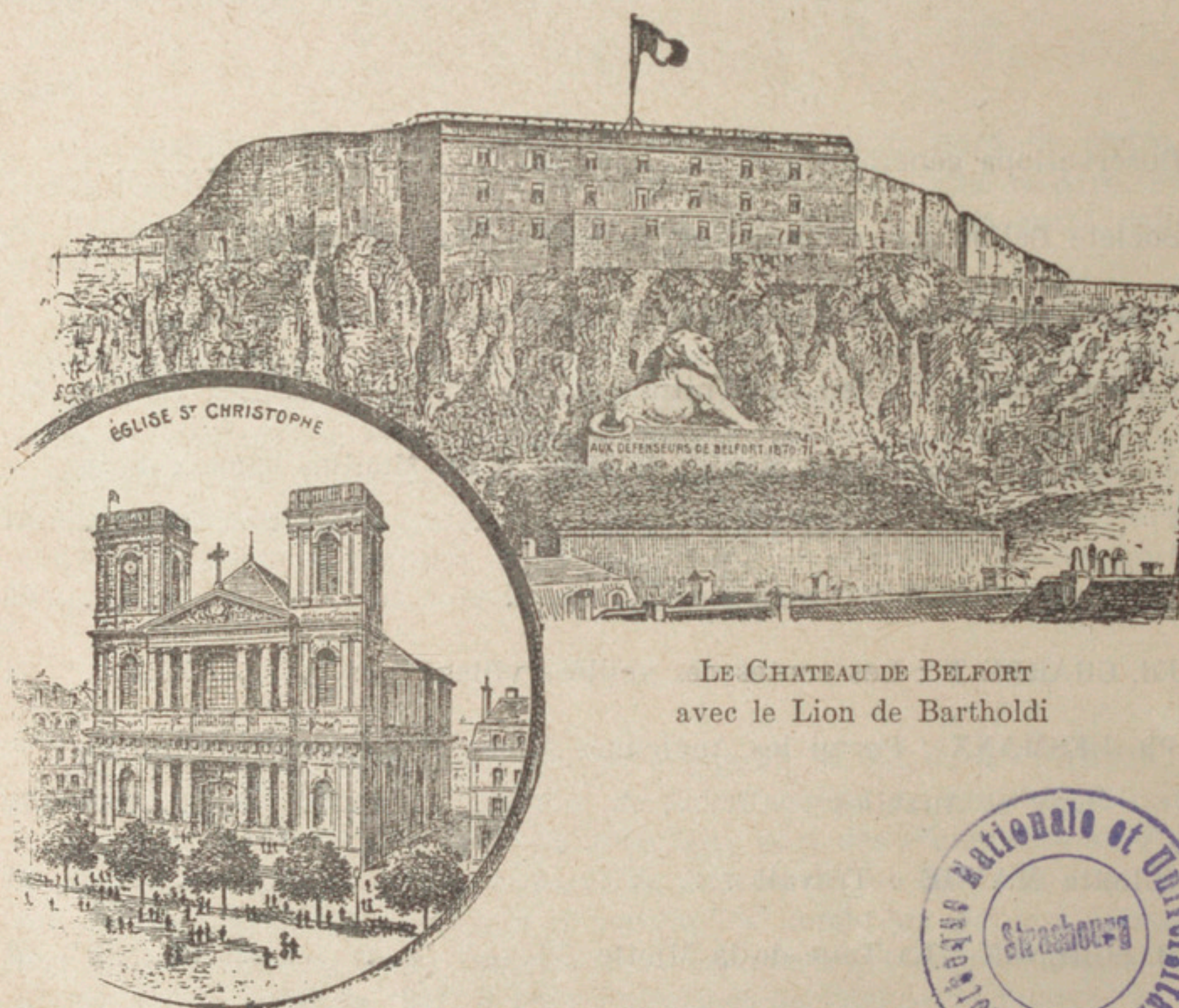
Aux familles de tous ces membres si regrettés, le Président, le Comité d'administration et tous les membres adressent leurs condoléances les plus émues.

TABLE DES MATIÈRES



	Pages
Observations générales	2
Société Belfortaine d'Emulation, Comité d'Administration.....	3
Sociétés correspondantes. Liste des membres.....	4
Lucien RENOUX : Feu sur Trétudans.....	17
J. JOACHIM : Le Vieux Moulin de Delle et les Moulins banaux de la Seigneurie	41
Henriette BLOCH : Invasion	65
Ed. CHARPIAT : Les contes des veillées villageoises.....	71
Ph. LESMANN : Parmi les Anciennes Mines de Lepuix-Gy, Giroma- gny et Auxelles	79
Juliette MANGE : Travail	91
B. SCHENCK : La Tour de la Miotte	92
XX : Nécrologie	93





LE CHATEAU DE BELFORT
avec le Lion de Bartholdi

